

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

1

CONSEIL MUNICIPAL DE NICE
séance du vendredi 15 mars 2013

La séance est ouverte à 8 h 55,
sous la présidence de monsieur Christian Estrosi, maire de Nice

M. LE MAIRE.- Mes Chers Collègues, nous allons ouvrir notre séance de ce jour. Je vous propose de désigner comme secrétaire de séance mademoiselle Marine Brenier. Ma Chère Collègue, vous avez la parole pour procéder à l'appel nominal.

Mademoiselle Marine Brenier procède à l'appel des conseillers municipaux.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie ma Chère Collègue. Le quorum étant réuni, notre séance peut ainsi s'ouvrir.

Avant d'ouvrir officiellement la séance, je veux rendre hommage à un homme qui nous a quittés fin décembre 2012 à l'âge de 90 ans : il s'agit du sénateur Charles Ginésy.

Au-delà d'un lien politique, c'est avant tout un véritable lien d'amitié que j'entretenais avec cet homme d'une grande qualité humaine.

Nous partageons la même volonté de défendre et de servir le département des Alpes-Maritimes.

Son engagement a été essentiel, notamment dans le désenclavement des vallées et dans les améliorations routières qu'il a apportées. Plusieurs tunnels dans le département portent d'ailleurs son nom. Très impliqué dans l'aide aux communes, il a permis un aménagement équilibré du territoire des Alpes-Maritimes.

Je tiens à saluer sa brillante carrière professionnelle et politique.

Charles Ginésy a commencé en tant qu'enseignant à Valberg, il fut président du parc national du Mercantour, président du comité régional du tourisme, maire de Péone-Valberg de 1959 à 2001, sénateur en 1988 et président du Conseil général de 1990 à 2003.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

2

J'ai eu la chance personnellement de pouvoir très étroitement travailler avec lui, notamment lorsque je fus son premier vice-président de 2001 à 2003 avant de lui succéder.

C'est un grand homme politique qui nous a quittés. Nous garderons tous en mémoire l'image d'un homme généreux, engagé très jeune dans la Résistance et soucieux des valeurs de la République.

Je m'associe à la douleur de ses proches et de sa famille, dont son fils le député Charles-Ange Ginésy avec lequel, chacun le sait, j'entretiens un lien tout particulier, ainsi que son épouse Georgette.

Nous avons eu, ces dernières semaines, la tristesse d'apprendre également le décès de :

- Guy Cauvin, ancien défenseur de l'OGC Nice. Il a su porter haut, durant de nombreuses années, les couleurs de son club et il demeurera une figure emblématique du football niçois.
- René Vestri, sénateur-maire de Saint-Jean-Cap-Ferrat et ancien conseiller général ; je salue la mémoire d'un amoureux de la « grande bleue » et de celui qui a présidé au destin de Saint-Jean-Cap-Ferrat pendant près de trente ans.
- Jeannine Lassari, secrétaire général de la Remembrança Nissarda.
- Max Cavaglione, ancien conseiller municipal de la ville de Nice de 1978 à 2001, commandeur de la Légion d'honneur. J'ai eu la joie, je le dis, pour avoir entretenu en dehors de nos séances des relations de très grande courtoisie et républicaines, de siéger sur ces bancs à ses côtés, nous n'étions pas loin l'un de l'autre. Il laisse le souvenir d'un homme de courage et de conviction, travailleur acharné, connaissant parfaitement tous les dossiers présentés au Conseil municipal de la ville de Nice. Pour chaque délibération qui lui paraissait importante, il préparait - je m'en souviens - une intervention ciblée, argumentée, sans concession quand il l'estimait non conforme à ses convictions.
- Paul Isoart, ancien doyen de l'Institut du droit de la paix et du développement de l'université de Nice Sophia-Antipolis de 1979 à 1983. Agrégé de droit public, il a enseigné à des générations d'étudiants avec ferveur et passion. Il avait été choisi par le roi Hassan II pour représenter le Maroc devant la Cour internationale de justice des Nations-Unies dans l'affaire du Sahara occidental.

En mémoire de chacune de ces personnalités qui nous ont quittés ces dernières semaines, je vous propose, mes chers collègues, de bien vouloir respecter une minute de silence.

◆◆◆

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

3

L'assemblée observe une minute de silence

◆◆◆

Je vous remercie.

Après ce recueillement je voudrais maintenant saluer les nominations de ces dernières semaines :

Patrick Baqué, professeur d'anatomie, élu doyen de la faculté de médecine de l'université Nice Sophia Antipolis.

Il succède à notre collègue Daniel Benchimol qui a dirigé pendant une décennie cette institution, formant chaque année près de 130 médecins.

Je veux profiter de cette occasion pour féliciter monsieur le doyen Daniel Benchimol pour le travail accompli, notamment pour avoir œuvré à classer l'université de médecine première des facultés de France à l'issue des épreuves classantes nationales. Je rappelle que dans le dernier classement, sur les 500 premiers étudiants classés en France, 154 d'entre eux étaient issus de la faculté de médecine de Nice. Merci, Monsieur le Doyen, d'avoir donné une telle dimension à notre faculté, de lui avoir fait faire ce bond prodigieux en avant. Personne ne pouvait imaginer, lorsque vous avez pris la tête de notre faculté, que vous la porteriez à un tel niveau, sans compter les liens que vous lui avez permis de tisser avec de grandes universités sur la scène internationale.

Au moment où Daniel Benchimol fait l'objet d'attaques tout à fait indignes qui, sans nul doute, se retourneront contre leurs propres auteurs, je veux lui témoigner mon entier soutien, ainsi que celui de toute notre majorité.

Ce résultat récompense les efforts entrepris par notre collègue qui a œuvré pendant ces deux mandats à la recherche de l'excellence et à faire rayonner notre faculté.

Je veux saluer la nomination de Régis Asso, commissaire divisionnaire de la police nationale française, qui a été nommé par le prince de Monaco directeur de la sûreté publique de Monaco. Il a exercé depuis de nombreuses années d'importantes responsabilités dans les Alpes-Maritimes en matière de sécurité liée notamment à l'organisation d'événements internationaux de grande ampleur. Mon cher collègue et ami, Monsieur l'Adjoint Bernard Asso, je souhaite que vous puissiez féliciter, au nom de chacune et de chacun de nous tous, compte tenu des liens familiaux qui vous unissent, votre frère au nom de notre Conseil municipal.

Je veux saluer la nomination de Dominique Fache qui a pris la tête de la Fondation Sophia-Antipolis, succédant ainsi au sénateur honoraire Pierre Laffitte.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

4

S'agissant maintenant de distinctions honorifiques, je tiens à honorer Olivier-Henri Sambucchi, directeur général adjoint à la culture, promu officier dans l'ordre des Arts et Lettres.

Depuis sa nomination comme directeur général adjoint en charge de la culture de la ville de Nice en 2010, j'ai pu apprécier la qualité de son engagement professionnel, même si dans d'autres responsabilités précédentes j'avais pu le mesurer déjà, c'est une des raisons qui m'ont conduit à lui témoigner toute ma confiance, et je tiens à le remercier en notre nom à tous pour son investissement exemplaire à nos côtés pour le travail réalisé notamment dans l'opération Nice 2013 dont nous parlerons aujourd'hui : « Un été pour Matisse ». Cet événement s'inscrit dans le cadre du cinquantenaire du musée Matisse et fera l'objet tout à l'heure d'une présentation en séance par notre collègue madame Muriel Marland-Militello.

Je veux saluer aussi René Colombar, président de la Fédération nationale des plages restaurants, qui s'est vu décerner la médaille du tourisme, échelon bronze.

Félicitons également nos athlètes niçois qui ont été nommés chevaliers dans l'ordre national de la Légion d'honneur en récompense de leurs performances : je pense à Yannick Agnel, Camille Muffat, Clément Lefert pour la natation, Émilie Fer pour le canoë-kayak, Xavier Barachet en handball (c'était à l'occasion des Jeux olympiques de Londres) et Élodie Lorandi pour la natation lors des Jeux paralympiques.

Ont également été nommés dans l'ordre national du Mérite :

Au grade d'officier, Alain Bernard qui vient de mettre un terme à sa carrière en natation.

Au grade de chevalier, Coralie Balmy, Margaux Farrell, Charlotte Bonnet pour la natation ; Hamilton Sabot pour la gymnastique.

Toujours dans le domaine sportif, une fois encore Nice ne peut que se ravir de la qualité de ses sportifs d'exception : je pense à Cynthia Vescan, licenciée au Nice Olympic Lutte Club d'Azur - club présidé depuis si longtemps avec tant de talent par notre ami Sébastien Giaume - qui a remporté le titre de championne de France 2013 à Griès (à côté de Strasbourg) de lutte féminine en 72 kilos.

Je veux saluer les performances une fois de plus de Christophe Ferrier qui, après avoir défendu les couleurs de Nice Côte d'Azur, a remporté pour la deuxième fois cette saison le trophée Andros électrique qui est le championnat de France de voiture sur glace.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

5

Lors du meeting international Nice Golden Lanes qui s'est déroulé à la piscine Jean Bouin fin janvier 2013, Yannick Agnel a terminé premier au 200 mètres nage libre et premier au 1 500 mètres nage libre qui n'est pas sa discipline ; Anna Santamans première du 50 mètres nage libre ; Camille Muffat première du 200 mètres nage libre et première du 400 mètres nage libre.

Par ailleurs, Camille Muffat a été sacrée par le magazine l'Équipe championne française « sportive de l'année ».

Jean-Pierre Dick, malgré de nombreux obstacles, a réussi à terminer quatrième du Vendée Globe Challenge en réussissant l'exploit de faire la dernière partie de ce tour du monde à la voile en solitaire en ayant perdu sa quille.

Lors des championnats de France de taekwondo, la jeune garde du Taekwondo Azur Sport, Sébastien Sanati et Laura Syreigeol ont remporté respectivement la médaille d'argent et la médaille de bronze.

Enfin, je tiens à saluer l'excellent parcours de l'OGC Nice qui est le club le plus performant de la Ligue 1 depuis le 3 novembre 2012 avec 39 points pris sur 54 possibles lors des dix-huit dernières journées. L'OGC Nice s'est hissé à la cinquième place du championnat à seulement 2 points de la troisième place qualificative pour la Ligue des champions. Nous croisons les doigts avec une Champion League en vue.

Les 5^e Victoires du sport, qui se sont tenues le 7 mars dernier à Acropolis, ont permis d'ailleurs de mettre à l'honneur cette excellence dont nous pouvons être très fiers, puisque plus de 350 médaillés ont été récompensés soit pour leurs titres nationaux, européens ou mondiaux à cette occasion, montrant ainsi, Monsieur l'Adjoint aux sports, l'excellence du sport niçois.

Enfin, avant d'ouvrir officiellement notre séance, je voudrais vous faire part des évolutions de l'organisation dans notre administration.

Afin de préparer au mieux les Jeux de la francophonie que Nice accueillera au nom de la France en septembre prochain, j'ai proposé au Gouvernement, en accord avec madame le ministre des Sports madame Fourneyron, de renforcer l'équipe du groupement d'intérêt public des Jeux de la francophonie que je préside et je suis heureux que, en accord avec le Gouvernement, monsieur Bernard Maccario, actuel DGSA de la ville de Nice, intègre le groupement d'intérêt public, aux côtés de Frédéric Junier son directeur général, en qualité de secrétaire général pour mener à bien l'organisation de cet événement majeur pour notre pays.

Je tiens à remercier très sincèrement Bernard Maccario qui, en 2007, a accepté de rejoindre mon équipe d'abord au Conseil général puis à la ville de Nice où il a occupé plusieurs postes stratégiques, les deux derniers étant directeur de cabinet puis, il y a un an, directeur général des services adjoint de la Ville.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

6

Je vous informe que j'ai demandé à madame le directeur général des services de confier l'intérim de la DGSA de la ville de Nice à Monique Bailet. Je la remercie d'avoir accepté cette nouvelle responsabilité qu'elle assumera sans aucun doute avec la compétence et le sérieux que tout le monde lui reconnaît.

S'agissant de notre séance, j'ai deux informations complémentaires : tout d'abord la délibération n° 14.3 initialement rapportée par Sandrine Filippini devient la 40.1 et sera rapportée par Jacques Dejeandile ; ensuite la délibération n° 8.1 initialement rapportée par notre collègue Denise Fabre devient la 38.3 et sera rapportée par notre collègue Nadia Lévi.

Je vous propose maintenant d'autoriser l'inscription de deux dossiers supplémentaires à notre ordre du jour.

Il s'agit tout d'abord du rapport n° 44.1 relatif à la mise à disposition de personnel au groupement d'intérêt public de la francophonie.

Sur ce dossier, y a-t-il des observations, des oppositions ?

[Pas d'opposition]

Je vous remercie de l'avoir consenti.

Puis je vous propose un rapport n° 0.3 proposant, puisqu'un débat a été ouvert dans les colonnes de notre grand quotidien régional, une dénomination officielle au nom de chantier que nous avons donné à la coulée verte.

S'il n'y a pas d'opposition et pas d'abstention, je vous propose de retenir ce deuxième rapport à rajouter à notre ordre du jour.

[Pas d'opposition]

Oui, Monsieur Gaechter, mon Cher Collègue, vous avez la parole.

M. GAECHTER.- Merci Monsieur le Maire.

Mes Chers Collègues, pas de souci pour ces dossiers en complément de l'ordre du jour. Simplement Monsieur le Maire, ce matin mes collègues et moi-même avons trouvé, au-delà de ce que vous venez de nous demander, environ une centaine de feuilles de pages modifiées et de conventions modifiées. Personnellement je ne suis pas en capacité pendant la séance du conseil municipal en même temps d'intervenir, de suivre les débats et de prendre connaissance d'une centaine de feuilles qui modifient peut-être, pour certaines, fondamentalement les délibérations qui nous sont proposées.

J'aimerais s'il vous plaît, dans la mesure du possible, que dans les prochaines réunions du Conseil municipal nous puissions avoir éventuellement quelques feuilles modifiées, ce qui peut se comprendre notamment par rapport à des interventions en commission, mais là ce matin c'est une centaine de feuilles.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

7

Personnellement, je ne peux pas suivre ce qui est dit, suivre les débats, intervenir comme je l'ai prévu et en même temps prendre connaissance d'une centaine de feuilles pour le déroulement de ce Conseil municipal.

Je vous remercie de prendre note de cette affaire et j'espère que dans le futur nous pourrions travailler dans des conditions normales. Merci beaucoup.

M. LE MAIRE.- Bien. Mon Cher Collègue, il m'est indiqué que sur cette centaine de feuilles, 25 d'entre elles concernent simplement des publications du Journal officiel.

M. GAECHTER.- Je peux en prendre connaissance quand même. À partir du moment où c'est donné, je dois en prendre connaissance et voir de quoi il ressort, cela sous-entend une lecture.

M. LE MAIRE.- Mon Cher Collègue, je vous apporte une réponse : 25 d'entre elles concernent des publications au Journal officiel et comme, tout comme moi, tous les matins vous lisez le Journal officiel, je ne doute pas que vous les connaissiez par cœur. Pour les 75 autres pages, il s'agit de modifications mineures. Quand je parle de modifications mineures, c'est-à-dire des rectifications de dates, de chiffres à la virgule près. Je vous propose au cas par cas, délibération par délibération, de demander à notre administration, chaque fois que nous arriverons sur un rapport concerné par ces pages, de vous préciser quelles sont ces modifications. On me précise que cela vous a été envoyé par mail hier, et pas ce matin, pour les 25 pages du Journal officiel. Pour le reste, je vous propose rapport par rapport...

Cris dans le public : « Estrosi complice, pas de mosquée à Nice ! »

S'il vous plaît, le public n'ayant pas le droit d'intervenir et de se manifester... S'il vous plaît, je vous prie de bien vouloir dresser un procès-verbal, relever l'identité pour que nous puissions engager les démarches nécessaires à l'égard de celui qui est venu troubler le bon déroulement de notre séance et essayer de troubler le bon exercice de la démocratie.

Je compte sur vous, je vous remercie.

Pour le reste, je vous propose donc, mon cher collègue, rapport par rapport, chaque fois qu'une des pages complémentaires qui vous ont été adressées est concernée par un rapport, de faire évoquer par l'adjoint concerné ou par moi-même exactement la modification qui vous a été adressée, pour que vous en ayez connaissance au moment du débat du rapport. Cela vous convient-il ? Je vous remercie mon cher collègue.

S'il n'y a pas d'opposition sur tout cela, je vous précise qu'il y aura en fin de séance des examens de vœux déposés par les différents groupes de notre assemblée.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

8

En information complémentaire, je vous invite maintenant à adopter le procès-verbal de la réunion du jeudi 20 décembre 2012.

Y a-t-il des observations ou des rectifications à apporter sur ce procès-verbal ?

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du jeudi 20 décembre 2012 est approuvé à l'unanimité.

Je vais vous rapporter moi-même les trois premiers dossiers.

DOSSIERS PRESENTES PAR
MONSIEUR CHRISTIAN ESTROSI,
MAIRE DE NICE

0.1 REFONDATION DE L'ECOLE : MODIFICATION DES RYTHMES SCOLAIRES DANS L'ENSEIGNEMENT PUBLIC DU PREMIER DEGRE - REPORT A LA RENTREE 2014-2015

M. LE MAIRE.- Je vous proposerai aujourd'hui de vous prononcer sur l'application de la réforme des rythmes scolaires voulue par le Gouvernement.

Naturellement, je le dis et je le répète, je ne suis pas hostile par principe à une réforme des rythmes scolaires qui constitue un sujet de débat majeur pour l'intérêt de l'enfant. En revanche, ce que je regrette c'est qu'une nouvelle fois, par ce dispositif, le Gouvernement fait peser sur les collectivités la charge financière de sa politique, puisque ce sont près de 4 200 000 € décidés sans consultation avec notre collectivité comme avec les autres communes de France, qui bien évidemment amputent les Niçoises et les Niçois d'un certain nombre d'investissements ou de mesures que nous pourrions prendre en faveur de leur pouvoir d'achat ou de la qualité de nos services, que le Gouvernement décide de manière unilatérale.

J'ai souhaité sur ce sujet, avant de nous prononcer, avec notre adjoint en charge de l'éducation Lauriano Azinheirinha, consulter l'ensemble de la communauté scolaire.

Afin que les Niçoises et les Niçois aient bien tous les éléments avant que nous délibérions, je vais rapidement rappeler la genèse de ce dossier.

Au cours de l'été dernier, le Premier ministre annonce sans consultation le lancement de la réforme sur la refondation de l'école.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

9

Face aux enjeux en matière d'éducation, j'ai souhaité organiser au niveau local la concertation qui a fait défaut au niveau national. Ce qui n'a pas été fait au plan national, je l'ai fait au plan local. J'ai donc lancé le 28 septembre une grande consultation concernant les rythmes scolaires à l'échelle de la ville de Nice, réunissant tous les acteurs, autour de thèmes fondamentaux tels que réaménagement des temps de l'école, journée moins longue, moins lourde, semaine plus équilibrée, organisation de l'année scolaire, vacances d'été, vacances intermédiaires, zonage des congés. Je précise d'ailleurs que ce n'est pas nous qui avons élaboré ce questionnaire, nous avons demandé aux représentants de la communauté scolaire (enseignants, parents d'élèves, etc.) d'élaborer eux-mêmes le questionnaire, car si je l'avais élaboré moi-même, on aurait pu m'accuser de l'avoir orienté. J'ai donc demandé aux acteurs eux-mêmes de la communauté scolaire d'élaborer ce questionnaire.

Cette consultation a connu un très large succès. Nous avons adressé 32 000 questionnaires dans toutes les écoles primaires de la ville ; cela correspond exactement à chacun des acteurs de cette communauté scolaire ; 32 000 c'est-à-dire plus qu'une ville moyenne, 32 000 habitants c'est plus qu'une ville moyenne puisqu'on classe les villes moyennes à 30 000 habitants dans notre pays.

16 495 réponses ont été reçues et traitées par nos services, c'est-à-dire une consultation qui a connu plus de 50 % de retours. Sur ces 16 495 réponses, 14 322 viennent des parents d'élèves, les autres viennent des personnels ou intervenants dans les écoles, enseignants du premier degré, membres d'une association jeunesse et autre public intéressé par cette question.

À titre de référence, je vous donne ne serait-ce que le nombre d'enseignants : il y a 1 200 enseignants dans nos 164 écoles élémentaires. Parmi ces 1 200 enseignants, 800 (ce n'est pas rien) ont tenu à répondre.

Les résultats sont sans appel : ils concluent à un rejet massif de la réforme à plus de 75 %. C'est vous dire que si le Gouvernement avait pris le soin de mener la même démarche que la nôtre dans chaque ville de France, la ville de Nice, cinquième ville de France, a quand même apporté un éclairage national et j'ai souhaité d'ailleurs transmettre cet éclairage national tant au Premier ministre qu'au ministre de l'Éducation nationale pour essayer de les amener à en tenir compte.

Cris dans le public : « Estrosi complice, pas de mosquée à Nice ! »

Je vous demande, face à ce qui apparaît de toute évidence comme une infiltration dans le public de gens qui ne respectent pas les lois de la République, de prendre toutes les dispositions nécessaires et de les présenter à un officier de police judiciaire de permanence. C'est la demande que je formule moi-même en tant que maire et officier de police judiciaire. Et que chacun soit avisé que l'espace réservé au public au sein de notre assemblée ne permet pas quelque type de réaction que ce soit et encore moins lorsque ce sont des réactions violentes. Je vous remercie.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

10

Cris dans le public : « Estrosi complice, pas de mosquée à Nice ! »

Nous engagerons les poursuites nécessaires. Nous engagerons en tout cas les démarches pour obtenir des poursuites de la part de la Justice.

Je reviens donc à notre ordre du jour.

Cela démontre clairement que le souhait des utilisateurs de l'école est que l'on ne modifie pas son fonctionnement actuel.

Je précise que, bien évidemment, je pourrais faire évacuer la salle ; je ne le fais pas parce que je sais qu'il y a sans doute parmi le public une immense majorité de citoyens démocrates et républicains qui, par leur attitude respectueuse des débats de notre assemblée, n'ont pas à subir les conséquences du comportement de gens qui n'ont pas à participer à l'exercice de la démocratie dans notre cité et qui le démontrent par leur comportement.

Cette consultation et ces résultats démontrent donc clairement puisqu'il y a, je le rappelle, un rejet massif de la réforme à plus de 75 %, que le souhait des utilisateurs de l'école est que l'on ne modifie pas son fonctionnement actuel. En effet, 81 % des répondants ne souhaitent pas de modification de la journée scolaire ; 72 % ne souhaitent pas non plus de modification de la semaine scolaire ; 86 % des répondants préfèrent le mercredi matin si ajout d'une demi-journée supplémentaire ; 75 % souhaitent le maintien du calendrier des vacances scolaires ; 71 % n'accepteraient pas de diminution des vacances d'été.

J'ai donc fait part, je vous le rappelle, de ces résultats au ministre de l'Éducation nationale et au Premier ministre mi-janvier et je souhaite que la concertation se poursuive au plan national.

Financièrement maintenant, pour la ville de Nice, sur la base de l'évaluation faite par l'Association des maires de France dont je vous rappelle que j'assume la vice-présidence, cela représenterait 150 € par enfant et par an ; la dépense annuelle a été estimée à plus de 4,2 M€ pour la Ville.

Pour faire face aux nombreuses protestations des maires, et je dis bien des maires toutes tendances politiques confondues, le Gouvernement a bien mis en place un fonds spécifique de 250 M€ pour les communes qui mettront en œuvre cette réforme dès 2013, mais celui-ci s'adresse principalement aux communes rurales et aux communes en difficulté et en aucun cas la ville de Nice n'aurait bénéficié de 150 € par enfant.

Enfin, le calendrier imposé par le Gouvernement ne nous laisse pas vraiment de marge de manœuvre. Les communes doivent faire connaître leur décision de maintenir la semaine de quatre jours ou de passer à quatre jours et demi pour la rentrée 2013-2014 avant le 31 mars 2013.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

11

Dans ces conditions, nous proposons de ne pas appliquer cette réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2013-2014.

Je cite pour mémoire, puisque d'autres villes se sont déjà prononcées, pour la plupart d'ailleurs des villes dirigées par des maires membres de la majorité gouvernementale, les communes de Lyon, troisième ville de France, et Montpellier ont d'ores et déjà entériné ce report ; Lille, ville de madame Aubry, Strasbourg et Paris, ville de monsieur Delanoë, hésitent de plus en plus et semblent s'orienter vers un report.

Voilà en tout état de cause quels sont les éléments qui me permettent de vous proposer, mes Chers Collègues, de ne pas mettre en œuvre la réforme des rythmes scolaires pour la rentrée scolaire 2013.

Qui souhaite s'exprimer sur ce dossier ?

Monsieur Patrick Allemand, mon Cher Collègue, vous avez la parole.

M. ALLEMAND.- Monsieur le Maire, nous voterons contre cette délibération, même si le maire de Lyon ou la ville de Montpellier ont décidé également de reporter la mise en œuvre de cette mesure à la rentrée 2014-2015.

Nous voterons contre parce qu'il y a dans cette délibération, de mon point de vue, des considérants qui sont inacceptables, et d'ailleurs la tonalité de votre intervention ce matin est beaucoup plus mesurée que la rédaction de la délibération. Que vous différiez la mise en œuvre de la réforme parce qu'il y a des questions financières, parce qu'on manque de moyens, on peut en débattre, mais que vous considériez que les conditions de réussite de la réforme ne sont pas remplies parce que l'intérêt général de l'enfant n'est pas respecté, alors ça c'est quand même difficile à lire ; difficile à lire quand vous avez été vous-même ministre du gouvernement précédent qui a, entre guillemets, « tant fait » pour l'éducation nationale : moins 84 000 postes, la suppression des RASED, le taux d'encadrement dans les écoles primaires le plus bas de tous les pays de l'OCDE, la diminution de l'accueil des moins de 3 ans qui est passé de 35 % en 2002 à 11 % en 2012. Le résultat c'est que 25 % des élèves en fin de collège ont des acquis fragiles et que l'action du gouvernement auquel vous avez appartenu a abouti à faire sortir 150 000 jeunes du système scolaire sans qualification et sans diplôme.

Que vous veniez avec un bilan pareil dire en tant que maire que la réforme proposée ne respecte pas l'intérêt de l'enfant, je trouve cela fort de café, parce que cette réforme au contraire prévoit d'abord un rattrapage en matière de postes et l'article 1 de la réforme a été voté cette nuit : 60 000 enseignants de plus, dont deux tiers précisément seront affectés aux écoles primaires, c'est-à-dire que ce sont directement nos écoles communales qui en bénéficieront. Cette réforme prévoit aussi la relance de l'accueil en maternelle des 2 ans et l'on sait que dans notre ville c'est extrêmement important, et enfin de restaurer la formation des maîtres. Je n'irai pas plus loin parce que ce n'est pas l'objet en conseil municipal.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

12

Je trouve donc que cela est désolant ; désolant de voir que l'étalement de la semaine de 20 heures pour les enfants sera retardé d'un an dans la ville de Nice pour pouvoir passer à neuf demi-journées, ce qui est recommandé par tous les experts qui se sont penchés sur la question, et l'intérêt des petits Niçois était que cette réforme s'applique dès cette année.

Ce n'est pas votre choix. Pour justifier cette position, vous vous êtes appuyé sur une large consultation que vous avez vous-même organisée et vous revendiquez son succès puisque 16 495 réponses ont été reçues pour 28 000 enfants scolarisés.

Vous annoncez un rejet massif de la réforme : 80,6 % ne souhaiteraient pas de modification de la journée scolaire ; 71 % pas de modification de la semaine. J'ai quand même pris le temps de me renseigner sur les modalités d'organisation de cette concertation.

S'agissant des 16 495 réponses - et là aussi votre propos est beaucoup plus exhaustif que la façon dont la délibération a été rédigée - effectivement et vous l'avez dit, je vous en donne acte, ce ne sont pas les parents d'élèves mais l'ensemble, c'est-à-dire également la réponse au questionnaire des enseignants, des employés de mairie, des responsables des associations de jeunesse. Il reste quand même 14 322 réponses de parents d'élèves ; cela fait à peine plus de 25 % des 56 000 parents d'enfants scolarisés puisque vous savez très bien, pour avoir été vous-même parent d'élèves, que pour les élections au conseil d'école, les deux parents ont droit de vote.

Deuxièmement, ce questionnaire n'a pas été ratifié par la FCPE. Vous avez dit tout à l'heure que c'était les organisations de parents d'élèves qui l'avaient...

M. AZINHEIRINHA.- C'est faux.

M. ALLEMAND.- Écoutez, j'ai demandé des renseignements.

M. LE MAIRE.- Monsieur Allemand, vous avez d'abord le droit de dire tout ce que vous dites et c'est votre position que vous défendez, bien évidemment je la respecte. Simplement, pour que l'assemblée soit bien éclairée, la FCPE a elle-même participé à la rédaction du questionnaire et a approuvé les conclusions.

M. ALLEMAND.- Non.

M. LE MAIRE.- Je veux le préciser parce que nous avons tous les éléments, les preuves, le représentant de la FCPE était même à mes côtés face à la presse pour annoncer les résultats.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

13

M. ALLEMAND.- Pour que l'assemblée soit très bien éclairée, comme vous dites, ce qui vient d'être dit est faux puisque j'ai eu moi-même la présidente de la FCPE hier soir au téléphone, j'ai quand même pris quelques renseignements avant de venir affirmer un certain nombre de faits en conseil municipal devant mes collègues élus mais aussi devant tous ceux qui nous regardent, ce n'est pas du tout comme cela que ça s'est passé. La FCPE a été en effet invitée, conviée à une réunion.

M. AZINHEIRINHA.- Trois.

M. ALLEMAND.- Elle a déposé des amendements ; aucun des amendements déposés par la FCPE n'a été accepté et, au final, elle s'est abstenue sur le questionnaire tout simplement parce qu'elle regrettait que les questions ne soient pas ouvertes, c'est-à-dire que par exemple vous avez posé une question : « êtes-vous pour ou contre que l'école continue de terminer à 16 h 30 ? »

Il n'y avait pas de question ouverte, il n'y avait pas d'autre possibilité, on ne parlait même pas des 15 h 30. C'est votre conception de l'élaboration des questionnaires. Je vous la laisse, mais ne nous dites pas que la FCPE a cautionné cette affaire-là, ce n'est pas vrai.

De plus, vous ne vous êtes pas donné les moyens de fiabiliser les résultats. Le questionnaire n'a pas été distribué partout et il a été démontré qu'on pouvait le télécharger sur le site de la ville de Nice autant de fois que l'on voulait. Il n'y a pas eu de liste d'émargement ; c'est une consultation comme ça, où l'on a remis des questionnaires dans les boîtes aux lettres. Certains ont pu voter plusieurs fois, il n'y a eu aucune rigueur dans cette consultation, ça a été encore pire que pour les élections internes de l'UMP.

M. LEONELLI.- C'est petit ! Donneur de leçons !

M. ALLEMAND.- Quant à la question des moyens, je suis là obligé de reconnaître que cette réforme a un coût et que ce coût est important : 150 € si l'on s'en tient à l'évaluation nationale qui a été faite. Mais il y a deux données incontestables : premièrement, cette loi s'appliquera à Nice comme ailleurs à cette rentrée ou à la suivante ; la seule différence, et c'est là que j'ai de mon point de vue une divergence d'appréciation, c'est que rien n'indique que nous n'aurions pas pu bénéficier d'une aide du gouvernement si nous avons mis cette réforme en place dès la rentrée 2013.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

14

Bien sûr que les communes rurales sont prioritaires mais enfin, vous imaginez bien que si une ville comme Nice, cinquième ville de France, avait choisi d'apporter son concours à la réussite de la réforme dès cette année, rien n'indique que le gouvernement ne vous aurait pas aidés ; vous voyez bien qu'il a de bonnes dispositions vis-à-vis de la ville de Nice, on en reparlera dans la délibération 0.2. En faisant ce choix, vous vous privez peut-être de 1,4 M€ de recette supplémentaire que vous mettez à la charge du contribuable niçois plutôt qu'à la charge de la solidarité nationale. C'est votre choix. Mais en tout état de cause, 4,2 M€ sur un budget comme celui de la ville de Nice pour l'intérêt de nos petits Niçois, ce n'est pas très cher.

C'est une question de choix, c'est une question de priorité. Pour notre part, nous considérons que l'éducation nationale doit être une priorité et c'est la raison pour laquelle nous voterons contre cette délibération.

M. LE MAIRE. - Mon Cher Collègue, je vous remercie. Je veux simplement préciser, avant de passer la parole à monsieur Injey, que contrairement à ce que vous dites, je n'ai pas posé de questions ; les questions ont été élaborées par un comité de 38 membres issus de tous les milieux prenant en charge l'enfant dans sa globalité : les professionnels de l'Éducation nationale, les directeurs d'école, les ATSEM, les représentants des parents d'élèves, les représentants de la santé et des loisirs, avec notamment la direction de l'accueil de loisirs, les représentants des personnels, le secrétaire départemental de l'UNSA, le SGEN, FO, la FSU, la CGT, la présidente du SNALC, les représentants des mouvements associatifs, le directeur de l'association la Semeuse, les représentants du tourisme, le directeur de l'Office de tourisme et un enfant du Conseil municipal des enfants. Ce comité était présidé par le professeur André Giordan, spécialiste dans le domaine de l'éducation.

C'est ce comité présidé par le professeur André Giordan qui a posé les questions. Ne dites pas « vous avez posé les questions », je n'ai pas posé les questions, j'ai laissé le soin justement aux responsables de la communauté scolaire de le faire. Ce ne sont pas mes questions. Quant au questionnaire, j'ai demandé qu'on le vérifie puisque vous dites qu'il n'y avait pas de questions ouvertes, je vois sur la page 2 du questionnaire, puisque vous me dites l'avoir téléchargé, « autre proposition ». Vous voyez bien qu'il y avait bien la place pour les questions ouvertes qui étaient totalement proposées.

Donc Monsieur Allemand, vous êtes pris en défaut une fois de plus.

J'ai aussi le communiqué de l'Association des maires de France, toutes tendances confondues, à savoir monsieur Pélissard président, monsieur André Laignel premier vice-président qui ont souhaité demander au Gouvernement, ensemble, au nom des 36 000 maires de France, de différer cette réforme des rythmes scolaires.

Les propos que vous venez de tenir contre le maire, ce n'est pas un problème pour moi, mais lorsqu'on est un élu...

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

15

M. ALLEMAND.- Je n'avais rien contre le maire, j'intervenais sur une politique.

M. LE MAIRE.- Vous avez tenu ces propos contre l'UNSA, le SGEN, FO, FSU, CGT, le SNALC, tous les représentants de la communauté scolaire. C'est à eux que vous vous êtes adressé il y a quelques instants, ce n'est pas à moi puisque ce n'est pas moi qui ai posé les questions.

Monsieur Injey, vous avez la parole.

M. INJEY.- Monsieur le Maire, mes Chers Collègues, tous les questionnaires sont sujets à critique, je ne vais donc pas polémiquer sur le questionnaire, il suffit de voir la mobilisation de la communauté éducative, parents, enseignants et personnels de l'Éducation nationale pour constater qu'il y a un problème avec cette réforme et, certes, le gouvernement précédent a une lourde responsabilité dans le démantèlement de l'Éducation nationale, cela dit cela ne justifie pas qu'aujourd'hui on passe des réformes avec une absence totale de concertation et que l'on passe une réforme en faisant encore supporter une nouvelle fois aux collectivités locales le poids du désengagement de l'État. Actuellement ce qui manque au niveau de l'Éducation nationale c'est une véritable concertation, une véritable collaboration, une véritable réforme pour la réussite de tous, avec l'ensemble des partenaires et avec l'ensemble des collectivités locales.

Je ne partage pas les orientations - ce n'est pas nouveau - de l'UMP et de Christian Estrosi sur un certain nombre de dossiers, mais ce que je ne supporte pas c'est l'absence de concertation sur un certain nombre de dossiers, et celle qui concerne la réforme des rythmes scolaires est l'exemple même de ce qu'il ne faut pas faire. De ce point de vue, la mobilisation de la communauté éducative est assez révélatrice. Si l'on voulait que cela échoue, on ne s'y prendrait pas de manière différente. Je vous remercie.

[Quelques applaudissements sur les bancs de la majorité]

M. LE MAIRE.- C'est moi qui vous remercie mon Cher Collègue. Vous voyez, vous ne partagez pas toutes les positions de Christian Estrosi mais il se trouve qu'un certain nombre de membres de l'UMP vous auront applaudi ce matin. Comme quoi, dans le débat démocratique il y a des moments où les positions peuvent se rejoindre.

M. INJEY.- Attendez la suite !

M. LE MAIRE.- Madame Matringe, je vous donne la parole. Je donne la parole à celle que je considère comme ayant été un grand chef d'établissement dans l'Éducation nationale.

Mme MATRINGE.- Je vous remercie Monsieur le Maire, mais en fait je ne suis pas du tout d'accord avec vous sur cette proposition.

Ce que je veux dire sera très rapide.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

16

On a vu que les élèves avaient de grandes difficultés à apprendre les choses essentielles à l'école primaire, dans notre pays, à cause du changement qui a eu lieu il y a quelques années quand on a supprimé une demi-journée.

On propose - et après une concertation extrêmement longue malgré ce que dit monsieur Injey, il y a eu des concertations partout, on a beaucoup discuté - de revenir à une demi-journée de plus et il se trouve que là, brusquement, il y a une levée de boucliers, on ne sait pas ce qui se passe, il y a une mauvaise information dans les médias sur ce qui a été fait, parce que monsieur Peillon a peut-être commis des maladresses, on peut l'admettre, mais il a effectivement mené une concertation avec des organisations syndicales, avec des organisations de parents d'élèves et, brusquement, on voit que tout se dérègle.

Je suis tout à fait désolée de ce qui se passe parce que l'intérêt de l'enfant, et c'est cela qui prime avant tout, est bien d'avoir davantage d'heures et d'avoir des moments où il peut se reposer. Dans les grandes villes, on a les moyens de trouver des personnes qui s'occupent des enfants, qui leur font découvrir des choses au moment où ils sont à l'école sans faire uniquement l'apprentissage des matières essentielles ; on peut donc le faire, on a les moyens de le faire, on a des centres aérés qui fonctionnent et on reçoit les élèves. On peut donc le faire. Dans les communes rurales, je sais très bien que c'est difficile, même dans les communes de gauche, j'en discute, c'est vrai, il y a des difficultés, mais ici on a les moyens. Aussi je déplore le report de cette réforme qui aurait été très bénéfique pour nos enfants et qui aurait par la suite donné de meilleurs résultats aussi pour nos élèves qui sont beaucoup moins dans le cursus scolaire.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie Madame. Vous dites qu'il y a eu une large concertation, je ne sais pas de quelle manière nous avons été consultés puisque c'est une décision unilatérale du Gouvernement, sans concertation avec les maires de France par exemple, ou avec les syndicats eux-mêmes. On a fait un comité d'experts (moi, les comités d'experts, j'ai plutôt tendance à m'en méfier) et on se base sur ce seul comité d'experts pour aujourd'hui imposer une réforme à marche forcée. Je ne suis pas contre la réforme des rythmes scolaires, sans doute est-elle nécessaire avec une vision globale des choses dans notre pays. Par exemple, je fais partie de ceux qui souhaitent depuis longtemps, et qui regrettent depuis toujours qu'aucun gouvernement de droite ni de gauche ne l'ait fait, que nous puissions proposer un jour dans notre pays, à l'identique de ce qui se fait en Allemagne, que l'on aille à l'école le matin et que l'on fasse du sport ou de la culture l'après-midi, selon les options ; ainsi et sans doute apporterait-on un meilleur équilibre intellectuel et physique à l'éducation des enfants.

Tout cela mérite malgré tout, à un moment ou à un autre, une vision plus globale, plus large et une véritable concertation. À quel moment le maire de la cinquième ville de France et la communauté scolaire de la cinquième ville de France qui est une part du territoire national, où nous avons à gérer non seulement 163 écoles mais aussi 163 cantines, sans compter les centres d'animation et de loisirs, ont-ils été interrogés ?

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

17

Nous ne l'avons pas été et vous appelez cela une concertation ? Eh bien, je n'appelle pas cela une concertation et j'ai préféré laisser à la communauté scolaire elle-même le soin de me faire savoir ce qu'elle attendait.

Si elle m'avait répondu qu'elle souhaitait que nous le mettions en œuvre pour 2013, même s'il avait fallu trouver 4,2 millions que nous aurions enlevés sur certains chantiers, que nous aurions peut-être enlevés sur une part de pouvoir d'achat que nous redistribuons aux Niçois, sur la politique des seniors, du sport, de la culture, je ne sais pas mais en tout cas on en aurait débattu, on aurait pris des décisions si tel avait été le souhait de la communauté scolaire à Nice. Tel n'a pas été son souhait, voilà pourquoi je respecte sa volonté de le reporter.

Pour terminer, je passe quelques instants la parole à monsieur le député Rudy Salles puis je laisserai le soin à notre adjoint à l'éducation, Lauriano Azinheirinha, de conclure ce débat.

M. SALLES.- Monsieur le Maire, mes Chers Collègues, on est en plein dans l'actualité puisque, en tant que membre de la commission de la culture et de l'éducation à l'Assemblée nationale, j'étais toute la semaine en discussion sur le projet de loi de refondation de l'école. On peut d'abord s'interroger sur le fait de savoir pourquoi la réforme des rythmes scolaires ne figure pas dans une loi de refondation. C'est une loi qui est vide, il n'y a pas de refondation, il y a simplement des mots mais il n'y a rien dedans. Je peux vous dire que le débat a été très vif, même si les rythmes ne figurent pas dans le projet de loi, bien évidemment tout le monde ne parle que de cela, et d'ailleurs tout simplement parce que cette réforme va coûter 3 milliards d'euros, l'État mettant royalement 250 millions d'euros. Eh bien, où faut-il trouver le reste ? Dans la poche du contribuable bien sûr et dans le budget des collectivités territoriales.

Je peux vous dire que les élus, qu'ils soient de droite comme de gauche, dans cette affaire ne comprennent pas l'entêtement du Gouvernement sur ce point. Sur la réforme des rythmes scolaires tout le monde est d'accord, tous les ministres y ont d'ailleurs réfléchi, tout le monde y a travaillé, mais on voit bien qu'il y a là un problème de financement et que ce problème de financement n'est pas réglé. On ne peut pas demander aux maires de financer une réforme qui s'est faite sans aucune concertation, et je peux vous dire que nous avons pu vérifier encore une fois cette semaine que la concertation était totalement absente. Lundi soir en commission de la culture nous avons examiné 900 amendements en deux heures et demie, il ne fallait pas plus d'un quart de seconde pour examiner les amendements de l'opposition. Si c'est cela la concertation et si c'est cela l'écoute de la majorité, excusez-moi mais je crois que de ce côté-là, nous n'avons vraiment pas de leçon à recevoir au Conseil municipal de Nice.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

18

Néanmoins je me félicite d'une chose c'est que nous avons pu rendre obligatoire une mesure qui d'ailleurs n'aura pas besoin d'être appliquée à Nice parce qu'elle l'est depuis longtemps, c'est-à-dire mettre des drapeaux pour pavoiser les écoles ; c'est une mesure que j'ai proposée et qui a été adoptée par l'Assemblée nationale. Par ailleurs nous avons pu éviter aussi quelque chose, parce que sur ce point le Gouvernement était minoritaire à l'intérieur de sa majorité : les verts avaient proposé que l'on supprime l'appellation « école maternelle » parce qu'après la loi du mariage pour tous il fallait supprimer tout ce qui pouvait faire référence à la mère, on a donc proposé « l'école première », « l'école préélémentaire » ; les verts, les communistes et une partie des socialistes étaient évidemment favorables à cette mesure et nous l'avons fait échouer à 2 voix ; la majorité a été battue par l'opposition à 2 voix et nous nous félicitons évidemment d'avoir pu aller dans ce sens. Hier nous avons fait également échouer une autre mesure proposée par les verts, visant à supprimer les notations pour les élèves, parce qu'il paraît que noter les élèves et surtout mettre de mauvaises notes stigmatise. Voilà l'état d'esprit dans lequel nous avons travaillé toute la semaine.

[Applaudissements au sein du public]

M. LE MAIRE.- Je demande au public de ne pas se manifester. Soyez respectueux de ce que j'ai demandé tout à l'heure, dans un sens comme dans l'autre, sur l'approbation comme la désapprobation, il est important que nous offrions cette image et je vous demande d'être compréhensifs.

M. SALLES.- Nous n'avons donc pas de leçon à recevoir sur ce point. Simplement, pour le financement de cette mesure des rythmes scolaires, l'État ne met qu'un peu moins de 10 % de ce que cela va coûter réellement ; il faut que les contribuables municipaux en particulier en soient informés.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur le Député, adjoint au maire. D'ailleurs cette loi s'intitule refondation ; pardon, mais j'avais appris que des fondations c'était des tranchées, c'était mettre les bases de la maison, c'était construire pierre après pierre un édifice pour le rendre solide et durable ; refondation voudrait dire redémolir, recréer les tranchées, repartir à zéro. Je n'ai pas le sentiment que dans le contenu de cette loi il y ait la moindre fondation ou refondation que ce soit. Encore une appellation pompeuse pour ne rien dire, pour une petite réformatrice qui ne fait que stigmatiser la communauté scolaire.

Madame l'adjointe aux affaires sociales souhaitait s'exprimer.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

19

Mme MARTINAUX.- Permettez-moi, Monsieur le Maire, de souligner deux incohérences énormes dans les propos tenus par les représentants du Gouvernement : d'une part la suppression des allocations familiales à l'égard d'un grand nombre de familles, qui justement pouvaient leur permettre d'organiser le temps scolaire et l'accompagnement de leurs enfants ; d'autre part le refus de référendum pour une réforme fondamentale qui est le mariage pour tous. Je crois que pour les leçons, vous feriez bien de regarder chez vous.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie, Madame l'Adjointe, et je demande à monsieur l'adjoint à l'éducation de bien vouloir conclure ce débat.

M. AZINHEIRINHA.- Merci Monsieur le Maire.

Je vais intervenir sur trois sujets essentiellement : d'abord les accusations relativement graves de monsieur Allemand sur l'organisation de la consultation qui a été menée à Nice sur cette réforme ; ensuite sur le fond de ce décret à l'intérieur de la loi sur la refondation de l'école ; et enfin je terminerai par ce qui, de notre point de vue à tous je crois, doit être le plus important : ce que monsieur Allemand appelle l'intérêt de l'enfant ; je crois qu'il est assez intéressant que l'on puisse conclure sur l'intérêt de l'enfant.

D'abord concernant les accusations de monsieur Allemand sur le questionnaire, je passe sur l'idée que tout d'un coup 17 000 réponses à un questionnaire sur une population scolaire de 28 000 enfants c'est, selon vous, un échantillon qui n'est pas suffisamment représentatif. On va garder cette représentativité pour toutes les consultations que vous mènerez, Monsieur Allemand, parce que je crois savoir que 17 000 retours sur 28 000 enfants scolarisés c'est du jamais vu, on n'a jamais eu une participation aussi importante. Alors je veux bien que vous comptiez deux parents, soit 56 000, je pense qu'il faut compter le grand-père aussi, la grand-mère qui a des choses à dire sur l'éducation de l'enfant, l'oncle, la tante, le grand frère, s'il est majeur il a le droit d'être consulté, le petit frère puisque le petit frère a aussi le droit de répondre, et dans ce cas en effet on a un taux de retour peu important, mais je crois que la démonstration est tellement ridicule que je ne m'arrêterai pas là-dessus.

En revanche Monsieur Allemand, ce que je trouve beaucoup plus grave ce sont vos accusations sur la FCPE, en tout cas sur mon comportement avec la FCPE. Tout d'abord, je n'ai pas pour habitude en tant qu'adjoint à l'éducation de faire de la cogestion ; je ne gère pas les affaires de l'éducation avec la FCPE. Je le reconnais clairement devant tout le monde, je préfère le faire avec l'ensemble des représentants des parents d'élèves, la PEEP, l'UNAAPE, les associations indépendantes. D'ailleurs, je ne sais pas si vous le savez, mais il y a de plus en plus d'associations indépendantes à Nice, beaucoup plus d'associations de parents d'élèves complètement apolitiques, parce que je me demande d'ailleurs si dans l'attitude de la FCPE dont je vais dire un mot, il n'y a pas une déviance politique.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

20

Mais en revanche, dire aujourd'hui que la FCPE a refusé de participer à l'élaboration de ce questionnaire est totalement faux. Je vais devant vous prendre un engagement : si madame Evelyne Ragot, présidente de la FCPE, cautionne vos propos, je lui demande de quitter le comité de pilotage que nous avons créé avec l'ensemble des partenaires de l'Éducation nationale ; madame Ragot présidente de la FCPE qui, au passage, m'a invité ce soir à intervenir dans une grande conférence sur les rythmes scolaires.

M. ALLEMAND.- Nous aussi !

M. AZINHEIRINHA.- J'ai quand même le sentiment que madame Ragot n'a pas vraiment de difficultés avec l'adjoint à l'éducation puisque je suis même dans les programmes, vous avez dû le voir, et je vais intervenir ce soir dans une conférence qu'elle organise sur ce sujet. Si en effet la FCPE départementale, représentée par sa présidente, a estimé que nous les avons trompés, eh bien je leur demande de quitter le comité de pilotage que nous avons mis en place et de ne pas continuer les travaux. J'y reviendrai tout à l'heure.

Voilà pour le questionnaire.

Sur le décret et sur la loi, Rudy Salles l'a évoqué tout à l'heure, il y a quelque chose qui m'a choqué, Monsieur Allemand. La réforme des rythmes scolaires, cela a été dit plusieurs fois, est le pilier essentiel de la loi sur la refondation de l'école ; alors je pose une question : pourquoi monsieur Peillon a-t-il expurgé le texte de loi, celui qui est soumis à la représentation nationale, celui qui est débattu en ce moment à l'Assemblée nationale, pourquoi cette partie-là qui est la partie la plus importante a-t-elle été expurgée de la loi et prise par décret, en catimini, un vendredi soir, le 24 janvier, dans le bureau du ministre ? Je pose la question, je n'ai toujours pas la réponse. Je trouve que ce n'est pas une véritable façon d'associer la représentation nationale à un débat important.

Troisième sujet : l'intérêt de l'enfant. Je veux que l'on m'explique. D'abord on sait que cette réforme des rythmes scolaires a été mise en œuvre pour lutter contre l'échec scolaire, lequel échec scolaire, nous dit-on chez les chronobiologistes, est lié à des journées trop chargées, à des semaines mal organisées et à des vacances trop longues ; voilà ce que nous ont expliqué le professeur Testu, le professeur Montagnier et tous ces chronobiologistes. Aussi, on dit qu'on va changer le rythme de l'enfant, c'est d'ailleurs l'intitulé du décret. Mais croyez-vous franchement qu'en rajoutant une demi-journée de classe supplémentaire le mercredi matin et en enlevant 45 minutes de cours le lundi, le mardi, le jeudi et le vendredi, honnêtement pouvez-vous dire aujourd'hui que l'on va alléger la journée de l'enfant ? J'ajoute que si l'on allège de 45 minutes la journée de l'enfant, cela voudrait dire qu'il peut rentrer chez lui tranquillement à 15 h 30 ou à 15 h 45 pour aller se reposer ; or, vous savez comme moi que 99 % de nos enfants restent à l'école jusqu'à quelle heure, Monsieur Allemand ? Jusqu'à 18 h, 18 h 30, 19 h. Croyez-vous honnêtement que dans ce texte il y a réellement un allègement de la journée de l'enfant ?

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

21

D'ailleurs, juste un mot sur les chronobiologistes, c'est curieux, je ne les entends plus. Si ce que vous dites est vrai, on aurait dû voir une grande tribune du professeur Testu ou du professeur Montagner nous dire bravo, enfin ! L'académie de médecine aurait dû s'exprimer clairement en disant « on va dans le bon sens, c'est une bonne loi ». Je ne les ai pas entendus, donc franchement je ne suis pas sûr que l'intérêt de l'enfant soit aujourd'hui vraiment présent.

J'ajoute d'ailleurs que si l'on avait voulu réellement travailler sur le rythme de l'enfant, dans ce cas il fallait aller jusqu'au bout, il fallait aller jusqu'aux vacances scolaires.

On sait très bien qu'aujourd'hui, les enfants ont des vacances trop longues ; cela fait partie de l'équilibre et c'est ce que disaient les chronobiologistes. Or qu'a-t-on dit sur les rythmes scolaires et sur les vacances ? D'abord on a commencé par dire « on va y toucher » ; ensuite monsieur Peillon s'est fait taper sur les doigts, il a fait paraître le calendrier des trois prochaines années pour être sûr que l'on n'y touche plus ; et finalement, comme les chronobiologistes sont intervenus, il a dit au mois de janvier « je rouvre le débat », puis monsieur Ayrault l'après-midi a dit « non, Monsieur Peillon, vous ne rouvrez pas le débat, le débat est clos, on le rouvrira peut-être après 2016 ». Franchement je ne vois pas où est l'intérêt de l'enfant.

Enfin je voudrais terminer sur ce que nous allons faire à Nice, parce que c'est ce qui est le plus important, ce que l'on va continuer à faire avec les parents d'élèves, les enseignants, les syndicats enseignants, les véritables acteurs de l'école qui travaillent à nos côtés dans ce comité de pilotage, et c'est pour cela que je suis choqué de votre vote contre. En effet, que vous est-il proposé aujourd'hui ? Aujourd'hui ce qui vous est proposé ce n'est pas de débattre de la réforme elle-même ni du décret lui-même, le décret est pris, la loi s'applique à toutes les villes de France et de Navarre et nous l'appliquerons. Ce que l'on vous propose aujourd'hui c'est de se donner le temps d'y travailler, de mettre autour d'une table les enseignants, les parents d'élèves, les syndicats enseignants et de parents d'élèves pour se dire : prenons le temps nécessaire, discutons-en ensemble, voyons ce que l'on va faire de la pause méridienne, voyons où l'on va mettre ces 45 minutes en moins, voyons comment on va organiser le temps périscolaire, comment gérer nos clubs sportifs, comment gérer nos installations. Tout cela en l'espace de trois mois.

Ce que l'on vous propose aujourd'hui, Monsieur Allemand, ce n'est pas de voter pour ou contre un projet, cela se fait à l'Assemblée nationale ; ce que l'on vous propose aujourd'hui, et c'est ça qu'il faut que vous mesuriez dans votre vote, c'est oui ou non, Monsieur Allemand, avec votre groupe, donnez-vous la possibilité aux enseignants et aux parents d'élèves de mieux préparer la rentrée de 2014 ou préférez-vous que cela se fasse à la va-vite ? C'est le choix qui vous est proposé aujourd'hui et il est important que vous puissiez dire devant les Niçois si vous nous laissez le temps de mieux préparer cette réforme ou si vous voulez qu'on l'applique sans aucune consultation. Merci.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

22

M. LE MAIRE.- Je vous remercie pour la qualité de votre intervention, Monsieur l'Adjoint à l'éducation, et je mets donc aux voix le rapport n° 0.1.

La délibération n° 0.1, mise aux voix est adoptée à la majorité absolue.

Votent contre : - les élus du groupe Changer d'Ère

M. LE MAIRE.- Les autres membres du Conseil municipal approuvent l'ensemble du rapport 0.1 et je les en remercie. Nous n'appliquerons donc pas la réforme des rythmes scolaires en 2013.

**0.2 MUSEE NATIONAL DU SPORT - APPROBATION DE LA
CONVENTION DE MISE A DISPOSITION ET D'EXPLOITATION
DES ESPACES ET LOCAUX AU SEIN DE L'ALLIANZ RIVIERA**

M. LE MAIRE.- J'en viens maintenant au rapport 0.2. Il s'agit du Musée National du Sport et de soumettre à votre approbation la convention de la mise à disposition et d'exploitation des espaces et locaux au sein de l'Allianz Riviera.

Je vous rappelle, mes chers collègues, que le 20 décembre dernier nous avons rejeté à l'unanimité le projet de convention selon lequel le ministère des Sports finançait une partie de l'aménagement du Musée National du Sport, soit 4 500 000 €, par une redevance annuelle de 500 000 € versée sur neuf ans. Je vous avais alors expliqué que le compte n'y était pas puisque l'érosion monétaire et les frais financiers n'étaient pas pris en compte dans les modalités de remboursement proposées par l'État. Eh bien, je veux vous remercier toutes et tous puisque cette position unanime de fermeté a permis d'infléchir la décision du ministère et de me permettre d'avoir une réunion extrêmement constructive avec madame Fourneyron le ministre des Sports, qui nous propose désormais de compenser les frais financiers.

Madame Fourneyron est d'ailleurs venue l'annoncer elle-même le 7 février dernier à Nice lorsque nous avons visité ensemble le chantier de l'Allianz Riviera. L'État versera donc à la ville de Nice près de 571 000 € pendant dix ans. La ville de Nice de son côté empruntera les 4 500 000 €, c'est l'un des points de la décision modificative que présentera Christian Tordo dans quelques instants.

La délibération soumise à notre assemblée aujourd'hui permet d'entériner cet accord et nous conforte dans l'installation du Musée National du Sport au sein de l'Allianz Riviera.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

23

Monsieur Gaechter, je propose ce rapport 0.2 pour mettre en application ce que je vous ai promis tout à l'heure par rapport aux cent feuilles que vous avez reçues et qui apportent quelques modifications.

Sur le 0.2 par exemple, il est question, dans le deuxième considérant, de « la contribution attendue de la Ville pour le financement de cet aménagement est de 4 500 000 € sur l'année 2013 étant précisé que le Musée National du Sport s'engage, en contrepartie, à verser à la ville de Nice une redevance annuelle de 537 221 € HT pendant dix ans » ; c'est 571 000 € pendant onze ans et pas 537 221 € pendant dix ans. De meilleurs taux ont été négociés, ce qui conduit à un chiffre plus avantageux puisqu'au lieu d'avoir 537 221 € nous avons 571 000 € et à des taux plus avantageux.

Mme GAZIELLO.- Non, c'est le contraire.

M. LE MAIRE.- Oui, c'est le contraire. Nous avons eu de meilleurs taux, c'est un gain à la fois pour l'État et pour la Ville. Voilà pourquoi c'est 537 221 € et pas 571 000 € comme cela figurait dans la délibération initiale dont vous avez débattu. Par ailleurs dans le troisième considérant, il est à modifier que cette redevance n'est pas versée sur onze ans mais sur dix ans. Cela veut dire que là où l'on amenait la Ville à emprunter sur onze ans, la Ville n'emprunte que sur dix ans à des taux plus avantageux et un montant plus avantageux.

Voilà les deux modifications que je vous demande de prendre en compte dans les documents qui vous ont été adressés.

Ces explications ayant été apportées, quelqu'un souhaite-t-il intervenir sur ce rapport ?

Madame Gaziello.

Mme GAZIELLO.- Monsieur le Maire, mes Chers Collègues, justement en parlant de cette modification que vous avez qualifiée de mineure tout à l'heure en faisant de l'humour par rapport au Journal officiel, je voulais vous dire que, s'agissant des deniers publics, pris dans la poche du contribuable, cela me semblait un peu déplacé.

À mon sens, ce que vous venez d'expliquer n'est pas ce qui est écrit dans la délibération. Nous empruntons, la ville de Nice emprunte 4 500 000 €, l'État, du moins le Musée National du Sport rembourse sur dix ans 537 000 € par ans, ce qui donne un taux que je viens de calculer de 2,24 % si c'est un taux fixe sur dix ans, alors que dans la précédente délibération cela donnait un taux de 3,04 % sur onze ans pour la même somme empruntée. Mais l'emprunt que fait la ville de Nice n'est pas spécifié dans la délibération.

Cette délibération acte les coûts pour la ville de Nice occasionnés par le Musée National du Sport.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

24

Nous avons un investissement partenariat public/privé de 8 800 000 € ; 1 700 000 € en gros entretien toujours partenariat public/privé ; 4 500 000 € empruntés par la ville de Nice au nom de l'État qui le rembourse on vient d'expliquer comment. Rappelons-nous quand même que tout cela représente un coût global de 15 000 000 € pour le contribuable, qu'il soit local ou national, c'est quand même très important, vous en conviendrez.

Je demande simplement à l'assemblée délibérante de le comparer aux coûts prévus pour la sauvegarde du patrimoine scientifique commun des Niçois, s'agissant du Musée d'Histoire Naturelle et de sa relocalisation que vous aviez programmée dans un endroit plus digne de son importance vitale, soit au parc Phoenix.

Donc pour ce coût très important de 15 000 000 € nous obtenons un musée destiné à attirer un grand nombre de visiteurs, mais qui ne sera desservi par aucun transport en commun rapide et propre que devait être la ligne 3. Tramway ligne 3 qui semble, après votre précédente annonce du report du calendrier de la ligne 2...

M. LE MAIRE.- Attendez, on s'exprime sur le Musée National du Sport.

Mme GAZIELLO.- Oui, je parle des coûts, Monsieur le Maire. Ce sont des coûts qui ne sont pas explicités dans cette délibération, ce sont des coûts cachés. Le bilan carbone par exemple, devrait en faire partie.

M. LE MAIRE.- Bien. Je vous remercie. Monsieur Allemand, vous avez la parole.

M. ALLEMAND.- Monsieur le Maire, notre groupe votera cette délibération. Je pense que cela n'étonnera personne compte tenu de la nature de la discussion que nous avons eue le 20 décembre.

Dans cette affaire, nous avons eu le débat sur le Musée National du Sport il y a quelques mois, aujourd'hui il est derrière nous. Le Musée National du Sport existe, il a été construit et il a été livré en temps et heure, c'est-à-dire pour le 31 décembre dernier. À partir de là, il fallait trouver une solution, car précisément en cette période de rareté des fonds publics, de crise de la finance publique, personne ne pouvait se permettre de laisser un musée vide, ni la commune, ni l'État. Je vous avais dit à l'époque qu'il fallait continuer à négocier, vous l'avez fait et la solution qui est aujourd'hui trouvée est globalement satisfaisante, d'abord parce qu'elle permet à l'État de ne pas prendre directement en charge, brutalement en charge j'allais dire, l'aménagement interne de l'espace muséal, ce qui nécessite d'ailleurs cet emprunt de 4 500 000 €, mais ensuite le compromis qui a été trouvé permet au contribuable niçois et à la Ville non seulement de voir cet emprunt remboursé sur dix ans mais également les frais financiers. En effet, quand on regarde le contenu de la délibération du 20 décembre, tout tournait autour des frais financiers.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

25

En fait, la délibération qui nous est présentée aujourd'hui, avec l'accord qui nous est proposé, règle la question des frais financiers par le biais de l'instauration de cette redevance de 537 000 € pendant dix ans.

Je considère donc que c'est un accord qui est satisfaisant. Nous avons d'ailleurs le 7 février visité ensemble ce musée, non seulement les espaces d'exposition mais également les réserves qui sont extrêmement importantes dans cette affaire.

Ce que je veux dire maintenant, bien sûr je partage ce que vient de dire Emmanuelle Gaziello sur la ligne 3, quand desservira-t-elle le musée et l'Allianz Riviera par exemple, mais l'essentiel aujourd'hui est que nous ayons à la fois contribué à sauver ce musée et fait en sorte que ce lieu qui, encore une fois, avait été construit, soit affecté à la finalité initiale telle qu'elle était prévue, c'est-à-dire abriter ce Musée National du Sport qui sera, je le souhaite en tout cas, un facteur d'attractivité supplémentaire pour notre ville.

Nous voterons donc pour.

M. LE MAIRE.- Très bien mon Cher Collègue. Je vous remercie. Encore une fois, je remercie l'ensemble des membres du Conseil municipal d'avoir soutenu la procédure.

M. MARI.- Monsieur le Maire, je voudrais prendre la parole s'il vous plaît.

M. LE MAIRE.- Pardon, excusez-moi Monsieur Mari, je vous passe la parole. Cher collègue, vous avez la parole.

M. MARI.- Monsieur le Maire, nous arrivons donc maintenant à la fin de cette longue histoire concernant le Musée National du Sport et, comme l'a rappelé ma collègue, nous avons des chiffres.

D'une part il y a ce qui est à la charge de la Ville, la construction des espaces, l'aménagement de ces derniers et l'entretien, ce qui représente un montant de 15 000 000 €. D'autre part, l'État apporte une légère participation que vous avez évoquée, à hauteur de 537 000 €, mais il est aussi prévu 1 % de recettes sur les entrées qui n'ont pas été indiquées, aucune prévision de recettes ne nous est indiquée et j'ai même constaté qu'il y avait 1 000 € pour les douze parkings que vous mettez à la disposition de l'État. Cela représente in fine un delta négatif de 9 000 000 € à la charge du contribuable niçois. Vous me direz que c'est peu de chose à côté des 272 000 000 € du stade mais enfin, c'est quand même 9 000 000 € à supporter.

J'en profite, pour ne pas être totalement négatif, pour revenir sur l'une de vos délibérations que vous avez laissée en suspens, qui concernait la possibilité d'honorer nos sportifs, et vous l'avez aussi aujourd'hui déclinée en indiquant toutes les médailles et tous les résultats de nos sorties.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

26

Je profite donc de l'occasion pour vous suggérer, puisque vous n'avez pas encore trouvé un lieu qui serait mis à leur disposition, ce que les Anglo-Saxons ou les Américains du nord appellent des Halls of fame, ce que l'on pourrait traduire par « la galerie des célébrités sportives » ou plus pompeusement « le panthéon des sportifs niçois ».

Étant donné que les Niçois vont supporter 9 000 000 €, peut-être pourrions-nous, sur une partie des surfaces que vous mettez à disposition de l'État, réserver une partie pour honorer bien sûr les médaillés olympiques mais aussi, comme on l'avait évoqué, les médaillés passés, les escrimeurs et peut-être aussi d'autres disciplines comme par exemple la fameuse quadrette, pour les anciens, de Gé Gallaratto et puis précisément, plus proches de nous, les joueurs de pétanque du DUC, Jean-Pierre Dick que vous avez cité ainsi que, dans les arts martiaux, les frères Méloul ou Pinna, ainsi bien entendu que les futurs sportifs que nous pourrions avoir.

Voilà une suggestion que je vous livre, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE. - Très bien. Plus personne ne demande la parole sur ce dossier ? Une fois de plus je vous remercie à l'unanimité d'avoir la dernière fois donné les moyens au maire de négocier avec le Gouvernement. Je veux simplement rappeler les choses.

On voit bien que, selon les bancs sur lesquels vous vous trouvez, vous ne donnez pas les mêmes chiffres. Monsieur Mari parle d'un chiffre de 9 500 000 € ; vous parlez, Madame Gaziello, d'un chiffre de 15 500 000 € à la charge des Niçois ; déjà il y a un désaccord profond sur votre analyse. Or les choses sont claires depuis le début, et c'est bien parce qu'elles étaient claires depuis le début que j'ai souhaité jusqu'au bout tenir bon pour que la signature de l'État, que ce soit celle engagée par le gouvernement d'hier ou celle qui doit être respectée par le gouvernement d'aujourd'hui, puisse nous permettre de tenir bon sur les coûts et qu'il n'y ait pas un centime de plus par rapport aux décisions que nous avons prises d'accepter la proposition qui nous était faite de recevoir le Musée National du Sport.

Vous parlez d'un musée municipal, je vous rappelle qu'il ne s'agit pas d'un musée municipal ; il faut que l'on fasse bien le distinguo. Vous avez parlé du Muséum d'Histoire Naturelle. Je vous rappelle qu'il y a aujourd'hui à Nice un musée national, c'est le Musée Chagall, et que le Musée National du Sport aura le même statut que le Musée Chagall, c'est-à-dire qu'il n'incombe pas la moindre charge de fonctionnement à la Ville ; il est géré par l'État, par un conservateur nommé par l'État et qui n'est pas nommé par le maire de Nice. Le maire de Nice nomme des conservateurs et des directeurs de musée, il n'est pas habilité à nommer le conservateur du Musée Chagall, pas plus qu'il ne sera habilité à nommer le conservateur du Musée National du Sport qui est un musée d'État.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

27

C'est bien parce que c'était un musée d'État que j'entendais voir la position de l'État parfaitement respectée et que l'on ne fasse pas appel aux contribuables niçois là où des engagements avaient été pris.

Cet engagement, quel était-il ? C'est que nous réalisons pour un coût de 8 800 000 € la construction des réserves aménagées, des espaces bruts, au total 5 000 m² là où je vous rappelle qu'à Paris (d'ailleurs ils ont été agrafés par la Cour des comptes au ministère des Sports) il y a 500 m².

D'un autre côté, les coûts restant à financer sont le coût de l'aménagement du musée pour 3 900 000 € de la part de l'État ; c'était 8 800 000 € pour le brut pour la Ville, 7 900 000 € pour l'État et, à partir du moment où depuis le 1^{er} janvier nous avons livré le brut, désormais ce musée n'est plus à notre charge, il est à la charge de l'État.

Vous parlez de recettes, Monsieur Mari, cela ne nous concerne pas puisque c'est un musée national et que les recettes seront encaissées forcément par l'État qui lui-même prendra à sa charge le coût d'entretien et le coût de fonctionnement du musée et du personnel qui ne sera pas un personnel municipal mais le personnel du musée national recruté par l'État.

Voilà donc des informations erronées que vous avez communiquées, l'une et l'autre, et que je tenais à rectifier.

Maintenant pour la part des 7 900 000 € de l'État, aujourd'hui l'État nous donne une subvention de 3 400 000 € ; le problème est qu'il ne voulait pas apporter plus, ou alors il nous proposait de prendre sur onze annuités les 4 500 000 €, laissant à notre charge les frais financiers. D'une part, cela pesait sur la dette de la Ville et, d'autre part, nous avions les frais financiers en surplus.

Nous avons obtenu que l'État prenne aussi les frais financiers à sa charge sur les 4 500 000 €. Plutôt que la période de onze ans c'est une période de dix ans, donc une période plus courte. Par ailleurs sur les taux très précisément, je vous rappelle qu'il y avait eu une simulation en janvier, c'est la raison pour laquelle il y a une modification, avec un emprunt sur onze ans à 4,5 % ; en accord avec l'État, nous avons rediscuté pour qu'une nouvelle proposition nous soit faite sur un emprunt à dix ans à un taux de 3,5 %. Nous l'avons fait d'ailleurs à la demande de Bercy.

Voilà pourquoi nous arrivons à ce résultat. Je vous confirme que ces 4 500 000 € supplémentaires qui incombent à la part des 7 900 000 € de l'État sont bien pris en charge par l'État sur dix ans, avec la prise en charge des frais financiers par l'État ; désormais c'est un brut que nous avons transféré à l'État qui va devoir dans les semaines qui viennent, avec des architectes d'intérieur, aménager la muséographie ; seront ensuite transférées les 600 000 pièces qui représentent toute l'histoire du sport français, depuis la raquette de Suzanne Lenglen qui appartient au patrimoine niçois, pardon Monsieur Mari, jusqu'au vélo d'Anquetil, de Poulidor, en passant par la voiture d'Alain Prost, etc.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

28

Il faut que vous sachiez que c'est cette fortune qui est transférée à la ville de Nice alors qu'en France, la plupart du temps, les musées nationaux étaient soit pour Paris ou pour d'autres grandes capitales régionales.

Eh bien, nous pouvons revendiquer, pour 8 800 000 € - et je ne suis pas sûr qu'un seul musée municipal nous coûte seulement 8 800 000 € - de pouvoir pour la première fois de notre histoire être reconnus pour ce que nous sommes par rapport à notre histoire. Bien évidemment j'ai obtenu sans que vous ayez à le proposer aujourd'hui, Monsieur Mari, qu'il y ait ce fameux panthéon du sport niçois où il y a aussi de célèbres pilotes automobiles et de moto comme Jean Behra par exemple, et d'autres peut-être dont on pourra découvrir le patrimoine avec lequel ils ont rapporté des titres à leur cité, de grands arbitres internationaux qui mettront à notre disposition leurs crampons, etc.

Eh bien oui, Monsieur Mari, nous avons la chance, l'honneur de pouvoir recevoir ce grand musée national qui nous apportera, je le pense, au-delà du bonheur qu'il apportera aux Niçois et aux Azuréens, une grande fréquentation venant de la planète entière.

Je sais que beaucoup sont avides de redécouvrir les paires de ski qui ont rapporté trois médailles olympiques à Grenoble à Jean-Claude Killy, à Guy Périllat, à Léo Lacroix, à Marielle Goitschel, etc. Eh bien, c'est aux Niçois que cet honneur revient aujourd'hui et en tout cas pour moi c'est une immense fierté que d'apporter pour 8 800 000 € ce choix que nous avons fait il y a trois ans maintenant, et où nous débouchons aujourd'hui par cette délibération sans qu'il n'en coûte un centime de plus que le plan de financement initialement prévu. Une fois de plus, nous avons montré que nous respectons le calendrier et les montants qui avaient été votés il y a trois ans sans dépassement d'un centime d'euro.

Voilà ce qui s'appelle la rigueur, la bonne gestion que nous avons toujours voulue et cela démontre que nous disons ce que nous faisons et nous faisons ce que nous disons, tout simplement.

Je mets donc aux voix ce rapport 0.2 sur le Musée National du Sport.

La délibération n° 0.2, mise aux voix est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

S'abstiennent : - les élus du groupe Communistes et Républicains
- M. MARI

M. Veissière et M. Baudoux ne prennent pas part au vote.

M. LE MAIRE.- Je remercie les autres membres du Conseil municipal d'approuver ce rapport.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

29

Je précise que monsieur Baudoux et monsieur Veissière ne prennent pas part au vote parce qu'ils sont membres du conseil d'administration du Musée National du Sport ; qu'il n'y ait pas de problème d'incompréhension.

J'en viens maintenant au rapport n° 0.3.

0.3 DENOMINATION DE LA COULEE VERTE

M. LE MAIRE.- Depuis plusieurs semaines, alors que nous avons donné un nom de chantier, je dis bien un nom de chantier pour l'identifier, car il fallait un point de départ, j'ai promis aux Niçoises et aux Niçois de faire tomber le mur de la honte constitué par la gare routière et le parking Shell, qui avait séparé les façades baroques de la ville du XV^e siècle et, de l'autre côté, la ville nouvelle du XIX^e siècle dessinée en 1832 par le Consiglio d'Ornato. Les plus anciens d'entre nous ou les plus anciens Niçois se rappellent ces merveilleuses perspectives que nous redécouvrons aujourd'hui après démolition de tout cela, que nous avons sur chaque rive du Paillon, rive droite et rive gauche, lorsque nous regardions ces deux rives emblématiques et cette architecture d'une beauté à nulle autre pareille.

Depuis la fin du XIX^e siècle la ville de Nice, je vous le rappelle, a couvert progressivement le lit du Paillon entre 1870 et 1930 pour créer une continuité urbaine entre ces deux rives, au fur et à mesure de l'extension de la ville.

Après avoir créé des jardins et des surfaces de stationnement, la Ville a construit à partir de 1973 des équipements publics en surélévation, ces jardins suspendus suivant le concept d'urbanisme sur dalle comprenant à l'ouest le parc-autos et, à l'est, la gare routière. L'espace Masséna venant dans les années 80 compléter ces aménagements publics sur l'emplacement de l'ancien casino municipal démoli en 1979.

Tous ces équipements publics avaient mal vieilli et étaient devenus mal adaptés à leurs fonctionnalités respectives. Ainsi, la ville de Nice a décidé de lancer sur ces emprises un grand projet : la coulée verte sur 12 hectares qui constitue l'un des piliers de la ville verte. Cette trame verte sera entièrement repensée depuis la mer jusqu'au théâtre national de Nice, recouvrant exactement le lit et le cours inférieur du Paillon qui appartient à notre histoire, à notre patrimoine naturel, géologique, géographique et historique.

Avec ce nouveau parc, une nouvelle page de l'histoire de Nice et de renaissance quelque part de Nice, va ainsi s'ouvrir. Pour l'inscrire mieux encore dans notre patrimoine, j'ai souhaité d'ailleurs que soit attribuée à cet espace une dénomination symboliquement forte et, à ce titre, je suis heureux que beaucoup de Niçoises et de Niçois se soient exprimés à ce sujet dans les colonnes de notre grand quotidien mais aussi sur les sites Internet de la Ville, etc. Nous y avons été attentifs. Je remercie toutes celles et tous ceux qui ont apporté des contributions. Je ne peux que me féliciter du niveau et de l'intérêt des propositions.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

30

Il apparaît que le mot « Paillon » est incontournable, car je pense que personne ne voudrait qu'au fil des décennies nous fassions sortir de nos mémoires collectives le fait qu'à cet endroit coule le fleuve historique de la ville qui s'appelle le Paillon. Il est vrai que c'est le fleuve qui a structuré dans la terre et dans l'esprit l'histoire de notre cité.

Je vous rappelle qu'historiquement, les facilités d'accès du Paillon ont sans doute constitué un élément déterminant dans les choix que les Phocéens firent, il y a vingt siècles, de fonder Nikaïa entre le fleuve, la mer et la colline du château.

C'est pourquoi, au regard de tous ces éléments, je vous propose de bien vouloir approuver la dénomination de la coulée verte ; cela veut dire que ce qui était jusqu'à ce jour une dénomination de chantier, d'étude, de réalisation et qui d'ailleurs n'a jamais été approuvé par une délibération du Conseil municipal comme étant une appellation définitive, je vous propose de donner pour dénomination à la coulée verte l'appellation de « promenade du Paillon ».

Cela me paraît être l'appellation la plus consensuelle qui soit, dans laquelle tout le monde se reconnaîtra. On se donnera rendez-vous le samedi, le dimanche, en semaine pour parcourir la promenade du Paillon, étant entendu que pour les espaces qui ont déjà une dénomination, l'appellation sera conservée. Il n'est pas question pour nous non plus, comme pour la mémoire collective des Niçois, de débaptiser le jardin Albert-1^{er}, le square Leclerc, l'espace Jacques Médecin ou encore la traverse de la Bourgada. Tous ces noms conserveront leur appellation, ils sont inscrits dans notre histoire et nous ne voulons pas remettre en cause cette histoire. L'ensemble de ces espaces qui ont leur dénomination la conserveront donc et, au lieu de dire que nous traversons la coulée verte, nous dirons désormais que nous traversons la promenade du Paillon.

Nous la traverserons soit au jardin Albert-1^{er}, soit à la traverse de la Bourgada, soit au square Leclerc, soit à l'espace Jacques Médecin. Nous aurons d'ailleurs à penser à une dénomination pour les espaces restants, puisqu'il y a un certain nombre d'allées auxquelles je souhaite donner une appellation comme nous l'avons d'ailleurs fait au sein du jardin Albert-1^{er} pour l'allée Yitzhak Rabin par exemple, il y aura d'autres lieux qui bien évidemment trouveront des dénominations au fur et à mesure de nos commissions des noms de rues

Sur cette proposition de promenade du Paillon, Monsieur Injey, vous souhaitez intervenir, vous avez la parole, mon cher collègue.

M. INJEY. - Nous sommes favorables à votre proposition. Cela dit, je profite de cette occasion de dénomination de voies publiques pour vous faire la remarque, et je vous ai adressé un courrier le 8 mars, qu'à Nice il n'y a que 4 % de la voirie sur les 1 600 rues, places et avenues, qui porte un nom de femme et qu'il serait temps de commencer à rattraper ce retard. Le 8 mars je vous ai fait une proposition, par courrier, de quinze noms.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

31

Je partage avec vous, même si je n'ai pas la même appréciation historique sur certains personnages, le fait de conserver la dénomination publique, mais pour les prochaines voiries, les prochaines allées, les prochaines rues que l'on devrait dénommer, je propose que l'on donne une priorité absolue à leur donner des noms de femmes, pour redonner toute leur place aux femmes dans l'espace public.

M. LE MAIRE.- Monsieur Injey, je m'y étais engagé auprès de vous, sachant que lorsque nous visitons l'histoire, c'est toujours plus difficile malheureusement, parce que nous avons vécu des époques moins paritaires qu'aujourd'hui, de trouver une proportion de femmes aussi importante que d'hommes. Aujourd'hui il nous appartient de participer à ce rééquilibrage, ce que j'ai commencé à faire en vous proposant la dénomination d'ailleurs de l'avenue Simone Veil la dernière fois, mais bien évidemment je tiendrai compte, Monsieur Injey, de cette remarque et nous présenterons certaines de vos propositions lors de la prochaine commission.

Madame l'Adjointe, vous avez la parole.

Mme ESTROSI-SASSONE.- Je voudrais simplement dire que dans le cadre du projet de renouvellement urbain de Pasteur, il y a un bel équipement public qui va ouvrir ses portes prochainement, la bibliothèque, et nous allons réfléchir à faire des propositions de noms de femmes afin que les habitants du quartier de Pasteur en choisissent une ; nous souhaitons en effet que cette bibliothèque porte le nom d'une femme.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie Madame l'Adjointe.

Si personne d'autre ne souhaite prendre la parole... Excusez-moi, Madame Hernandez-Nicaise, vous avez la parole.

Mme HERNANDEZ-NICAISE.- « Promenade du Paillon » cela me plaît bien comme terme mais, cela dit, une promenade on s'y promène et, à Nice, on s'y promène de préférence le soir quand il fait frais. Or, comment vous promènerez-vous sur la promenade du Paillon après 20 h le soir l'été, alors qu'il y aura d'immenses portails qui la tronçonneront en quatre tronçons ? Si ces portails doivent subsister et doivent être fermés à 20 h, je m'abstiendrai.

M. LE MAIRE.- Madame Hernandez-Nicaise, bien évidemment je n'ai jamais dit que l'été les portails seraient fermés à 20 h. Rassurez-vous, nous profiterons au plus tard des belles soirées d'été de la promenade du Paillon.

Mme HERNANDEZ-NICAISE.- Jusqu'à quelle heure ?

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

32

M. LE MAIRE.- Je proposerai que nous ayons un débat entre nous pour définir les horaires en fonction des rapports qui nous seront communiqués par ce que peuvent observer à la fois les services des espaces verts et d'entretien de la Ville, mais aussi les services de la police nationale et de la police municipale, et que sur la base des observations qu'ils nous feront, nous puissions ensemble y réfléchir. Vous savez que comme nous organisons des « Prom Party » jusqu'à 23 h/23 h 30 voire minuit l'été, pour moi ce sont des tranches horaires qui ne m'effraient pas dans cette période de l'année.

Mme HERNANDEZ-NICAISE.- Heureusement.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie Madame.

Je mets donc aux voix l'appellation de « promenade du Paillon ».

La délibération n° 0.3, mise aux voix est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

S'abstient : - Mme HERNANDEZ-NICAISE

M. LE MAIRE.- Il en est donc ainsi décidé.

Je passe la parole maintenant à monsieur le premier adjoint Benoît Kandel pour la présentation de ses seize dossiers.

DOSSIERS PRESENTES PAR
MONSIEUR BENOIT KANDEL,
PREMIER ADJOINT AU MAIRE

**1.1 CESSION DES DROITS SUR L'APPLICATION POUR
SMARTPHONE RISQUES NICE ET CONCLUSION D'UN
CONTRAT DE PARTENARIAT AVEC LA SOCIETE EDICIA**

M. KANDEL.- Il s'agit de céder des droits pour l'application pour smartphone « Risques Nice » et de conclure un contrat de partenariat avec la société Edicia.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

33

- 1.2 OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR UNE STATION-SERVICE RELAIS DE MAGNAN SISE 31 AVENUE DE BELLET A NICE. ACTIVITE COMPLEMENTAIRE. AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT N° 2 A LA CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DU 17 OCTOBRE 2011

M. KANDEL.- Il s'agit de l'occupation du domaine public par une station-service, le Relais de Magnan, située au 31 avenue de Bellet à Nice. C'est un avenant à une convention déjà existante.

- 1.3 AUTORISATION DE SIGNATURE DE QUATRE CONVENTIONS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AUTORISANT L'EXPLOITATION D'UN SNACK BUFFET BUVETTE AVEC TERRASSE AU CHATEAU DE NICE, D'UN MINIGOLF AVEC ACTIVITE ACCESSOIRE BUVETTE AU PARC CAROL DE ROUMANIE, D'UN SNACK BUFFET BUVETTE AVEC TERRASSE AU PARC CAROL DE ROUMANIE, D'UN SNACK BUFFET BUVETTE A LA PISCINE JEAN MEDECIN A NICE

M. KANDEL.- Il s'agit d'une autorisation de signature pour quatre conventions d'occupation du domaine public.

- 1.4 AVIS SUR LA REVISION PARTIELLE DU PLAN DE PREVENTION DES RISQUES D'INONDATIONS DE LA BASSE-VALLEE DU VAR - SECTEUR DU GRAND ARENAS

M. KANDEL.- Il s'agit d'un avis sur la révision partielle du plan de prévention des risques d'inondations de la basse vallée du Var et plus particulièrement le secteur du Grand Arénas.

- 1.5 CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE RELATIF A LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION D'EQUIPEMENTS D'ALARME INTRUSION, DE CONTROLE D'ACCES ET DE VIDEOPROTECTION DANS LES BATIMENTS DE LA VILLE DE NICE ET DE LA METROPOLE NICE COTE D'AZUR

M. KANDEL.- Il s'agit d'une convention constitutive d'un groupement de commande relatif à la fourniture et l'installation d'équipements d'alarmes intrusion, de contrôle d'accès et de vidéoprotection dans les bâtiments de la ville de Nice, groupement de commande que nous allons constituer avec la métropole Nice Côte d'Azur.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

34

- 1.6 SURVEILLANCE DES PLAGES DE NICE POUR LA SAISON BALNEAIRE 2013 - ARMEMENT DES POSTES DE SECOURS ET DE SURVEILLANCE PAR LE SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS, LA SOCIETE NATIONALE DE SAUVETAGE EN MER ET LES COMPAGNIES REPUBLICAINES DE SECURITE

M. KANDEL.- Il s'agit du dispositif de surveillance des plages de Nice pour la saison balnéaire 2013.

- 1.7 CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE RELATIF A DES PRESTATIONS DE LEVEES DE DOUTE ET DE GARDIENNAGE DES BATIMENTS DE LA VILLE DE NICE ET DE LA METROPOLE NICE COTE D'AZUR SUITE AU DECLENCHEMENT D'ALARME INCENDIE ET INTRUSION

M. KANDEL.- Il s'agit d'une convention constitutive du même type que pour la délibération 1.5 mais cette fois-ci pour des dispositifs de levées de doute et de gardiennage des bâtiments de la ville de Nice.

- 1.8 DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE LA FOURRIERE AUTOMOBILE - AVENANT N° 4 AU CONTRAT DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

M. KANDEL.- Cette délibération est relative à la fourrière automobile, il s'agit de l'avenant n° 4 de cette convention de DSP.

- 1.9 ORGANISATION DU TROPHEE SCOLAIRE D'EDUCATION ROUTIERE, SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE LA VILLE DE NICE ET L'ASSOCIATION DE LA PREVENTION ROUTIERE DES ALPES-MARITIMES

M. KANDEL.- Il s'agit de l'organisation du trophée scolaire d'éducation routière, que l'on organisera dans quelques semaines dans la ville.

- 1.10 MISE A DISPOSITION D'UN CHIEN AU PROFIT DE L'UNITE CYNOPHILE DE LA DIRECTION DE LA SECURITE ET DE LA PROTECTION - SIGNATURE DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION

M. KANDEL.- Il s'agit de la mise à disposition d'un auxiliaire canin au profit de la police municipale.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

35

1.11 MATERIEL DE PROTECTION ET D'INTERVENTION DE LA POLICE MUNICIPALE - DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL DES ALPES-MARITIMES

M. KANDEL.- Il s'agit de demander des subventions au Conseil général pour financer une partie des dépenses d'investissement au profit de la police municipale de la ville de Nice.

1.12 DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRES DU FONDS INTERMINISTERIEL DE LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE (FIPD) AU TITRE DES ACTIONS MENEES PAR LA VILLE DE NICE EN MATIERE DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE ET D'AIDE AUX VICTIMES

M. KANDEL.- Il s'agit d'une demande de financement auprès du Fonds interministériel de la prévention de la délinquance pour des actions dans le champ de la prévention de la délinquance.

1.13 DEMANDE DE SUBVENTIONS A L'ETAT, A LA REGION ET AU DEPARTEMENT POUR LE CONFORTEMENT D'UNE PAROI ROCHEUSE INSTABLE SITUEE ALLEE MAETERLINCK - 2^e PHASE

M. KANDEL.- Il s'agit d'une demande de subvention à l'État, à la Région et au Département pour le confortement de la paroi rocheuse de la falaise Maeterlinck ; c'est la dernière partie des travaux.

1.14 SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DE LA SECURITE

M. KANDEL.- Ce sont différentes subventions à des associations qui agissent dans le domaine de la sécurité.

1.15 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION AMICALE DES PAPYS ET MAMYS TRAFIC

M. KANDEL.- Il s'agit de l'attribution d'une subvention à l'association Amicale des papys et mamys trafic.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

36

1.16 ORGANISMES EXTERIEURS - REMPLACEMENT DE
REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL

M. KANDEL.- Il s'agit de remplacer un représentant du Conseil municipal à la Semiacs.

Voilà, Monsieur le Maire, pour la présentation de ces seize rapports.

M. LE MAIRE.- Très bien. Je vous remercie Monsieur l'Adjoint. Qui souhaite s'exprimer ? Monsieur Gaechter.

M. GAECHTER.- Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint, mes Chers collègues, je voudrais intervenir sur la délibération 1.6 concernant la surveillance des plages pendant l'été.

Comme l'année dernière, je reviens vers vous, je m'étais étonné à la même époque du fait que certaines plages étaient surveillées du 13 juin jusqu'au 15 septembre, ce qui m'apparaît assez correct par rapport à la fréquentation touristique, en revanche neuf plages, et pas des moindres, étaient surveillées uniquement du 1^{er} juillet au 31 août. Sauf erreur de ma part, il y a quand même dans cette ville, et heureusement d'ailleurs pour le tourisme et l'économie, un afflux important de touristes dès la mi-juin jusqu'à la mi-septembre et je ne comprends pas que, s'agissant de plages importantes situées géographiquement au cœur de la promenade des Anglais, celles-ci ne soient pas surveillées comme les autres. Cela me paraît important, d'autant qu'il y a quelques années nous avons eu malheureusement quelques soucis de noyade à plusieurs reprises.

C'est le premier point sur lequel j'aimerais avoir quelques éclaircissements. J'ajoute que nous aurons certainement dans la première quinzaine de septembre un afflux supplémentaire de personnes avec les Jeux de la francophonie ; je ne comprends donc pas.

Deuxièmement, s'agissant du budget prévisionnel, que vous nous avez communiqué, de la relation établie avec le SDIS, j'espère que l'année prochaine il y aura peut-être une étude un petit peu plus fine du budget qu'il nous est proposé de voter, parce que là je vois certaines lignes qui sont pour moi prohibitives et qui sont bien entendu à la charge des contribuables niçois. Je ne prends qu'une seule ligne qui me paraît révélatrice de cette affaire : en matériel médical et produits consommables, on est à plus de 10 000 € pour la période de surveillance de plages. Je pense que c'est assez cher par rapport à ce qui est généralement utilisé par les postes de surveillance tout au long de la saison estivale.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

37

Deux questions : la première, pourquoi certaines plages ne sont-elles pas couvertes sur l'ensemble de la période ? Deuxième question, est-il possible d'envisager l'année prochaine une étude un peu plus fine du budget prévisionnel qui nous est proposé dans la délibération ? Merci de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci. Qui d'autre souhaite prendre la parole ? Monsieur Cuturello, vous avez la parole.

M. CUTURELLO.- Merci Monsieur le Maire. C'est à propos de la délibération 1.4, il s'agit de l'avis de révision partielle du plan de prévention des risques d'inondations de la basse vallée du Var, secteur Grand Arénas.

Dans cette délibération, vous nous proposez a priori une petite modification des textes qui sont proposés pour mettre en cohérence, dites-vous, le rapport avec le règlement concernant ce plan de prévention des risques. C'est un document important parce que, dans ce secteur du Grand Arénas et de la basse vallée du Var, je cite la délibération, « les constructions nouvelles, notamment, sont autorisées sous réserve de l'établissement d'un schéma de cohérence hydraulique et d'aménagement d'ensemble » de ce secteur. Or, vous nous proposez de remplacer ce qui est écrit dans le règlement correspondant à ces zones dans lequel il est inscrit que « les règles concernant l'emprise au sol pourront être adaptées à la structure du tissu urbain de ces zones » par ce qui est écrit dans le rapport qui dit que le règlement associé précise que « les constructions pourront être admises sans limitation d'emprise au sol pour les projets nouveaux comme pour les projets sur les biens et activités existants ».

Cela peut paraître anodin mais comme le schéma de cohérence hydraulique et d'aménagement d'ensemble est un document qui évalue les risques en cas de rupture des digues avec plusieurs hypothèses, rupture des digues du CADAM par exemple en cas de crue de plus de 3 800 m³/seconde ou bien de débordement en cas de crue de plus de 5 000 m³/seconde, le schéma de cohérence hydraulique en fait c'est l'évaluation de l'écoulement des eaux en cas de problème, soit de rupture de digue soit de débordement, et donc des problèmes d'inondabilité des différents secteurs ; ce schéma de cohérence hydraulique fait apparaître que suivant les bâtiments qui sont installés, les écoulements ne sont pas les mêmes.

Je ne prends qu'un seul exemple qui est cité dans le rapport concernant les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde : la construction du parc des expositions qui est prévu dans ce secteur ; s'il permet de bloquer une partie des eaux de débordement qui pourraient éventuellement venir dans ce secteur, et je lis le rapport, il génère des augmentations importantes du fait de l'accroissement significatif du débit transitant sous la voie ferrée en bordure du Var dans ce cas-là. D'ailleurs le rapport préconise en conséquence d'accompagner la réalisation du parc des expositions par une rehausse des seuils d'accès et des murets de protection de 30 cm au droit du parking P6 de l'aéroport.

Je m'interroge sur la pertinence du remplacement que vous proposez, mais c'est simplement une question parce que je n'ai pas la réponse.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

38

Le schéma de cohérence hydraulique évalue les dégâts éventuels en cas de rupture des digues sur ces deux hypothèses, soit crue de 3 800 m³/seconde avec rupture des digues ou bien débordement au-delà des digues par des crues de plus de 5 000 m³/seconde qui sont assez rares, on le sait bien, mais dont personne ne peut prévoir quand elles auront lieu, c'est tout le problème, donc ce schéma doit permettre de qualifier l'inondabilité de la zone après aménagement ainsi que l'impact de ces aménagements pour des hypothèses hydrologiques précisées par le règlement du PPRI. Ma question est de bien comprendre quel est l'enjeu de la modification que vous proposez par rapport à cette question de l'inondabilité en cas de crue et de rupture des digues, parce que y compris le rapport prévoit la nécessité de maintenir hors d'eau, c'est-à-dire au-dessus des niveaux éventuellement atteints par les eaux en cas de rupture, des voies d'accès dans ce secteur pour permettre aux secours d'y accéder.

Quand on parle d'emprise au sol, ce n'est pas une question de construction mais simplement des problèmes de circulation d'eau en cas de sinistre. J'aurais voulu avoir votre avis sur ce point.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie. Madame Dorejo.

Mme DOREJO.- Merci Monsieur le Maire.

Monsieur le premier Adjoint, Monsieur Kandel, je crois que dans les cent feuilles que l'on nous a remises ce matin, il s'agit de notre délibération 1.1, ont été ajoutés le contrat de cession de logiciel et le contrat de partenariat. Vous nous direz si éventuellement il y a des choses qui ont été modifiées, sinon je ne pense pas que vous ayez mis une telle masse de documents. Il n'y a pas de procès d'intention.

Concernant la délibération 1.1, j'ai bien pris en compte évidemment qu'il s'agissait d'une cession de droits sur l'application smartphone « Risques Nice » et la conclusion d'un contrat de partenariat avec la société Edicia.

J'ai lu la délibération attentivement et je dois vous dire que pour ce qui nous concerne en tous les cas, nous nous félicitons collectivement que l'on puisse avancer dans ce type de démarche qui nous permet, et on va faire le lien avec la suite, d'avancer dans une ville moderne ; certains ont dit une ville intelligente, j'ai cru entendre cela il n'y a pas très longtemps et je suis donc allée me documenter et regarder.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

39

Monsieur l'Adjoint, ce que je vous demanderai, je ne vais pas revenir sur ce qui a été proposé dans le cadre de l'application sur les télé-alertes, on est tout à fait d'accord là-dessus, sur les droits pour la Ville d'utiliser gratuitement l'application, de la faire évoluer pour ses besoins propres et d'accorder toute concession de licence à la métropole Nice Côte d'Azur, j'ai bien lu, le paiement des droits d'entrée, etc. Après je me suis demandé si, avec monsieur Kandel, il y aurait une possibilité de voir de quelle façon on pourrait relier cela avec bien entendu notre ville intelligente, puisque je crois que dans le journal il y a eu environ deux pages sur la ville intelligente. La question que je vous pose, Monsieur Kandel, parce que vous m'aviez donné en partie une réponse sur ce sujet mais qui ne m'avait pas encore totalement satisfaite, je vous avais posé la question le 23 novembre, c'est pourquoi je le lie à cela et, de bonne foi, vous m'aviez dit : « Madame Dorejo, je pense que pour les personnes à mobilité réduite, nous aurons en début d'année une application qui nous permettra effectivement d'intégrer un certain nombre d'éléments ». J'ai repris la déclaration, je suis allée chercher, j'ai pris mon smartphone et j'ai vu sur le portail de la Ville qu'il y avait même une petite icône « personnes à mobilité réduite » ; c'est bien de l'avoir fait, le problème est que lorsqu'on appuie dessus, il n'y a rien. Alors j'imagine que cela va probablement venir, je ne comprends pas tout, vous savez, cela va probablement se faire, je ne sais pas quand. Pouvez-vous me confirmer ce que vous m'aviez dit, Monsieur Kandel, dans le cadre de ces stationnements intelligents, les deux étant liés bien évidemment, pouvez-vous éventuellement nous donner un délai par rapport à cela ? Il est bien évident que nous voterons cette délibération.

Monsieur le maire avait innové, il était parti en voiture, il nous disait « il pourra même préciser s'il recherche une place (parlant de cette recherche smartphone) pour handicapé, pour résident ou encore une aire de livraison ». Je vous le dis, Monsieur Kandel, parce que monsieur le maire le dit aussi.

M. LE MAIRE. - Bien. Monsieur le premier Adjoint, tout à l'heure je vous souhaite beaucoup de courage pour démêler tout cela. Merci.

J'ai vu que madame Gaziello demandait la parole et comment priverais-je madame Gaziello de parole ?

Mme GAZIELLO. - Merci Monsieur le Maire.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

40

Monsieur le premier Adjoint, mes Chers Collègues, s'agissant de la délibération 1.4, avis sur la révision du plan de prévention des risques d'inondations en basse vallée du Var, sujet majeur s'il en est, pour la sécurité de nos concitoyens et de nos infrastructures, j'ai demandé dès réception du projet de délibération la lettre du préfet du 20 février (dont il est question dans la délibération) qui demande l'avis des personnes publiques associées comme de la ville de Nice, nous y apprenons les modalités d'organisation de l'enquête publique en avril 2013 sur cette révision.

J'en profite ici pour dire ma satisfaction que la révision du plan de prévention des risques d'inondations en basse vallée du Var fasse l'objet d'une enquête publique, parce que nulle part la délibération ne le dit.

On l'aura compris, l'unique objet de cette délibération est de sauvegarder à tout prix les droits à construire dans le secteur du quartier d'affaires du Grand Arénas.

Cependant, je constate d'ores et déjà que si les plans de coupe ne représentent que la zone Nice Méridia et le Grand Arénas, le rapport de présentation et le règlement de zonage sur la totalité de la révision soumise ici remettent en cause notamment le non-respect de la réglementation en vigueur et l'absence de contrôle régulier et d'études hydrologiques. Et ce, comme le dit monsieur le préfet dans sa lettre, grâce à l'étude du schéma de cohérence hydrologique effectuée par l'établissement public OIN.

Aussi, je vous engage, Monsieur le Maire, dans la suite de cette délibération et en vue de l'enquête publique sur la révision du PPRI, en avril 2013, à fournir, dans un souci de transparence, les pièces qui ne figurent pas dans cette délibération, à savoir les visites techniques approfondies au moins une fois par an dont le rapport sera remis au préfet, les consignes écrites des visites techniques, etc., et ce pour les cinq ans passés.

Je vous écrirai à ce propos. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci ma Chère Collègue. Si personne d'autre ne demande la parole, je demande à monsieur le premier adjoint de bien vouloir vous répondre.

M. KANDEL.- Je vais peut-être répondre en même temps, Monsieur le Maire, à monsieur Cuturello et à madame Gaziello sur la délibération n° 1.4 en vous indiquant qu'il s'agit en effet d'une révision partielle du PPRI qui suppose de toute façon une enquête publique, par définition.

Le 18 avril 2011, le PPRI avait été adopté pour la basse vallée du Var et, le 11 décembre, le préfet nous a demandé une révision partielle sur le secteur de l'Arénas.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

41

Une étude a été conduite, associant la Préfecture, l'EPA, le SDIS 06, les services de la Ville, etc., qui a conclu à la délibération qui vous est présentée aujourd'hui. Les deux phrases que vous avez citées, Monsieur Cuturello, sont une simple mise en cohérence ; il n'y a pas de modification substantielle, c'est une simple mise en cohérence qui est souhaitée. S'agissant de la protection des populations, on va dans le sens d'une meilleure information des habitants et des personnes qui travaillent dans ce secteur en cas d'inondation.

Je vous demande quand même un instant de vous souvenir de ce que serait la situation aujourd'hui si le conseil général des Alpes-Maritimes n'avait pas consenti des efforts très importants pour faire les digues de la basse vallée du Var. Nous n'aurions pas le débat que nous avons aujourd'hui si, encore une fois, la collectivité départementale, avec l'appui de la ville de Nice, n'avait pas consenti ces efforts très importants qui nous permettent maintenant de développer ce secteur. Je laisserai peut-être tout à l'heure Alain Philip compléter mon propos.

Monsieur Gaechter, sur la surveillance des plages, nous avons un dispositif très important parce que nous accueillons un grand nombre de baigneurs chaque année sur les plages de Nice et c'est bien naturel. Il faut comprendre que l'on utilise tous les moyens locaux au maximum, à la fois ceux du SDIS 06 avec l'appui du Conseil général, et les pompiers font un effort très considérable pour maintenir des capacités de surveillance sur la période, mais également la ville de Nice fait des efforts importants en allant chercher des maîtres-nageurs sauveteurs avec l'appui de la SNSM, de sorte que nous avons actuellement un dispositif très efficace. Notre difficulté est que le seul élément qui n'est pas local ce sont les CRS ; les CRS dépendent du ministère de l'Intérieur et ne viennent que pendant le mois de juillet et le mois d'août. Or, nous souhaitons ouvrir le dispositif évidemment sur une plage - c'est le cas de le dire - beaucoup plus large. Si vous connaissez quelqu'un parmi vos amis de l'opposition qui a des relations proches avec le ministre de l'Intérieur, vous pouvez agir en ce sens et demander que les CRS viennent du mois de mai jusqu'à la fin du mois de septembre. Cela nous arrangerait vraiment beaucoup. Nous faisons comme nous le pouvons avec les moyens qui nous sont donnés par l'État.

Sur les sommes qui sont engagées, je vous assure que c'est à peu près la même chose que les années précédentes et elles sont négociées de la façon la plus complète possible par les services de la Ville, de façon à être des dépenses raisonnables. Vous dites que les moyens engagés pour le matériel médical sont élevés, l'année dernière on a secouru plus de 2 900 personnes, en gros c'est de la « bobologie » mais cela fait quand même près de 3 000 personnes qui bénéficient d'une assistance médicale sur nos plages, à un titre ou à un autre. Vous parlez de 10 000 €, c'est beaucoup d'argent mais en même temps il faut rapprocher cela du grand nombre de personnes qui bénéficient d'un secours de la part d'un CRS ou d'un pompier ou d'un personnel de la SNSM.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

42

Nous avons fait des efforts pour ouvrir les plages dès le mois de mai, au moins les week-ends et les jours fériés, et nous avons rajouté des bornes d'information qui permettent d'appeler les secours extrêmement rapidement dans certains secteurs, à l'est et à l'ouest ; le Conseil général, je le dis aussi ici, a complètement rénové la station de la Tour rouge qui a été entièrement refaite et on vient de livrer un nouveau bateau aux pompiers, de sorte que l'on a vraiment des moyens matériels très au point pour secourir les baigneurs.

J'ajoute que la ville de Nice s'est équipée d'un scooter des mers depuis déjà une année et qu'elle va cette année changer le bateau de la police municipale. Nous sommes très attentifs à tous nos moyens nautiques, précisément parce que le maire a des responsabilités très lourdes dans la bande des 300 mètres et que nous entendons bien les assumer de la façon la plus efficace possible.

Sur l'application smartphone, attention, il y a deux choses : il y a l'application gestion « Risques Nice » et l'application stationnement intelligent « Nice City Pass ».

S'agissant de l'application gestion des risques, d'abord elle est unique en France, aucune ville en France n'a développé cette application. Je vous invite à la télécharger, elle est totalement gratuite, elle permet de faire trois choses : accéder à toutes les informations de la Ville sur la gestion des risques ; s'abonner à des alertes en cas de déclenchement d'événement particulier ; et même participer à la protection de la ville en signalant soi-même avec son smartphone un désagrément ou un désordre dans la ville. C'est donc une application qui est vraiment unique, que nous avons développée avec l'appui d'une société informatique pour la partie informatique. C'est un dispositif redondant par rapport à ce que l'on fait déjà avec les SMS, les sirènes, etc. mais encore une fois qui est absolument exceptionnel ; aucune ville même en Europe n'a ce type de dispositif. On peut donc en être fier et je félicite les services informatiques et les services de la prévention et de la gestion des risques de la collectivité d'avoir su développer cela.

Cette application a intéressé le monde de l'entreprise. Pourquoi ? Parce que j'ai demandé aux services de protéger la propriété intellectuelle de cette application. C'était assez inhabituel, je leur ai demandé de protéger cela parce que ce que l'on a fait est exceptionnel, du coup on l'a fait protéger et maintenant nous sommes propriétaires de cette application. Il se trouve que nous allons pouvoir la commercialiser. C'est intéressant parce que cela va faire rentrer de l'argent dans les caisses de la Ville. Certes, cela ne compensera pas la baisse des dotations que l'État va nous accorder, mais nous le prendrons. C'est 20 000 € et, en plus, nous toucherons 10 % à chaque fois que cette application sera commercialisée ailleurs et ce n'est pas un contrat exclusif, ce qui signifie que d'autres sociétés pourront éventuellement signer des accords avec nous pour commercialiser.

Mais je vous demande de mesurer ce qu'est le fait, d'une part, d'avoir développé un outil unique en France et, d'autre part, de pouvoir le vendre ; ce n'est pas si fréquent dans une collectivité. Nous pouvons collectivement être très fiers de l'efficacité de nos services.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

43

S'agissant de l'autre application sur le stationnement intelligent, nous avons lancé le système, cela ne vous a pas échappé, au début de la semaine sur la zone 1 de stationnement : 1 000 capteurs, à peu près 68 horodateurs. Sur l'application, tout est prévu pour gérer les places « handicapés », simplement je dois signer en tant que président de la Semiacs une convention avec le président de la métropole Nice Côte d'Azur qui maîtrise la voirie pour pouvoir implanter les capteurs dans les places de stationnement. C'est un peu technique mais, pour l'instant, la Semiacs gère la partie stationnement payant mais n'a pas dans sa concession la gestion des places « handicapés » et des aires de livraison ; pour pouvoir le faire, il faut signer cette convention. Mais l'outil informatique est déjà tout prêt pour gérer avec efficacité ces places « handicapés » et même les aires de livraison ; ce sera fait dans les semaines qui viennent, le temps d'implanter les capteurs, mais là aussi on est sur un dispositif absolument unique en France et qui fonctionne, qui va nous aider à mieux gérer les problématiques de stationnement.

Pour résumer et faire court, on construit un territoire intelligent, avec des agents de la collectivité intelligents. Merci.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur le premier Adjoint. Je vais donc mettre aux voix l'ensemble de ces rapports... Pardon, Monsieur le Président de l'établissement public Éco-Vallée, vous avez la parole.

M. TORDO.- Merci Monsieur le Président.

En effet dans cette délibération 1.4 il est question du Grand Arénas qui est un des projets phares, sinon le projet phare de l'opération d'intérêt national Éco-Vallée que vous avez voulue et imposée d'une certaine manière, pour rappeler que s'agissant du Grand Arénas, dès le début de nos réflexions nous avons intégré la dimension inondabilité dans ces réflexions en particulier, parce que ce n'était pas une obligation, en imposant à l'urbaniste qui a été choisi, Josep Lluís Mateo, ce fameux schéma de cohérence hydraulique et d'aménagement d'ensemble qui n'était donc pas une obligation mais dont nous avons souhaité faire une obligation pour que ce soit pris en compte dans la conception même du projet urbain que proposait Josep Lluís Mateo.

Nous sommes arrivés au bout de ces réflexions avec l'ensemble des cabinets spécialisés qui ont travaillé et qui ont donc abouti, après discussion avec les services de l'État et avec le SDIS, cela a été évoqué, à la conclusion que les modifications rendues nécessaires sur le PPRI par les services de l'État étaient minimales ; c'est donc ce qui est en question et qui est l'objet de cette révision.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

44

Je veux aussi rappeler de ce point de vue à madame Gaziello que je sais que c'est une de ses lubies de considérer que, quoi que l'on fasse, c'est pour permettre l'enrichissement des méchants capitalistes qui auraient la volonté de venir ici, mais je veux rappeler que s'agissant du Grand Arénas, c'est un projet qui d'abord comprend une dimension importante de logements, 1 300 logements dont je rappelle 50 % de logements dits aidés, que deuxièmement cela doit permettre de créer 4 000 emplois et qu'au-delà de ces chiffres directs, le projet en particulier de parc des expositions quand il sera en phase d'utilisation normale, j'allais dire régulière sur une année, permettra de déverser en matière de chiffre d'affaires sur le territoire de la métropole 700 millions. C'est 700 millions qui seront ainsi déversés et qui permettront donc la création d'emplois indirects dont nous avons évidemment besoin. Je ne parle pas de l'impact en termes de recettes fiscales supplémentaires bien évidemment qui apparaîtront dans NCA.

Il me paraissait important de rappeler ces quelques chiffres pour replacer ce projet de Grand Arénas dans la perspective de développement économique éco-compatible que nous essayons de faire dans Éco-Vallée.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie de l'avoir fait, au moment où la priorité numéro un de tous nos compatriotes et de tous nos concitoyens est d'abord l'emploi, lorsque nous voyons le succès que nous remportons notamment sur le stand que nous avons au MIPIM, lorsque nous voyons qu'il est plus fréquenté que ne le sont ceux de Birmingham, de Londres ou de Dubaï, et lorsque nous voyons le nombre d'investisseurs potentiels, lorsque nous voyons ceux qui comme GDF Suez, viennent de signer au cœur du Grand Arénas pour y installer leur direction générale, j'ai signé cette convention au MIPIM à Cannes avant-hier, 4 000 m², Madame Gaziello, si vous ne voulez pas que les salariés de GDF Suez profitent en termes d'emploi à la métropole de Nice Côte d'Azur, eh bien continuez à avoir la position qui est la vôtre ; nous, nous souhaitons au contraire les accueillir, soutenir l'emploi, créer un territoire de devenir pour dynamiser l'attractivité de notre territoire. J'ai fixé un objectif de 20 000 à 25 000 emplois dans les dix ans et nous voyons que nous sommes peut-être sur une courbe qui peut nous permettre d'espérer les dépasser.

Lorsque je fais le total déjà de ce que nous avons mis en place, inauguré ou créé : 700 emplois avec Schneider Electric, nous avons signé avec GDF Suez, avec IBM qui conforte son implantation dans l'emprise de l'opération d'intérêt national, avec EDF qui m'a signifié il y a 48 heures qu'ils souhaitaient eux aussi installer leur direction régionale au cœur d'Éco-Vallée avec près de 350 emplois qui seraient installés ; lorsque nous voyons la nouvelle grande école de design, première école de design française qui ouvrira ses portes au mois de septembre prochain, nous voyons que semaine après semaine, sans compter les quinze PME qui d'ores et déjà ont répondu à l'invitation que lance le passeport de la métropole Nice Côte d'Azur et qui viendront s'ajouter à cela dans les mois qui viennent, nous sommes en train de suivre cette courbe ascendante de potentiel de création d'emplois qui sont déjà chiffrés à près de 4 000 pour les deux années ou deux années et demie qui viennent.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

45

Les objectifs de 20 000 à 25 000 emplois sur les dix ans à venir sont donc loin d'être utopiques, contrairement à ce que certains voulaient sous-entendre.

Bien évidemment, peut-être souhaitez-vous mettre en œuvre toutes les procédures possibles pour empêcher ces créations d'emplois comme vous le soulignez par vos interventions ici ; eh bien nous, nous continuerons à nous battre pour apporter de l'emploi, et de l'emploi à forte valeur ajoutée, sur le territoire de la métropole de Nice Côte d'Azur.

M. CUTURELLO.- Monsieur le Maire, juste une précision à monsieur Tordo, pour l'informer. Il a indiqué que d'après lui, c'est l'EPA qui avait de son initiative fait élaborer le schéma de cohérence hydraulique ; or dans la délibération il est bien indiqué que dans le plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondations de la basse vallée du Var, approuvé le 18 avril 2011, les constructions nouvelles, notamment, sont autorisées sous réserve de l'établissement d'un schéma de cohérence hydraulique et d'aménagement d'ensemble ; c'est donc une obligation.

M. TORDO.- C'était une obligation pour les constructions, ce n'était pas une obligation pour la composition urbaine de l'ensemble du périmètre du Grand Arénas qui a été confiée à Josep Lluís Mateo. C'est ce que je voulais dire.

M. CUTURELLO.- Pour la construction c'est une obligation. Pour construire, il faut le schéma.

M. TORDO.- Oui, mais pas pour la conception d'ensemble qui me paraît d'autant plus importante.

M. CUTURELLO.- C'était pour préciser.

M. TORDO.- Je vous en remercie parce que cela permet d'indiquer quelque chose que j'avais oublié d'évoquer précédemment, c'est que si l'on compare le projet de Josep Lluís Mateo tenant compte de cette dimension, vous constaterez que 25 % des surfaces qui constituent le Grand Arénas seront des surfaces végétalisées, là où aujourd'hui c'est 100 % d'allées. C'est un des sous-produits de la demande que nous avons faite à Josep Lluís Mateo d'inclure cette dimension dans sa conception humaine globale.

M. CUTURELLO.- Concernant justement les problèmes d'écoulement, c'est pour cela que je me demandais...

M. LE MAIRE.- Écoutez, on a apporté toutes les réponses nécessaires, nous avons une journée à tenir, je vous remercie.

Je mets aux voix les rapports de monsieur Kandel.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

46

La délibération n° 1.1, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 1.2, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 1.3, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 1.4, mise aux voix est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

S'abstiennent : - les élus du groupe Communistes et Républicains

La délibération n° 1.5, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 1.6, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 1.7, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 1.8, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 1.9, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 1.10, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 1.11, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 1.12, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 1.13, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 1.14, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 1.15, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

47

M. LE MAIRE.- Sur la délibération 1.16 je précise que ne prennent pas part au vote M. Alain Philip, Mme Emmanuelle Gaziello, M. Philippe Pradal, M. Jacques Dejeandile, Mme Janine Gilletta, M. Benoît Kandel.

Je vous propose de désigner monsieur Maurice Alberti en remplacement de monsieur Alain Philip au sein du conseil d'administration de la Semiacs.

La délibération n° 1.16, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Ne prennent pas part au vote : M. Alain Philip, Mme Emmanuelle Gaziello, M. Philip Pradal, M. Jacques Dejeandile, Mme Janine Gilletta, M. Benoît Kandel.

M. Maurice Alberti est désigné, en remplacement de M. Alain Philip, au sein du conseil d'administration de la Semiacs.

M. LE MAIRE.- Ces seize rapports sont ainsi adoptés.

Je voudrais simplement indiquer, pour information pour la presse, parce que j'ai lu sur un site Internet, en titre, que ce matin nous aurions fait expulser quatre jeunes du public, que je ne suis pas sûr que la qualification « quatre jeunes » soit la bonne et je vous rappelle que la loi française fait que si une assemblée délibérante est ouverte au public, le public n'a pas le droit de se manifester sous quelque forme que ce soit. Ce n'est pas un geste malveillant de ma part à l'égard de quelqu'un qui a troublé l'ordre public et à l'égard de telle ou telle génération, simplement ils ont été bien sûr présentés immédiatement à un officier de police judiciaire placés et, interrogés, et je vous informe qu'au moment où je vous parle, le parquet a d'ores et déjà retenu comme grief de poursuite à leur égard l'incitation à la haine raciale. Que les choses soient claires, il faut que les choses soient dites clairement.

Ce n'est donc pas quatre jeunes mais quatre individus qui sont venus proférer des incitations à la haine raciale parmi le public au sein d'une assemblée démocratique délibérante. Qu'il y ait des échanges, quelquefois vifs, entre les élus, cela fait peut-être partie du débat démocratique, mais le comportement auquel nous avons assisté tout à l'heure ne peut pas être qualifié de « quatre jeunes » venus là pour leur récréation. Je le précise.

Je passe maintenant la parole à madame Véronique Paquis, deuxième adjointe au maire, pour la présentation de ses huit dossiers.

DOSSIERS PRESENTES PAR
MADAME VERONIQUE PAQUIS,
ADJOINT AU MAIRE

**2.1 ADHESION AUX ASSOCIATIONS ENVIROBAT MEDITERRANEE
ET BATIMENTS DURABLES MEDITERRANEENS**

Mme PAQUIS.- La délibération 2.1 concerne l'adhésion de la ville de Nice à l'association Envirobat Méditerranée d'une part et à l'association Bâtiments Durables Méditerranéens d'autre part. Le montant des cotisations s'élève à 4 000 € pour la première et à 1 629 € pour la seconde.

**2.2 CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE NICE ET
LE RESEAU NATIONAL DE SURVEILLANCE AEROBIOLOGIQUE
(RNSA) POUR LA MISE EN PLACE D'UN CAPTEUR DE POLLENS
SUR LE TOIT DU MUSEE D'ART MODERNE ET D'ART
CONTEMPORAIN (MAMAC)**

Mme PAQUIS.- La délibération 2.2 porte sur une convention de partenariat entre la ville de Nice et le Réseau national de surveillance aérobiologique (RNSA) pour la mise en place d'un capteur de pollens sur le toit du Musée d'Art moderne et d'Art contemporain.

**2.3 CONCOURS TROPHEES DE L'ENVIRONNEMENT.
ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS ET PRIX AUX LAUREATS DE
LA 4^e EDITION**

Mme PAQUIS.- La délibération 2.3 concerne l'attribution des subventions et des prix aux lauréats de la quatrième édition des Trophées de l'environnement. Cette année le jury a donné ces prix à 23 lauréats : 15 concernent des demandes émanant d'associations, 8 concernent des demandes émanant d'écoles et de particuliers, et encore une fois de très beaux projets.

**2.4 FINANCEMENT DE L'ESPACE INFO ENERGIE (PERIODE 2012-
2015) : SIGNATURE DE LA CONVENTION ADEME**

Mme PAQUIS.- La délibération 2.4 concerne la signature de la convention avec l'ADEME pour le financement de l'espace Info Énergie pour la période de 2012 à 2015. Je vous rappelle que l'espace Info Énergie bénéficie d'un cofinancement avec l'ADEME d'une part et la Région d'autre part.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

49

2.5 APPROBATION DE LA CONVENTION-CADRE RELATIVE AUX PROGRAMMES D'ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATIONS DE LA BASSE VALLEE DU VAR, PAPI VAR 1 ET 2, POUR LES ANNEES 2012 A 2018

Mme PAQUIS.- La délibération 2.5 concerne l'approbation de la convention-cadre relative aux programmes d'actions de prévention des inondations de la basse vallée du Var, le PAPI 1 et 2, pour les années 2012 à 2018, à intervenir entre l'État, la région PACA, le département des Alpes-Maritimes, la métropole Nice Côte d'Azur, l'EPA, la commune de Nice et la commune de Gattières.

2.6 ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU PROFIT DE CINQ ASSOCIATIONS POUR DES PROJETS D'ANIMATIONS PEDAGOGIQUES

Mme PAQUIS.- La délibération 2.6 concerne l'attribution de subventions à cinq associations pour la réalisation d'animations pédagogiques au profit des scolaires dans le domaine du développement durable. Ces subventions s'inscrivent dans le cadre de la convention signée en janvier dernier entre la ville de Nice, Nice Côte d'Azur et l'Éducation nationale pour la sensibilisation des scolaires au développement durable.

2.7 MESURES DE SOUTIEN A LA RECHERCHE NIÇOISE. ALLOCATIONS INDIVIDUELLES AUX JEUNES CHERCHEURS

Mme PAQUIS.- La délibération 2.7 concerne l'approbation de la reconduction du dispositif d'aide individuelle aux jeunes chercheurs. Je vous rappelle que c'est un mécanisme qui permet de favoriser le recrutement de jeunes chercheurs dans le cadre des sciences de la vie au niveau postdoctoral, pour leur permettre d'obtenir un emploi stable et de réaliser une activité de recherche dans les laboratoires de l'université de Nice Sophia-Antipolis.

Cet appel à projets a déjà connu deux sessions : dans la première qui date de 2010 cinq jeunes chercheurs avaient été sélectionnés et je pense que l'on peut établir aujourd'hui un bilan de cette première action, puisque parmi ces cinq jeunes chercheurs, trois d'entre eux ont été recrutés définitivement pour faire de la recherche, pour être des professionnels de la recherche, par des établissements de recherche ; cela montre, je crois, l'intérêt de ce dispositif.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

50

**2.8 OBSERVATOIRE DE LA COTE D'AZUR - FINANCEMENT D'UNE
BOURSE POSTDOCTORALE**

Mme PAQUIS.- La délibération 2.8 concerne également l'aide aux jeunes chercheurs mais cette fois-ci par le biais d'un cofinancement d'une bourse postdoctorale avec l'Observatoire de la Côte d'Azur, dans le cadre du programme Henri Poincaré, programme qui vise cette fois-ci à accueillir des étudiants étrangers pour faire en sorte qu'ils viennent ensuite travailler à Nice. Ce programme, qui a été initié dans les années 90, a une très forte lisibilité internationale et a permis de recruter à l'Observatoire des chercheurs étrangers d'excellent niveau.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie. Qui souhaite s'exprimer ?

Madame Hernandez-Nicaise.

Mme HERNANDEZ-NICAISE.- Merci.

Madame l'Adjointe, j'aimerais intervenir sur la délibération 2.2.

On ne peut qu'être d'accord avec cette proposition et il aurait même fallu anticiper ce déplacement, à mon sens, et même profiter de l'occasion pour peut-être positionner deux capteurs dans deux zones très différentes de la ville d'un point de vue charge pollinique prévisible.

Il y a un point important de la convention qui est la diffusion des informations recueillies. La convention précise en effet que la Ville doit mettre des informations à disposition des habitants et cette mise à disposition est hebdomadaire ; je trouve que c'est un peu dommage, ce terme « hebdomadaire » m'interpelle, parce qu'il peut y avoir un pic assez soudain et, pour les personnes asthmatiques, à mon avis, il est crucial que l'information arrive rapidement et qu'elle soit accessible facilement. Et, parce que ce point d'information accessible sur la pollution particulière de l'atmosphère est à mon sens crucial dans une ville dont l'atmosphère est parfois de mauvaise qualité, je saisis cette délibération pour vous interroger sur deux points concernant une autre pollution particulière, celle des particules fines PM10 et PM2.5 dont l'incidence sur la santé a fait l'objet de rapports récents et extrêmement alarmants.

Je suis allée sur les sites Atmo Paca et autres, et je me suis heurtée à des difficultés sans nom. J'ai pu avoir accès au rapport de la qualité de l'air 2010 ainsi qu'au rapport de Nice Côte d'Azur sur l'ex-futur tracé de la ligne 2 de 2009, et l'on a des informations globales sur le fait que la ZAS de Nice, la zone de surveillance particulière, montre que 200 000 personnes sont concernées par un dépassement des valeurs limites des PM10.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

51

C'est dire si le problème est important. Or, si vous allez sur le site d'Atmo Paca, vous ne pouvez pas accéder à des informations quotidiennes comme on peut le faire à Marseille par exemple où sur cinq stations, trois vous informent heure par heure du taux de particules PM10 et même PM2.5 ce qui n'est pas très courant. Je ne comprends donc pas pourquoi on en est à ce point de pauvreté d'équipement depuis le temps que l'on parle de la nécessité d'avoir des capteurs en ville qui nous informent en temps réel.

Un autre point est que, très récemment, et les journaux quotidiens s'en sont fait largement l'écho, on vient de réaliser que, outre l'industrie, le chauffage et le transport, ces particules fines pouvaient être produites de façon extrêmement importante, jusqu'à 45 % du total, par le brûlage des déchets verts. Une circulaire les interdit ; monsieur le préfet a dû faire une circulaire pour rappeler aux habitants que c'était interdit. Les dérogations sont malheureusement beaucoup trop fréquentes et, visiblement, d'après les interviews que j'ai pu lire, les gens n'ont pas compris l'intérêt qu'il y avait à ne pas brûler. C'est vraiment un point dont pourrait se saisir le service de collecte des déchets et peut-être aussi pourrions-nous envisager une campagne via la Maison de l'environnement pour faire comprendre aux gens qu'ils ont tout intérêt à broyer ou à composter leurs déchets verts et pas du tout à les brûler.

Pour terminer, je voudrais vous demander où en sommes-nous sur l'élaboration du plan de protection de l'air à Nice, le PPA, car si j'ai bien compris nous sommes visés par un contentieux européen et, dans le même ordre d'idée, une zone d'actions prioritaires pour l'air pourrait-elle à terme, une fois le tramway réalisé, devenir opérationnelle ? Je vous remercie pour vos réponses.

M. LE MAIRE.- Merci beaucoup ma Chère Collègue. Y a-t-il d'autres interventions ? Monsieur Cuturello, vous avez la parole.

M. CUTURELLO.- C'est à propos de la délibération 2.5 concernant les PAPI du secteur du Grand Arénas de la plaine du Var. Simplement Madame, je voulais vous demander si vous aviez la possibilité de répondre à la question que j'ai posée tout à l'heure à propos de la délibération 1.4 sur les écoulements et sur les enjeux des modifications proposées dans la délibération, parce qu'à ce stade je n'ai pas eu de réponse. Les enjeux de ce schéma de cohérence hydraulique c'est bien des écoulements en cas de problème, en cas de crue et en cas de rupture des digues ou de crue de plus de 5 000 m³/seconde. La modification du texte proposé va-t-elle amener à des modifications d'implantation des bâtiments à construire ou pas, ou bien est-ce juste une mise en cohérence ?

Un règlement est quand même plus important qu'un rapport de présentation dans la jurisprudence administrative, si je puis me permettre. Donc si le règlement prévoit quelque chose, c'est que peut-être cela a été réfléchi. Comme il va y avoir l'enquête publique, je pense que l'on aura l'occasion d'y revenir, mais si vous aviez la possibilité de me répondre, cela me ferait énormément plaisir.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

52

M. LE MAIRE.- Je vous remercie. Y a-t-il d'autres prises de parole ?
Madame Gaziello.

Mme GAZIELLO.- Merci Monsieur le Maire.

Ma Chère Collègue, à nouveau sur la délibération 2.7 « mesures de soutien à la recherche niçoise, allocations individuelles aux jeunes chercheurs », Madame l'Adjointe, si je ne doute pas de l'intérêt du dispositif pour les jeunes chercheurs, dispositif qui je le rappelle nous a fait verser 250 000 € en 2010, 250 000 € en 2012, puis à nouveau appel à projets, je réitère mon observation : changez le titre s'il vous plaît, aujourd'hui il faut mettre « mesures de soutien à la recherche biomédicale » uniquement puisque maintenant dans la délibération il est bien acté que l'appel à projets ne concerne que le domaine biomédical et aucun autre domaine de la recherche niçoise. Merci.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie. Pas d'autre prise de parole ? Je vais laisser le soin à monsieur Alain Philip d'apporter une première réponse avant de passer la parole à madame Véronique Paquis.

M. PHILIP.- Merci Monsieur le Maire.

Pour répondre à la question de monsieur Cuturello sur la délibération que l'on a déjà approuvée, nous avons discuté de points importants lors de la commission ; je veux absolument vous rassurer et rassurer l'ensemble des personnes qui nous écoutent aujourd'hui et les membres du Conseil municipal, vous savez comme moi que les plans de prévention des risques inondations sont tous menés sous l'autorité de l'État et donc de monsieur le préfet et de ses services qui les élaborent ; la Métropole est associée, ou les communes sont associées à l'élaboration, mais en tout état de cause ce sont les services de l'État qui élaborent ces plans. Vous savez comme moi combien l'État, la Métropole et la ville de Nice sont attentifs à avoir des dispositifs qui assurent la sécurité des biens et des personnes dans les secteurs concernés.

Sur le schéma de cohérence hydraulique et d'aménagement d'ensemble dont je vous ai dit lors de la commission que c'était un dispositif absolument exemplaire et innovant qui a été mis en place en plein accord avec les services de l'État et de monsieur le préfet, qui a été mené et qui permet à partir de règles d'inondabilité et de modèles mathématiques qui sont mis en place par les services de l'État, de tester le projet d'aménagement, ce projet d'aménagement s'adapte à la règle et inversement par rapport à l'inondabilité.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

53

L'ensemble des conditions d'écoulement des eaux du Var que vous indiquiez, avec les crues centennales, millénaires, etc. sont bien évidemment intégrées dans le modèle et, à ce jour, nous avons la chance d'avoir un projet porté par Josep Lluís Mateo sur le Grand Arénas notamment, qui est parfaitement adapté à la règle et donc aux dispositifs qui sont proposés et qui ont été validés par les services de l'État : le schéma de cohérence hydraulique dans un premier temps est validé par les services de l'État, on adapte la règle et les modifications mineures qui vous sont proposées sont validées là aussi d'un point de vue hydraulique et technique par les services de l'État, puis l'État modifie le PPRI en conséquence.

M. LE MAIRE. - Je vous remercie. Madame l'Adjointe.

Mme PAQUIS. - Merci Monsieur le Maire.

Je pense qu'Alain Philip vous a répondu sur la problématique du SCHAE. Je voudrais répondre à madame Hernandez-Nicaise sur ce qui concerne ce projet de convention avec le RNSA. Vous avez entièrement raison. On sait que nous avons actuellement des problèmes de pollution liés à nos modes de vie, mais aussi des « polluants naturels » qui ont un impact majeur sur la santé. Cette convention vise à identifier d'une manière qualitative et quantitative les polluants à titre de pollens ou de moisissures qui sont en circulation dans l'air et qui sont extrêmement importants en termes de santé publique puisqu'ils sont à l'origine d'asthme ; je vous rappelle qu'il y a plus de trois millions de personnes en France qui souffrent de cette maladie qui est à l'origine de 2 000 décès par an. C'est donc une problématique extrêmement importante.

Initialement ce capteur était sur le toit d'un des bâtiments de l'hôpital Pasteur et vous comprenez bien qu'avec les travaux de Pasteur 2, nous sommes dans des conditions qui ne sont pas optimales, c'est pourquoi les représentants de cette association qui est mandatée par le ministère de la Santé et de l'Environnement nous ont demandé de trouver une solution, ce qui a été fait.

Vous me posiez la question par rapport aux données hebdomadaires, c'est simplement par rapport au fonctionnement du capteur lui-même puisque c'est un capteur qui a une espèce de tambour sur lequel se trouvent des « adhésifs » qui récupèrent le pollen ; on quantifie la pollution pollinique en termes de grains par mètre cube d'air et par jour et le relevé se fait une fois par semaine. C'est la raison pour laquelle les éléments ne sont disponibles qu'une fois par semaine. Vous trouvez sur le site du RNSA tous ces éléments qui sont extrêmement importants en termes d'allergologie.

Ce dispositif est inclus dans quelque chose que le maire a demandé et créé pour permettre une transparence de tout ce qui concerne la qualité environnementale, à savoir l'Observatoire du développement durable. Dans le cadre de cet observatoire, on trouve bien entendu tous les chiffres qui correspondent à la problématique. Vous parliez des particules, en effet c'est un problème extrêmement important mais je vous rappelle qu'en termes de qualité de l'air quatre capteurs fixes sont déjà installés.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

54

Pour Air Paca, une détection optimale serait réalisée avec cinq capteurs fixes, puisqu'il y a aussi des capteurs mobiles et tout ce qui concerne la modélisation, et le dernier capteur va être installé à Arson en avril prochain. Nous serons alors totalement « aux normes » pour avoir des mesures les plus optimales possible.

En ce qui concerne la problématique des déchets, je suis entièrement d'accord avec vous, c'est un problème important surtout sur notre territoire. Je vous rappelle qu'un plan d'information est en cours de rédaction pour la sensibilisation des problématiques de déchets verts et sera mis à disposition de toutes les communes, notamment via les animations délocalisées dans les communes de l'arrière-pays et via l'Agenda 21 métropolitain qui vous sera présenté prochainement.

Madame Gaziello, en ce qui concerne les jeunes chercheurs, je crois que c'est une discussion que nous avons tous les ans. Je vais vous répondre en deux points. Première chose, vous dites souvent que l'on ne s'intéresse qu'aux jeunes chercheurs qui travaillent dans le domaine des sciences de la vie ; je ne peux pas vous laisser dire cela, parce que si l'on regarde l'ensemble des actions qui sont menées pour aider la recherche et les jeunes chercheurs, je vous rappellerai simplement que nous avons subventionné les Rencontres doctorales euro-méditerranéennes dans le domaine du droit, de l'économie et de la gestion avec l'accord de l'UFR.

Mme GAZIELLO.- On parle de bourses, Madame l'Adjointe.

Mme PAQUIS.- Oui, mais là aussi c'est une discussion que nous avons eue cinquante fois et je vais vous répondre plus précisément sur l'intérêt des bourses aux jeunes chercheurs dans le domaine des sciences de la vie.

Chaque filière a des problèmes spécifiques et notre rôle est de répondre de façon adaptée aux problèmes qui remontent à la fois des étudiants et des directeurs d'UFR, en collaboration avec la présidente de l'Université.

Je termine. Nous avons subventionné le droit, l'économie et la gestion ; nous avons subventionné les Rencontres de l'IMREDD dans le domaine de l'environnement, les modélisations mathématiques et la prévention des risques en octobre dernier ; tout cela à hauteur de 80 000 €. S'agissant des grands prix de la ville de Nice, je vous rappelle simplement que Suzie Morgenstern est une littéraire, Gilles Lebeau est un mathématicien. Dans le cadre du comité Doyen Lépine, subventions aux laboratoires, nous avons accordé 94 200 € depuis 2010 pour des projets qui concernent uniquement le droit, l'économie, les lettres, les sciences humaines, les sciences hors sciences de la vie et les arts, et nous sommes en train de travailler avec un jeune mathématicien sur un projet de Nice Graduate School of Mathematics.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

55

C'est une première réponse, je ne peux pas vous laisser dire que l'on ne subventionne que les jeunes chercheurs dans le domaine...

Mme GAZIELLO.- Je ne parle pas de subventions mais de bourses.

Mme PAQUIS.- Je vous demande de me laisser finir.

Je vous réponds également dans le domaine des bourses puisque vous n'ignorez pas que la délibération suivante concerne une bourse postdoctorale mais dans le domaine de l'astrophysique. Donc là aussi vous ne pouvez pas dire que les bourses ne s'intéressent qu'aux sciences de la vie.

Par ailleurs je vous rappelle que dans le dernier appel d'offres qui concerne quatre jeunes chercheurs, sur les quatre jeunes chercheurs l'un d'eux est un mathématicien qui travaille sur la modélisation de l'arbre respiratoire.

En ce qui concerne l'adaptation spécifique aux problématiques, je veux revenir quelques instants sur les difficultés auxquelles sont confrontés les jeunes chercheurs dans le domaine des sciences de la vie. Je pense que vous aurez été sensible aux articles récents dans la presse qui montrent la difficulté et qui soulignent la précarité de ces jeunes chercheurs dans le domaine des sciences de la vie qui constitue jusqu'à 40 % des laboratoires de recherche. Je rappelle que la loi prévoit que dans les catégories A de la fonction publique, la possibilité d'un CDD de trois ans n'est renouvelable qu'une fois et que donc au bout des six ans de CDD, le CDD est transformé de droit en CDI. Pour éviter de placer en CDI ces jeunes chercheurs dans le domaine des sciences de la vie, de nombreux organismes de recherche ne renouvellent plus les CDD de trois ans et l'on se retrouve avec des jeunes chercheurs qui sont à bac+10, qui ont des financements pour préparer leurs concours et intégrer des organismes de recherche et qui se retrouvent au chômage parce que les organismes de recherche refusent de renouveler leur contrat dans la crainte d'avoir à les transformer en CDI.

C'est un problème extrêmement important, spécifiquement en sciences de la vie. Je vous rappelle qu'un collectif des jeunes chercheurs des Alpes-Maritimes s'est réuni plusieurs fois puisque, spécifiquement dans les sciences de la vie, entre l'obtention du doctorat et le recrutement, six ans c'est vraiment très limite. C'est pour cette raison que le maire a reçu ces jeunes chercheurs, qu'il a déposé une question écrite à la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche puisque la conclusion de l'assemblée générale de ce collectif de jeunes chercheurs à la fois local et national a été la suivante, je vous lis la conclusion de la réunion qui date d'il y a un mois, la question était : trouvez-vous que le projet de loi de l'orientation de l'ESR répond aux attentes des acteurs de la recherche et de l'enseignement supérieur ? Les résultats ont été 68 votes contre et 0 vote pour.

Je pense que vous réalisez que l'on a des jeunes chercheurs en sciences de la vie qui sont à bac+10, bac+12...

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

56

Mme GAZIELLO.- Pas seulement dans ce domaine, c'est vrai dans tous les domaines.

Mme PAQUIS.- Non, Madame, je ne peux pas vous laisser dire cela. C'est une particularité spécifique qui tient à la thématique. Lorsque vous travaillez sur des modèles biologiques in vivo et que vous voulez par exemple créer un modèle de souris qui va mimer un modèle de maladie dégénérative humaine, il faut « construire » la souris et ensuite il faut attendre qu'elle vieillisse ; une souris met deux ans pour vieillir. Très souvent dans ces domaines, entre le démarrage d'un projet et la publication qui permet l'intégration, il faut quatre ans. Donc ne dites pas que c'est un problème général, vous n'avez pas vu les jeunes chercheurs en sociologie, en astrophysique ou en mathématique dans la rue. Je vous renvoie aux articles de Nice-Matin. Je pense qu'il est extrêmement important de s'occuper de ces jeunes chercheurs.

Mme GAZIELLO.- Il y a deux ans...

M. LE MAIRE.- Très bien, je vous remercie. Écoutez, Madame Gaziello, franchement, lorsque nous avons été élus, les bourses aux jeunes chercheurs, il n'y en avait pour personne. Ce n'est pas une humiliation que de dire à l'égard de quelque élu que ce soit que, dans ce domaine, nous avons peut-être quelqu'un qui siège au Conseil municipal qui est plus qualifié que d'autres, qui est en charge de la recherche et qui m'a proposé d'attribuer des bourses aux jeunes chercheurs. Dans le domaine des sciences de la vie, j'ai pu vérifier la démonstration qui vous a été faite, en tant que parlementaire, lors des questions que j'ai posées au Gouvernement qui a dit lui-même c'est vrai, les chercheurs qui sont engagés dans cette voie par rapport au parcours qui est le leur sont plus fragilisés que d'autres. Je regrette simplement que le Gouvernement ne règle pas cette affaire des CDD et continue à les fragiliser. Aujourd'hui je me réjouis que la ville de Nice puisse les accompagner, on ne le faisait pas avant. Vous essayez aujourd'hui de minimiser l'effort qui est le nôtre à l'égard des jeunes chercheurs, aucun effort n'était fait en leur direction ; à l'initiative du professeur Véronique Paquis désormais nous pouvons nous enorgueillir d'être sans doute et certainement l'une des seules ou rares villes de France à prendre de telles initiatives en direction des jeunes chercheurs de notre cité. Madame l'Adjointe, je veux vous en remercier.

Et puis je voudrais dire à monsieur Cuturello qui est intervenu sur le PAPI 2 dans le prolongement du PPR, heureusement que j'avais obtenu, il y a quelques années, d'abord que nous puissions bénéficier d'un PAPI 1, je vous rappelle que le bilan de celui-ci nous a permis de sauver un certain nombre de situations là où nous étions dans une situation extrêmement critique. Je pense notamment à la situation de la zone industrielle de Carros, créée en 1962, premier pôle industriel et artisanal de Nice Côte d'Azur et du département, où sur 188 hectares nous avons 600 entreprises qui étaient menacées, pour un chiffre d'affaires de plus d'un milliard d'euros, c'est-à-dire 9 400 emplois menacés.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

57

La répartition de ces 600 entreprises par secteur d'activité est la suivante : 216 dans le secteur industriel, 156 dans le secteur du commerce, 108 dans le secteur des services, 66 dans le secteur de la construction, 54 dans le secteur des transports et de la logistique ; des entreprises majeures de plus de 1 000 emplois comme Cari Fayat Groupe, Malongo pour la transformation de thé et de café, Virbac pour la fabrication et le commerce de produits pour animaux, des entreprises entre 200 et 1 000 emplois comme Arkopharma, Créal Alu, Elis Riviera, Schneider Méditerranée. Nos interlocuteurs ont été notamment l'ASLLIC qui regroupe plus de 170 propriétaires fonciers, la CAIPDV, Côte d'Azur Industries Plaine du Var, qui est une association d'entreprises, le Club des Entreprises de Carros qui a en charge le site industriel de Carros Le Broc.

Aujourd'hui, je me réjouis qu'avec le PAPI 1 nous ayons pu sauver tous ces pans d'activité et avec le PAPI 2 nous souhaitons nous engager dans la protection de ce qui reste à protéger pour pouvoir préserver et créer les emplois auxquels je faisais référence avec Christian Tordo tout à l'heure, dans le cadre de notre opération d'intérêt national. Le PAPI 2 va nous permettre de sécuriser la zone située sur la berge et devrait faciliter la réalisation d'opérations d'aménagement.

Parmi les opérations qui sont lancées, nous voyons la densification de la zone nord de Carros avec un potentiel de création de 20 000 emplois nouveaux puisque nous allons pouvoir modifier non pas l'étalement urbain mais au contraire la construction en hauteur et ainsi pouvoir aménager 500 000 m² disponibles de plus pour les entreprises, pour y créer des emplois nouveaux ; le Point du Jour à Saint-Laurent-du-Var autour de la mairie où 2 000 emplois sont concernés ; et bien évidemment la zone de Colomars où nous avons une centaine d'emplois concernés.

Par ailleurs il convient de rappeler que la modification du PPRI dans la basse vallée du Var peut être réalisée avec le PAPI qui va permettre le lancement du Grand Arénas : c'est 20 000 emplois et 1 300 logements, c'est un chiffre que je demande à tous nos collègues de la majorité et à ceux de l'opposition de retenir, s'ils le souhaitent ; grâce à ces mesures c'est 20 000 emplois et 1 300 logements, deux chiffres qui parlent. En même temps, le montant du PAPI 2 permettra de pérenniser pendant cinq ans près de 500 emplois ; si nous ne l'engageons pas aujourd'hui, ces 500 emplois ne seraient pas garantis, confortés et pérennisés.

Enfin Madame Hernandez-Nicaise, d'abord je partage beaucoup de ce que vous avez dit. Véronique Paquis a répondu pour l'essentiel et je la remercie, notamment sur les mesures qui sont prises pour l'implantation d'un nouveau capteur pour que nous soyons mieux informés sur l'utilisation des capteurs mobiles supplémentaires. Je suis tout comme vous depuis très longtemps très sensibilisé sur cette affaire des particules fines.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

58

C'est un fléau pour la santé publique et donc, bien évidemment, quand nous aurons à débattre de notre Agenda 21, le 29 mars prochain, seul Agenda 21 intercommunautaire à la dimension d'une grande intercommunalité comme la nôtre, je souhaite que nous puissions arriver sous près d'un an à avoir un affichage très clair, comme vous l'exprimez vous-même, pour que chacun soit informé. Je souhaite que l'utilisateur du volant, quand il passe devant un indicateur, d'un coup soit alerté. C'est un peu comme les silhouettes que l'on voit le long des routes là où il y a eu des accidents mortels et où, quand on franchit un virage, d'un coup on lève le pied parce qu'en voyant la silhouette on se dit qu'il vaut peut-être mieux être prudent. Celui qui appuie sur la pédale ne pense pas un seul instant qu'il est en train de générer des maladies pulmonaires nouvelles, des crises d'asthme, des conséquences importantes sur la santé publique. Nous avons le devoir de tout mettre en œuvre au fur et à mesure que nous prenons des décisions pour faire baisser les émissions à la fois de CO₂ et de particules fines dans notre cité, pour qu'elle soit reconnue comme un pôle qualitatif en matière de santé publique.

C'est ainsi que nous avons pris des mesures sur les transports doux, le Vélobleu, l'Autobleu électrique, le stationnement intelligent, stationnement qui, je vous le rappelle, représente actuellement 20 % de circulation de plus en ville quand, pendant près de 20 minutes, les automobilistes tournent pour chercher une place. Déjà avec les panneaux à message variable on avait fait un progrès ; avec l'ouverture de nouveaux parcs relais comme celui de Jean Bouin qui n'est pas encore plein, je le regrette, mais nous devons tout faire pour le remplir davantage, avec maintenant le stationnement intelligent qui permettra, lorsqu'on arrive à destination, de ne pas tourner pendant 20 minutes, ce sont autant de progrès. Les transports en commun dont les Niçois nous disent à 86 % apprécier les services que nous offrons aujourd'hui, sont aussi une réponse qui nous a permis de progresser.

Je veux que ces progrès soient affichés comme vous en exprimez vous-même le souhait, en même temps que vous posez ces questions qui sont légitimes et que je partage, nous savons très bien que la vraie réponse à tout cela, Madame Hernandez-Nicaise, c'est un transport en commun en site propre beaucoup plus performant d'est en ouest qui apportera une réponse extrêmement violente et forte pour la baisse brutale de toutes les émissions de CO₂ et de particules fines.

Comment puis-je comprendre ceux qui aujourd'hui ne cherchent plus qu'à faire de l'agitation quand ils approuvaient hier un chantier qui maintenant arrive au terme de toutes les procédures, qui a été validé par toutes les instances, qui va démarrer d'ici la fin de l'année ? Comment puis-je comprendre ceux qui par exemple nous proposeraient de remplacer un transport en commun en site propre par un bus à haut niveau de service, sachant qu'aujourd'hui les transports par bus sont motorisés, vous le savez Madame Hernandez-Nicaise, par des moteurs qui émettent des particules fines puisque ce sont des moteurs diesel ?

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

59

C'est aujourd'hui 1 200 bus par jour que nous proposons de supprimer avec le tramway ouest-est dont nous allons lancer le chantier ; 1 200 bus par jour : 600 sur Cassin - Californie et rue de France, 600 sur la promenade des Anglais, c'est-à-dire sur les axes que vous avez cités vous-même tout à l'heure. Comment s'opposer à cela alors que ces 1 200 bus ont une capacité maximum de 70 000 usagers par jour quand le tramway dont nous allons lancer le chantier a une capacité de 120 000 usagers par jour, avec le grand parc relais que nous installerons grâce au PPR, grâce au PAPI 2 justement sur le pôle multimodal au Grand Arénas où passera le tramway, comment s'opposer à cela alors que vous savez que c'est le moyen qui pourra réduire les maux que vous dénoncez vous-même ?

Un bus à haut niveau de service fonctionne avec la même motorisation que les bus d'aujourd'hui, il émet donc autant de particules fines, il a la même capacité et il offre le même temps de transport, parce que l'on n'ira pas plus vite avec un bus à haut niveau de service qu'avec les bus actuels. Pour aller du centre-ville jusqu'à l'aéroport avec un bus actuel, quand tout va bien c'est une trentaine de minutes et aux heures de pointe c'est 45 à 50 minutes, quand avec un transport en commun en site propre le temps garanti sera de 22 minutes. Voilà la réalité. Il faut donc arrêter un certain nombre de délires sur ces sujets. Je partage votre position sur les risques d'atteinte à la santé publique et nous savons que la seule réponse à cela pour faire baisser ces risques qui pèsent sur la santé publique c'est les politiques de déplacement et de transport que nous avons décidé de mettre en œuvre. Je voulais apporter cette contribution.

Ayant, avec nos adjoints, apporté les réponses nécessaires, je vais maintenant mettre au vote les huit rapports présentés par madame Véronique Paquis.

La délibération n° 2.1, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 2.2, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 2.3, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 2.4, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 2.5, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 2.6, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

60

La délibération n° 2.7, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Mme Véronique Paquis ne prend pas part au vote.

La délibération n° 2.8, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Mme Agnès Rampal ne prend pas part au vote.

M. LE MAIRE.- L'ensemble de ces huit rapports sont donc adoptés.

Avant de passer la parole à madame Agnès Rampal, adjointe au maire en charge des rapatriés, de l'enseignement supérieur mais en l'occurrence sur les dossiers qui portent sur les rapatriés, et que je veux remercier d'ailleurs pour tout le travail de mémoire qu'elle réalise en permanence avec à la fois les associations de rapatriés et, en partenariat avec François Rabut, le monde combattant, je veux dire la chose suivante, en saluant d'ailleurs la présence parmi le public d'un certain nombre de représentants que je veux citer, et en demandant qu'à aucun moment quiconque ne se manifeste sous quelque forme que ce soit, par respect pour le règlement de fonctionnement de notre assemblée :

- Mme Paule Thiercelet pour les Amitiés algéroises de la Côte d'Azur
- M. Jean-Pierre Malbert pour l'association des Béni-Safiens de la Fédération unitaire des rapatriés et réfugiés
- Mlle Ginette Lorenzo pour l'Amicale des Français du Maroc
- Mme Marie-Pierre Dimeck pour l'Amicale des enfants d'El-Biar et l'Union des pieds noirs et harkis
- Mme Michèle Soler pour le Cercle algérien de Nice
- M. Areski Amrani pour la délégation départementale du Comité régional des associations harkis
- M. Jean-Paul Monier pour les Enfants du monde 06
- Mme Nicole Botella et Mme Nadège Diaz pour le Comité de sauvegarde des cimetières oranais
- M. William Tapia pour les Anciens de Notre-Dame de Santa Cruz et le Pied Noir Club International
- M. Nasser Sahour pour Harkis Honneur Histoire
- M. Sauveur Bucaro pour Souviens-toi (Algérie-Tunisie-Maroc)
- Mme Marie-Claude Boriello pour l'Amicale des enfants d'Hussein Dey
- M. Gérald Léger pour la délégation départementale du Centre de documentation historique de l'Algérie 06
- M. Youssef Djerfi pour la Fédération des associations de harkis rescapés
- Mme Anne-Marie Bailet pour les Rapatriés Club du Canton aux Dix Sourires
- Mme Claude Raymond pour les Amitiés oraniennes
- M. Michel Cornebois, président de l'Union nationale des combattants

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

61

- M. Henry Ghiringhelli, vice-président de cette même association

Et l'ensemble des représentants du monde combattant, rapatrié et harki qui nous font l'amitié de leur présence parmi nous aujourd'hui et que je veux saluer très amicalement au nom de l'ensemble des membres du Conseil municipal de notre ville.

Avant de vous passer la parole sur les rapports que vous devez présenter, je veux informer notre assemblée que j'ai reçu le 19 février 2013 de monsieur le préfet des Alpes-Maritimes le courrier suivant :

« La loi du 6 décembre 2012 a institué le 19 mars « Journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combattants en Tunisie et au Maroc ».

Cette date correspond à un hommage officiel de la Nation, désormais rendu tous les ans dans chaque département et chacune des collectivités d'Outre-mer.

Une cérémonie officielle se déroulera à Paris le 19 mars 2013.

Une cérémonie doit être organisée au chef-lieu du département ou au monument AFN départemental, le cas échéant.

Comme pour toutes les journées nationales, les bâtiments publics doivent être pavoisés. »

Ainsi le préfet, qui n'y est pour rien et qui agit loyalement à l'égard du Gouvernement, donne instruction au maire du chef-lieu du département des Alpes-Maritimes de pavoiser ce jour-là l'ensemble de la cité et d'organiser, comme pour l'ensemble des autres manifestations patriotiques qui sont à notre calendrier (8 mai, 11 novembre, la libération de Nice...) la cérémonie au monument aux morts.

J'ai fait savoir à monsieur le préfet des Alpes-Maritimes que c'était un problème de conviction personnelle et qu'en tant que maire du chef-lieu du département, je ne pavoiserais pas la ville de Nice et je n'organiserais pas de cérémonie au monument aux morts. C'est aller contre des convictions qui m'ont mené dans le combat politique qui est le mien depuis des années et qui en aucun cas, en accédant aux fonctions de maire de Nice, ne me permettent au plus profond de moi-même de pouvoir organiser un tel événement à une date qui pour moi est un déni de vérité pour l'histoire de France.

Voilà pourquoi je l'ai fait savoir courtoisement et de manière très républicaine à monsieur le préfet des Alpes-Maritimes.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

62

Je vous rappelle qu'il y avait une loi qui précédemment avait permis de trouver une date, le 5 décembre de chaque année, sous la présidence de Jacques Chirac, qui avait permis de rassembler l'ensemble de la communauté du monde combattant, rapatrié et harki dans la quasi unanimité. Alors que soixante ans après nous devons trouver à un moment ou à un autre les voies de la réconciliation, de la compréhension, de la capacité à se parler, à reconnaître les souffrances, pourquoi faire le choix de vouloir monter une part de la communauté nationale contre une autre part de la communauté nationale soixante ans plus tard ? Je m'y refuse dans la ville qui est la nôtre et je souhaite que le Conseil municipal m'aide à ne pas monter des Niçoises et des Niçois venus de tous horizons les uns contre les autres sur une date qui ne suscite que des incompréhensions.

La ville de Nice ne fournira donc plus aucun moyen logistique et humain dans le cadre de la manifestation qui sera organisée par les seuls services de l'État et je ne m'associerai pas, comme les élus de la majorité, à la cérémonie que le préfet organise.

Nous avons inauguré ensemble, le 30 juin 2012, avec l'ensemble des associations, une œuvre commémorative implantée sur la promenade des Anglais face au Centre universitaire méditerranéen d'un côté et face à la Méditerranée et aux rives sud de la Méditerranée de l'autre. Elle honore la mémoire de tous ceux qui sont tombés, tous ceux qui sont tombés avant et après le 19 mars. Elle honore la mémoire de tous ceux-là et sa rédaction nous satisfait pleinement car elle était conforme à l'esprit de la date du 5 décembre.

Mais, face au déni de vérité que la nouvelle loi officialise, j'ai la conviction, comme l'ensemble de la majorité, que nous devons marquer pour toujours que la date du 19 mars 1962 n'est pas la fin de la guerre d'Algérie ; elle est seulement le moment du début de l'application des accords d'Évian mis en œuvre unilatéralement, dois-je le rappeler, par la France.

Nous savons et nos compatriotes doivent tous savoir que des disparitions et des assassinats sont intervenus par centaines après le 19 mars 1962. Certains indiquent même que le dernier qui serait intervenu serait le 1^{er} juillet 1964.

Dois-je rappeler à ceux qui feignent de l'ignorer, le souvenir de la fusillade de la rue d'Isly le 26 mars 1962 et du massacre, car il faut appeler les choses par leur nom, du 5 juillet 1962 à Oran.

En communion avec l'ensemble des associations, j'ai organisé dès le mois de juin 2009, avec Agnès Rampal, un colloque bouleversant sur les disparus. Puis, l'année du cinquantenaire du rapatriement, un autre colloque est venu spécifiquement détailler ce que fut l'atroce journée du 5 juillet 1962.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

63

Aucune ville en France n'a organisé avec autant de soin et d'émotion la reconstitution historique des enchaînements et des causalités de ces moments tragiques. Ils virent nombre d'Européens abandonnés sans protection et sans défense à la disparition ou à la mort. C'est la raison pour laquelle, cinquante ans après, nous avons organisé le 5 juillet 2012 deux offices religieux à leur mémoire, l'un en l'église Saint-Pierre d'Arène et l'autre à la grande synagogue de la rue Deloye. Je précise que les représentants des trois grandes religions du Livre étaient présents dans une communion totale.

Chacun sait que notre mobilisation s'inscrit dans un travail de mémoire et de vérité. Pour la transmission aux jeunes générations, je considère que les victimes européennes et harkis ne doivent pas être mortes en vain.

Aujourd'hui, dans un vœu qui sera examiné en fin de conseil, le groupe Nice Ensemble propose, en concertation avec les associations d'anciens combattants, que nous honorions la mémoire des civils, des combattants et des supplétifs morts en Algérie après le 19 mars 1962. Puisque le gouvernement l'escamote allègrement, avec la bonne conscience accoutumée de ce pays qui précipita la France dans la guerre et l'y abandonna, ce vœu propose d'apposer rue Bavastro, sur le site de la Maison municipale des associations de rapatriés et de harkis, une plaque commémorative dédiée à la mémoire des civils, combattants et supplétifs de toute confession morts en Algérie après le 19 mars 1962.

Que les choses soient claires, nous avons un monument à la mémoire de toutes les victimes d'avant et d'après, mais vu les dispositions qui sont graves parce qu'elles insultent la mémoire de tous ceux qui sont morts après le 19 mars 1962, je veux que dans notre ville qui a été une ville et une terre d'accueil pour les rapatriés, les harkis, leurs enfants, leurs petits-enfants qui ont contribué à l'épanouissement, au développement, à la cohésion économique et sociale de cette ville qui est la leur, où ils ont désormais leurs racines et leur citoyenneté, nous puissions avoir un lieu pour que l'on n'oublie pas, quand cette date de commémoration que l'on voudrait nous imposer tend à les oublier, ceux qui sont morts après le 19 mars.

Après le 19 mars, c'est près de 3 000 victimes civiles ; c'est près de 30 000 harkis quelquefois morts dans des actes de barbarie et des souffrances atroces ; eh bien, je veux que cette ville de Nice qui est la leur n'oublie pas, quand certains voudraient, par cette date de commémoration, que l'on oublie et que l'on fasse oublier à la mémoire collective dans notre pays et dans notre ville.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

64

Je n'ai pas besoin de faire voter, je souhaite que ce soit symbolique puisqu'il nous suffit de faire apposer une plaque sur la maison des rapatriés, sur proposition - je le dis puisque nous avons eu une grande réunion, j'aime bien que ce soit partagé - de toutes les associations de rapatriés, harkis et du monde combattant qui représentent tous les civils, toutes les familles, tous les militaires qui ont souffert, c'est sur leur proposition que j'ai décidé de faire apposer cette plaque. Je souhaite simplement que, de manière informelle ou formelle, comme chacun le voudra, le Conseil municipal démontre face à eux quelle est sa position et tout simplement le dise très clairement.

Pourquoi ce lieu auquel nous avons réfléchi ensemble ? D'abord bien évidemment c'est la maison des rapatriés que nous avons voulue. Par ailleurs cela nous permettra en pensée d'y associer la mémoire de Joseph Bavastro lui-même puisque la maison des rapatriés est installée dans la rue près du port de Nice qui porte le nom de Joseph Bavastro. Car, comme vous le savez sans doute, courageux corsaire niçois, fidèle républicain, Français de cœur, Joseph Bavastro s'établit à Alger à la fin des années 1820 et contribua à fournir à la flotte de l'amiral Duperré les informations militaires et techniques nécessaires au débarquement de Sidi-Ferruch qui, le 14 juin 1830, ouvrit la grande histoire de l'Algérie française.

Nommé capitaine du port d'Alger et ensuite cadi d'Alger, c'est-à-dire l'équivalent de maire d'Alger, de 1830 à 1832, c'est un Niçois, Joseph Bavastro qui pendant deux ans a été maire d'Alger, cadi d'Alger. C'est là qu'il mourut en 1833.

Ainsi mes Chers Collègues, déjà Niçois et Français d'Algérie étaient unis dans le même amour pour la terre d'Alger et pour la patrie française. Si cette union si ancienne aujourd'hui encore résiste aux capricieuses forfaitures de gouvernements oublieux, il nous appartient à nous de ne pas l'oublier.

Même si ce soir je soumettrai de manière formelle un vœu à l'ensemble du Conseil municipal, je souhaite qu'à ce moment précis où nous avons la visite de l'ensemble des associations qui représentent toutes ces souffrances rassemblées et unies, simplement de manière informelle et consultative sur le recueillement devant cette plaque, le Conseil municipal puisse en toute transparence dire s'il approuve cette position ou s'il la désapprouve.

Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer sur ce sujet ?

Monsieur Patrick Allemand, je vous en prie.

M. ALLEMAND.- Monsieur le Maire, vous avez employé lors de cette longue intervention le mot de réconciliation.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

65

Je ne suis pas certain que la tonalité de vos propos y contribue beaucoup, tout simplement parce que le fond de ma pensée c'est que vous êtes en train de vous saisir de cette affaire pour régler quelque chose que vous avez en travers depuis deux ans, qui est le jour où vous avez inauguré la statue du général de Gaulle sous la huée de ces mêmes associations de rapatriés dont vous venez de citer les noms.

M. LEONELLI.- C'est son collègue du Front National à la Région qui sifflait.

M. ALLEMAND.- Quelqu'un a quelque chose à dire ? J'ai la parole.

Ce que je voulais vous dire, Monsieur le Maire, je n'ai pas à me prononcer sur le fond ; le fond, tout le monde le connaît, personne ne nie que la date du 19 mars n'a pas été un cessez-le-feu comme les autres ; personne ne nie qu'après, il y a eu des exactions que vous venez d'énumérer ; personne ne nie le drame des harkis ; personne ne nie les civils qui ont été tués ensuite. Il n'empêche que le 19 mars est la date d'application des accords d'Évian, accords d'Évian signés et voulus par le général de Gaulle dont vous vous réclamez si souvent.

Ce que je veux dire c'est que nous sommes maintenant soixante ans après... cinquante ans après ; eh oui, à force de l'écouter, je dis les mêmes bêtises que lui, c'est monsieur le maire qui a dit soixante ans tout à l'heure. Nous sommes cinquante ans après et le temps est venu, de mon point de vue, de l'apaisement et de la réconciliation. Cela ne veut pas dire l'oubli ; cela veut dire que de mon point de vue, je respecte la date du 5 décembre et je pense que tout doit être commémoré et que l'on ne peut pas refuser aux anciens combattants, à la FNACA qui soutient cette démarche, la commémoration du 19 mars, parce que cela correspond à un cessez-le-feu militaire en tout cas.

Ce que je veux vous dire, Monsieur le Maire, c'est que nous avons aujourd'hui - notre génération - une tâche historique : celle de refermer cette plaie, de faire en sorte qu'elle se cicatrise. Voyez, je ne me suis jamais exprimé sur le monument que vous avez choisi pour commémorer le cinquantenaire des accords d'Évian et tout ce que vous avez indiqué tout à l'heure...

M. LE MAIRE.- Non, ce n'est pas le cinquantenaire des accords d'Évian.

M. ALLEMAND.- Et tout ce que vous avez indiqué tout à l'heure, mais je trouve que le choix du monument, pas l'emplacement parce que cet emplacement est le formidable symbole de cette Méditerranée, de cette rive sud et de cette rive nord qui ont quelque part un destin commun, mais le monument que vous avez choisi, ce gris, cette fracture, tout cela ne contribue pas précisément à la réconciliation que dans vos propos vous semblez appeler de vos vœux.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

66

Je suis, encore une fois, pour toutes les commémorations et je respecte tout à fait la date du 5 décembre, je sais la signification qu'elle a pour les associations de rapatriés.

Maintenant je voudrais sortir du fond pour en venir sur autre chose.

Cette loi a fait l'objet de débats parlementaires comme il y a ici des débats sur des délibérations au Conseil municipal ; on peut émettre des avis divergents et puis après il y a un vote et la délibération est adoptée. Au Parlement, vous en êtes membre depuis suffisamment longtemps pour le savoir, c'est pareil. Vous qui êtes député depuis 1988, si je ne me trompe pas, qui depuis 1988 soit dans l'opposition soit dans la majorité, au gré des alternances gouvernementales, avez participé à l'élaboration de la loi, avez fait la loi, qu'aujourd'hui vous veniez dire en tant que maire de Nice que vous ne respecterez pas la loi, vous avez employé, Monsieur le Maire, le mot « insoumission » dans la presse ; vous savez ce que l'on faisait aux insoumis avant ? On les fusillait. Vous savez ce que c'est l'insoumission ? C'est un mot qui est absolument inadapté. Vous avez dit « je ferai une insoumission et j'assume ». Eh bien, je ne vous demande pas de faire une insoumission, je vous dis simplement qu'il y a une loi et que, en tant que premier magistrat de cette ville, vous devez donner l'exemple et respecter la loi, tout simplement, parce qu'elle a été votée et parce qu'elle a été votée par les députés dont vous faites partie.

Je considère que le fait que vous disiez que vous ne respecterez pas la loi est quelque chose de grave qui va très au-delà de cette affaire du 19 mars sur laquelle vous avez choisi de faire une incidente alors qu'elle n'était pas à l'ordre du jour. La loi c'est la loi, c'est toute la loi. On ne peut pas l'appliquer quand cela convient et puis s'en affranchir lorsque cela ne convient pas, quelle que soit la nature de cette loi, quand on a la fonction qui est la vôtre.

Je crains, et je me suis exprimé sur ce point, que ce soit un très mauvais exemple et un très mauvais signal donné à l'ensemble des citoyens de cette ville. Quand le premier magistrat lui-même s'affranchit de l'application d'une loi, comment veut-on ensuite qu'il ait l'autorité nécessaire pour la faire appliquer dans sa cité ? C'est surtout sur ce point que je vous interpelle, parce que je pense que c'est encore plus grave que tout le reste.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur Allemand. Madame Gaziello.

Mme GAZIELLO.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, c'est avec une grande solennité que je voudrais m'exprimer sur ce sujet.

Monsieur le Maire, au sujet des rapatriés, si je m'associe à votre souci de ne pas diviser nos concitoyens de tous horizons à Nice au sujet de la mémoire collective, et d'ailleurs nous nous sommes associés à l'inauguration de ce monument sur la promenade des Anglais qui associe toutes les victimes et harkis, il y a une incohérence entre vos propos et les attributions de subventions qui font l'objet de cette délibération.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

67

Je vous ai demandé la composition du conseil d'administration du Cercle algérien de Nice, je viens de l'obtenir ce matin et je constate que Michèle Soler, présidente en exercice, ancienne conseillère municipale de Nice, dans l'édition de Nice-Matin de février 2012, suite à l'inauguration de ce monument sur la promenade des Anglais, dit préférer la stèle glorifiant Roger Degueudre au square Alsace-Lorraine à ce nouveau monument de la promenade des Anglais.

Elle le dit publiquement, elle en fait même l'apologie. Je rappelle que Roger Degueudre, fondateur de l'OAS (Organisation armée secrète) en 1961, créateur des commandos Delta, a été condamné à mort pour attentats meurtriers et putsch contre la République. Je pense que ce genre de propos n'est quand même pas très approprié dans la bouche d'une association qui est subventionnée par la ville de Nice pour un montant de 3 000 €.

Nous nous abstiendrons sur cette délibération.

Mme RAMPAL.- On n'en était pas aux délibérations.

M. LE MAIRE.- Bien. Monsieur...

Mme RAMPAL.- Je voudrais m'exprimer sur ce sujet, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- Oui, et je répondrai définitivement après alors.

Mme TANAUJI-DAHAN.- Monsieur le Maire, moi aussi je voudrais dire quelque chose.

M. LE MAIRE.- Vous voulez dire quelque chose ? Oui. Je vais passer la parole à madame l'adjointe en charge des rapatriés.

Mme RAMPAL.- Monsieur le Maire, je voudrais vraiment prendre la parole parce qu'aujourd'hui nous vivons en effet des heures graves. Nous vivons des heures graves et si, comme le dit monsieur Allemand, vous êtes soupçonné de vouloir diviser et re-diviser la société avec votre décision, c'est exactement l'inverse qui se passe. C'est la décision absolument scandaleuse du gouvernement socialiste de changer la date du 5 décembre pour la date du 19 mars qui réveille une période épouvantablement douloureuse de l'histoire de France. C'est cette décision unique qui fait que les pieds-noirs, leurs descendants se réveillent et sont furieux et remercient le maire de dire non, car il faut que vous sachiez ce qui s'est passé vraiment après le 19 mars. Il faut que tous ceux qui vont aller le 19 mars au monument aux morts sachent exactement à qui ils tournent le dos en allant commémorer, le 19 mars, les combats qui ont eu lieu en Algérie, au Maroc et en Tunisie.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

68

Vous savez que dès le 26 mars... Je suis émue, vous savez, je suis rapatriée aussi, j'avais 6 ans et demi quand j'ai quitté l'Algérie, j'ai été certainement l'une des grandes favorisées parce que mes parents ont pu m'entourer, m'aider, mais je peux vous dire que je garde de cette période des souvenirs douloureux et très précis, et je pense à tous ceux qui n'ont pas eu les avantages en nature dont j'ai bénéficié, en quelque sorte, puisque j'ai pu être entourée et accueillie en France, je pense à la façon dont ils ont été accueillis, aussi suis-je émue et c'est pour cela que je veux parler.

Le 26 mars, que s'est-il passé rue d'Isly, la trop fameuse rue d'Isly ? L'armée française a tiré contre la foule qui manifestait pacifiquement l'angoisse de savoir ce qu'elle allait devenir puisque justement les accords d'Évian avaient été signés. On ne va pas refaire l'histoire. Bref. Ce jour-là, il y a eu 80 morts et 200 blessés dont beaucoup sont morts après. J'en sais plus que quelque chose puisque mon père et mon grand-père étaient tous deux chefs de service à l'hôpital Mustapha à Alger et qu'ils ont reçu ces blessés. Je suis retournée à l'hôpital Mustapha à Alger il y a exactement deux mois et j'ai retrouvé le bureau de mon grand-père, gardé comme un musée parce que les Algériens que nous aimons et les professeurs qui ont pris la succession du service de mon grand-père en particulier ont voulu garder son bureau comme un musée, en mémoire au grand homme qu'il a été et à ce qu'il a apporté à la médecine en Algérie. Donc j'en parle et je sais ce que je dis.

Vous savez qu'entre le 19 mars et le 31 décembre, il y a eu 3 000 enlèvements civils. 3 000 sur une population qui comptait un million d'habitants. Faites une toute petite multiplication : la France comptait 45 millions d'habitants, vous multipliez par 45 et vous tombez sur 135 000 habitants ; une grande ville rayée de la carte, disparue, assassinée. Et vous voulez qu'on oublie cela ?

Je vous signale que le 5 juillet à Oran, en une seule journée, c'est 676 Européens qui ont été enlevés, en juillet. La population d'Oran comptait 400 000 habitants : 200 000 musulmans, 200 000 Européens. Le 5 juillet il y en avait déjà beaucoup de partis. 676 Européens sur 150 000, en une journée.

Ces chiffres sont aujourd'hui authentifiés, parce que ce qui est terrible cinquante ans après, c'est qu'on ouvre les archives et que les archives ne mentent pas, les archives sont là. Jean-Jacques Jordi a croisé les archives d'outre-mer avec les archives centrales des rapatriés et, simplement dans la journée du 5 juillet, il a compté 676 disparus. On n'a pas compté ceux des jours qui ont suivi.

Tous ces gens étaient honorés le 5 décembre puisque le président de la République Nicolas Sarkozy les avait invités et les avait associés au quai Branly à la cérémonie du 5 décembre. Ils retombent aujourd'hui dans l'oubli, tous nos disparus, avec la cérémonie le 19 mars ?

Parlons à présent des musulmans pro-français engagés dans l'armée française.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

69

Vous savez combien il y en avait ? 160 000 ; 160 000 musulmans qui aimaient la France - la France était là depuis cent trente ans - qui se sont engagés dans l'armée française pour lutter avec elle et essayer de rester français. Eh bien, ces 160 000 musulmans n'étaient pas des militaires de carrière, les accords d'Évian étaient signés et donc qu'a fait la France ? Vous savez, un pays est grand quand il reconnaît ses erreurs et ses bonnes choses, et des erreurs ont été faites, il faut qu'on les reconnaisse.

Ces 160 000 musulmans, on les a laissés en Algérie, mais on ne les a pas laissés comme ça avec leurs armes pour qu'ils se défendent, les pauvres, non, on les a désarmés, alors qu'on savait très bien que pour ceux d'en face, le FLN qui avait fait la guerre de libération, c'était des traîtres et on savait très bien qu'ils allaient être assassinés. Aujourd'hui, les historiens s'accordent à dire que c'est entre 60 000 et 80 000 harkis, mokhaznis et différents groupes de défense qui ont été assassinés dans des conditions extrêmement difficiles, effroyables, femmes et enfants aussi.

On a eu un moment d'histoire il y a quelques mois au CUM, quand le président Sarkozy est venu au CUM rencontrer les rapatriés et les harkis. En tant que président de la République, il a demandé pardon aux harkis de les avoir abandonnés. Aujourd'hui, ce pardon est-il repris en quelque sorte puisqu'on institue cette date du 19 mars ? Les harkis aimeraient bien le savoir.

Mais je n'oublie pas non plus tous les militaires français. Ils ont payé un lourd tribut pendant la guerre d'Algérie, cette guerre qui a duré huit ans mais qui en quelques mois a fait cinq fois plus de morts, à partir du 19 mars, que pendant les huit années de guerre au total. Les militaires français eux, sont restés après l'indépendance, mais ils sont restés comme on avait prévu qu'ils le soient, c'est-à-dire eux aussi désarmés. Savez-vous combien de nos militaires ont laissé leur vie après l'indépendance de l'Algérie ? 300 ont disparu et, cinquante ans après, on reconnaît qu'ils ont dû être assassinés parce qu'on ne les a jamais retrouvés ; et 522 ont été tués à bout portant puisqu'ils ne pouvaient pas se défendre, ils n'avaient pas d'arme, et ce jusque'en 1963.

Alors vous voyez, c'est tous ces morts, tous ces disparus, toutes ces souffrances que vous avez réveillées, et au final cette terreur que nous avons vécue, que nos parents ont vécue, que nos grands-parents ont vécue et que nous les enfants nous ne pouvons pas oublier, parce qu'un deuil se fait quand les choses sont dites et pas quand les choses sont travesties, un deuil ne peut pas se faire quand la vérité historique est travestie. Eh bien nous, les enfants, nous n'accepterons jamais que le 19 mars soit une date que nous allons, nous Français, commémorer. Je crois qu'il est très important que les enfants niçois, les enfants de rapatriés entendent ce qui est dit aujourd'hui, parce que vous savez, nos parents ont voulu nous épargner beaucoup de souffrances et ils nous ont tué les horreurs qu'ils ont vécues ; je crois que cinquante ans après il ne faut pas tuer une deuxième fois tous ces morts et tous ces disparus en laissant passer comme cela une date anodine voulue par qui ? Mais voulue par qui ?

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

70

Par une association d'anciens combattants, la FNACA, qui représente quoi dans les associations d'anciens combattants ? 10 %, 20 % des anciens combattants ? Toutes les associations étaient d'accord avec les rapatriés et les harkis pour le 5 décembre ; à quoi joue-t-on à réveiller tout cela ?

Oui, il faut la réconciliation avec ce magnifique peuple algérien avec lequel nous avons partagé cent trente ans d'histoire. Cent trente ans ; et cent trente ans cela compte.

On a des liens indéfectibles avec eux, ils aiment la France, on les aime. On a été partagé, il faut renouer, mais ce n'est pas en réveillant toutes ces douleurs, en instituant le 19 mars que nous allons y arriver.

Alors aujourd'hui, vraiment, je peux vous dire que si en effet certains rapatriés ont été furieux que le maire érige la statue du général de Gaulle et l'ont manifesté, ils n'étaient pas si nombreux que cela, parce que le peuple rapatrié est un peuple digne et ce peuple respecte la France et respecte la considération de la France pour le général de Gaulle qui, quoi que l'on dise, quoi que l'on fasse, quoi qu'il ait fait aux rapatriés en finissant cette guerre d'Algérie, a néanmoins été le premier pendant la guerre de 39-40 à employer le mot « résistance » le 16 juin, et cela les rapatriés peuvent l'entendre. Je suis désolée, ils me l'ont dit et, comme vous parlez d'énorme manifestation, cela a été une poignée de rapatriés que je respecte, parce qu'ils ont tellement souffert que je respecte une manifestation à ce moment-là, mais ce n'est pas le reflet de ce que pense toute la communauté rapatriée.

Je remercie le maire de cette position et je peux vous dire une chose, pour tous ceux qui vont aller à cette commémoration, c'est que vous ne mettez pas longtemps à avoir honte d'y être allés, parce que la vérité historique ne se trahit pas, elle est là, elle commence à s'ouvrir puisque les archives commencent à être ouvertes, elle va être de plus en plus présente ; les historiens s'y penchent et cette vérité historique vous fera honte parce que vous verrez que vous vous êtes trompés en choisissant cette date.

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

[Applaudissements de la majorité]

M. LE MAIRE.- Brigitte Tanauji-Dahan.

Mme TANAUJI-DAHAN.- Monsieur le Maire, je voudrais m'associer bien sûr aux propos très émouvants de ma collègue Agnès Rampal et vous remercier moi aussi bien entendu pour cette position que vous avez prise.

Moi aussi je suis une rapatriée. Je ne vais pas raconter mon expérience personnelle parce que ce serait aussi très émouvant, mais je voudrais simplement rappeler que je suis née en 1954 et je suis partie en 1962 ; je suis née avec la guerre d'Algérie et je l'ai quittée dans des conditions très difficiles.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

71

Contrairement à Agnès Rampal, je n'avais pas la chance d'avoir un milieu familial relativement aisé et j'ai eu un retour en France très difficile. Je pense que le 19 mars n'est pas la fin d'une tragédie mais pour moi c'est le début d'un cauchemar parce que, comme vous l'avez indiqué, après le 19 mars il y a eu encore des drames.

J'étais avec ma mère, toute petite, rue d'Isly quand il y a eu les attentats du 5 mars.

Nous nous sommes cachées, grâce à une personne, là où l'on a pu, dans un hall d'immeuble, je ne me le rappelle plus très bien parce que j'étais trop petite, mais j'ai des souvenirs de l'Algérie, à la fois des souvenirs très agréables, très heureux, où nous vivions en parfaite harmonie, que nous soyons de confession juive, musulmane ou chrétienne, peu importe, mais par contre j'ai d'énormes souvenirs de peur et d'angoisse que je traîne encore et traînerai toute ma vie.

Comme vous l'avez dit, comme l'a dit Agnès, les musulmans qui s'étaient engagés dans l'armée française ont été abandonnés, mais même les Français, mon père qui avait fait la guerre de 39-45 a été lâchement abandonné alors qu'il était policier et il a failli être exécuté après, bien après le 19 mars ; il a été sauvé grâce à un commandant de l'armée française.

Je ne peux donc pas non plus accepter tout cela. Je suis tout à fait d'accord. C'est en voulant nous imposer cette date du 19 mars que l'on retrouve ce problème et que l'on rouvre les plaies qui ne sont pas encore fermées. Je disais que c'était un drame, le début d'une tragédie, parce que nous avons vécu un exode forcé, nous n'avons pas été aidés. Je n'ai pas eu la chance d'atterrir à Nice et je peux vous dire que dans de nombreuses villes de France les rapatriés d'Algérie ont été accueillis comme des moins que rien, nous avons été très mal traités. Je ne l'oublierai jamais. Alors je me battraï à vos côtés, Monsieur le Maire, et aux côtés de tous les élus, il est hors de question que nous acceptions cela. Comme l'a dit Agnès, il faut rentrer en résistance et, s'il faut être insoumise avec le risque d'être fusillée par mon collègue Patrick Allemand, je prends ce risque.

[Applaudissements de la majorité]

M. LE MAIRE.- Monsieur François Rabut.

M. RABUT.- Merci Monsieur le Maire.

Vous le savez, je représente le monde combattant qui est à vos côtés. Je salue mon amie Agnès Rampal et « mon avocate » derrière moi, parce que les propos qui ont été tenus au préalable ne me conviennent absolument pas. Le monde combattant s'est élevé contre cette commémoration du 19 mars.

Alors un tout petit peu d'histoire.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

72

Le président François Mitterrand, avant d'être élu, avait promis pendant sa campagne qu'il réunirait une table ronde s'il était élu, ce qu'il a fait. Vingt-neuf associations ont été réunies, vingt-six associations se sont prononcées contre le 19 mars, une association s'est abstenue (l'UFAC) et deux associations ont voulu le 19 mars (la FNACA et l'ARAC). Actuellement, vous l'avez souligné, ces deux associations ne représentent plus grand-monde. En additionnant tous les cousins, les petits-enfants, les arrière-petits-enfants, ils arrivent au chiffre qu'ils annoncent de 350 000, ce qui est archifaux.

Tout le monde combattant a refusé cette date du 19 mars. Je crois que la date qui a fait consensus est celle du 5 décembre, c'est simplement une date idéologique. Alors je vais le dire en clair, c'est parce qu'un parti qui prenait ses informations, ses sources et ses consignes au-delà de nos frontières, s'est battu et s'est honoré. C'est la réponse que le général François Cann vient de faire au sénateur Guy Fischer, sénateur du Rhône.

Mme GAZIELLO.- Sénateur communiste.

M. RABUT.- Oui, je ne me trompe pas. Ces gens qui prenaient leurs informations de l'autre côté se sont battus en permanence contre l'armée française et ils s'en glorifiaient en disant qu'ils se battaient partout où l'armée française se trouvait.

Je voulais simplement vous le dire, parce que je suis un métropolitain qui a adoré l'Algérie, pourtant je n'y ai pas fait grand-chose, le temps de me faire blesser six fois dans la même journée, avec des armes, et dans d'autres circonstances j'ai eu beaucoup de chance parce que les cartouches que nous avions venaient de la cartoucherie de Toulouse et elles étaient sabotées, si bien que si je n'avais pas eu mon radio, je ne serais pas là aujourd'hui. Merci.

M. LE MAIRE.- Merci. Madame Hélène Saliceti.

Mme SALICETI.- Merci Monsieur le Maire.

Je voulais vous remercier au nom de ma famille. J'ai vécu dans ma famille, quelques jours après le 19 mars, l'assassinat de deux balles dans la tête d'un grand cousin qui avait 25 ans, j'en avais 13 à l'époque, et qui a été tué pour avoir gardé un dépôt de munitions pour empêcher le FLN d'y accéder et de massacrer d'autres personnes. Au nom de ma famille et au nom de ce drame - je m'en souviens très bien, c'était le premier mort que je voyais, je me souviens très bien de lui dans son cercueil, la tête enrubannée ensanglantée - au nom de ce cousin que j'aimais beaucoup, qui était mon grand cousin et mon parrain, je vous remercie avec beaucoup d'émotion.

M. LE MAIRE.- Merci.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

73

Bien. Je vous remercie pour ces témoignages extrêmement émouvants. Voyez, je n'ai presque pas envie de répondre à madame Gaziello et à monsieur Allemand tant j'ai trouvé leurs propos déplacés. Vous auriez pu dire « on est en désaccord » point. Je suis le maire d'une cité où je souhaite dépassionner beaucoup de choses, où il m'arrive même de reculer sur certains sujets parce que, quand je sens qu'il y a des incompréhensions, je préfère écouter, ne pas avancer dans les incompréhensions et simplement veiller à rassembler des gens qui pensent des choses différentes.

Même dans ma majorité municipale, il y a des gens qui n'étaient pas avec nous, qui nous ont rejoints, il y en a d'autres qui étaient sur ma liste et qui ne sont pas dans ma famille politique, qui étaient soit dans celle de Rudy Salles dont je vais dire un mot dans quelques instants parce que nous partageons le même combat ensemble à l'Assemblée nationale depuis 1988, soit même venant de gauche, et je pense à notre ami Jean-Michel Galy, notre délégué aux seniors, qui a été conseiller général socialiste ; d'autres qui viennent de la société civile et dont je ne me suis jamais demandé s'ils votaient à droite ou à gauche.

Je dis que tout ce qui passionne, tout ce qui amène des enfants à s'affronter alors que la société est si violente aujourd'hui, provient de personnes qui n'assument pas leurs responsabilités. Nous n'avons pas besoin de ce débat. Avec Rudy Salles, cela fait des années que ce débat revient en permanence à l'Assemblée nationale. En permanence il revient et en permanence il revient sous des majorités qui ne sont pas les nôtres.

Qu'il me soit permis de vous le dire, je suis gaulliste et je le revendique, ce qui m'autorise à dire d'ailleurs que quand on s'exprime au nom de la France, je dis bien au nom de la France, il faut toujours être prudent. Je le dis à l'attention du président de la République actuel quand, au nom de la France, il dit « je veux présenter les excuses de la France ». La France est une nation, ce n'est pas un État. « Au nom de la France » pour les crimes de la Shoah, etc. Un précédent président de la République s'était excusé au nom des crimes de l'État de Vichy : Jacques Chirac. Ce n'est pas pareil. Je ne me reconnais pas dans la France de monsieur Hollande. Je ne me reconnais que dans une France qui en 1940 n'était pas à Vichy. Cette France était à Londres, elle était à Alger, elle était à Tunis, elle était à Casablanca cette France-là. C'est dans cette France que je me reconnais, pas dans l'autre France.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

74

Quand on parle au nom de la France, il faut toujours faire très attention, parce que la France c'est une histoire que nous avons tous au plus profond de nous-mêmes, avec ses souffrances, ses erreurs, ses réussites, et en même temps l'histoire de la France civilisatrice en Algérie, celle qui a construit des écoles, celle qui a construit des lycées, celle qui a rassemblé, celle qui a fraternisé, celle qui a fait des routes, celle qui a urbanisé de grandes cités avec de grandes avenues où le baron Hausmann est intervenu comme il a pu intervenir sur les grands boulevards de Paris ou y compris sur les artères de la cité niçoise, eh bien cette force, cette histoire civilisatrice de la France c'est aussi quelque chose que l'on n'a pas le droit de rayer d'un trait de plume, cela appartient à l'histoire de France.

Il y a des hommes, des femmes, des enfants qui sont morts pour cette France-là, qui ont servi cette France-là. Nice en plus est une ville particulière. On peut avoir ses convictions politiques là où elles sont, et je respecte toutes les convictions politiques. Vous savez, Madame Gaziello, vous avez fait référence à la présidente d'une association qui est parmi nous et qui ne peut pas s'exprimer puisqu'elle n'est pas au sein de l'assemblée.

Permettez-moi de vous dire que je respecte y compris les gens qui ne pensent pas comme moi, parce que si je n'attribuais ou si je proposais au Conseil municipal de n'attribuer des subventions qu'à ceux qui pensent comme moi, je pense que je ne serais pas digne d'être maire de cette cité. C'est parce que je respecte les différences de tout le monde et c'est parce que j'estime que chaque fois qu'il y a ici ou là un engagement moral pour défendre des valeurs qui quelque part sont respectables, je dis bien respectables, et qui appartiennent aussi au besoin d'expression de notre société ou à l'histoire de notre pays, que le devoir de notre conseil municipal n'est pas de dire à ceux-là oui, et à ceux-là non.

Je le dis donc très clairement, je respecte aussi que l'on puisse avoir des divergences et que l'on puisse soutenir des initiatives, des actions. Cette association a contribué à tous les débats qu'a organisés Agnès Rampal l'année dernière, qui sont à l'honneur de la ville de Nice. Nous avons eu cinq ou six colloques auxquels ont participé des historiens de la France et de partout ailleurs dans le monde pour apporter une contribution à la vérité, écrire l'histoire avec toute sa vérité, en toute transparence, avec des positions très divergentes mais où tout le monde aussi a tellement apprécié que, pour la première fois peut-être dans l'histoire de notre pays depuis cinquante ans, ce soit à Nice que l'on soit capable d'ouvrir ces débats. D'ailleurs j'en ferai des publications parce que cela restera pour le cinquantenaire les écrits de Nice. Cela ne s'est passé nulle part ailleurs.

Faire querelle sur la couleur d'un monument, Monsieur Allemand, vous m'attribuez beaucoup de choses mais moi j'aime bien partager. Ce monument est fait par un grand artiste.

M. ALLEMAND. - Je ne conteste pas la qualité de l'artiste.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

75

M. LE MAIRE. - Si, vous l'avez contesté tout à l'heure.

M. ALLEMAND. - C'est la fracture que je contestais.

M. LE MAIRE. - Ce n'est pas moi qui l'ai choisi puisque nous avons constitué un jury avec toutes les associations dont beaucoup sont présentes aujourd'hui, et j'ai laissé le soin aux associations, sur plusieurs projets qui ont été soumis, de faire le choix. Chacun peut trouver ou ne pas trouver l'émotion nécessaire. Quand je vois le nombre de gens qui nous visitent ou qui nous écrivent et qui viennent se faire prendre en photo devant ce monument aujourd'hui sur la promenade des Anglais, en me disant « je suis un fils ou une fille de rapatriés, je rêverais tellement, Monsieur le Maire, que dans la ville où je suis, mon maire prenne la même initiative avec un monument qui témoigne autant d'émotion », parce que cette fracture au milieu, oui c'est bien l'image d'une fracture à travers laquelle on peut espérer au contraire voir l'union des deux rives un jour, et lorsque l'on fait l'événement « au Soleil des deux rives » avec Agnès Rampal chaque année à Cimiez, c'est justement parce qu'à travers cette fracture on veut travailler pour que demain nous puissions de nouveau avoir l'union des deux rives.

Croyez-vous que l'on contribue à l'union des deux rives quand, après le 5 avril 2012, un candidat à l'élection présidentielle, depuis élu président de la République, a rencontré l'ensemble des associations en disant : je prends l'engagement, si je suis élu président de la République, de présenter mon pardon au nom de la France aux harkis, c'est cela le pardon qu'il présente aux harkis, en retenant la date du 19 mars ?

Je sais qu'il y a un président de la République en exercice qui, au mois de mars 2012, est venu au Centre universitaire méditerranéen regarder droit dans les yeux tous les présidents d'association qui sont là et tous nos frères harkis qui étaient conviés ce jour-là, et qui, alors en fonction, a présenté ses excuses pour une part du non-respect des accords d'Évian, parce que tout ce que beaucoup pouvaient espérer au fond c'était que les accords d'Évian soient respectés. Ils ne l'ont pas été. Celui-là même qui était à la tête de l'État à cette période-là n'a pas voulu faire du 19 mars une date de commémoration, je tiens à le préciser. Jamais personne avant n'avait voulu en faire une date de commémoration. Jamais.

Qui peut me reprocher d'être un homme ouvert, qu'il y ait la place pour l'homme du 18 juin, qu'il y ait un boulevard François Mitterrand à Nice ? Pouvait-on attendre de Christian Estrosi qu'il y ait un boulevard François Mitterrand à Nice ? J'ai tenu à ce que chaque président de la République, de gauche ou de droite, qui a servi son pays et qui a disparu, puisse avoir son nom dans une artère de notre ville. Peut-on me reprocher d'avoir du respect pour Charles Caressa qui siégeait sur d'autres bancs et qui a été un grand patriote ? J'ai souhaité que nous donnions son nom à un espace important de son quartier de naissance. Je ne suis pas fait comme cela, je suis fait pour rassembler, c'est ainsi que je conçois d'être maire d'une grande cité comme la nôtre.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

76

Quand dans la cinquième ville de France et qui est peut-être la ville berceau ayant le plus accueilli, avec les mains tendues, les bras ouverts, ceux qui ont été rejetés, ceux dont les membres de la famille ont été massacrés, qui sont arrivés ici avec tant de souffrances, tant de blessures, tant de cicatrices, depuis 1960, date à laquelle j'ai commencé à apprendre à grandir - comme je l'ai écrit dans une édition qui a été publiée il y a quelque temps - dans mon école, dans mon collège, dans mon lycée avec ces camarades de classe que je voyais arriver, perdus et au contact desquels, en partageant le dimanche à la maison, en famille, chez eux dans leur famille ou dans la mienne, j'écoutais les atrocités qu'ils venaient de quitter, nous avons grandi comme cela à Nice, avec des Arméniens, des pieds-noirs, des juifs, des harkis. C'est ainsi qu'est faite la ville de Nice, et les Niçoises et les Niçois sont faits de toutes ces origines et de tous ceux-là, au-delà des Niçois purement d'origine, et de l'immigration italienne et d'autres vagues d'immigration encore. Eh bien, je le dis, en tant que maire de cette cinquième ville de France, je ne me résoudrai pas à cette date du 19 mars parce qu'elle fait trop de mal à des hommes et des femmes que j'aime, avec lesquels j'ai appris à grandir, avec les enfants desquels j'ai appris à grandir. Pour moi, en tant que maire de cette cité, depuis le moment de sa naissance jusqu'au moment où l'on quitte cette terre, je me sens un peu le père de famille de chacun.

Vous parlez d'insoumission, Monsieur Allemand. Insoumission est un mot que je n'ai pas utilisé, même si certains journalistes, que je respecte, ont voulu interpréter mon geste comme un geste d'insoumission. Vous avez dit : « Il fut un temps où on les fusillait », j'espère que ce n'est pas ce que vous me souhaitez !

M. ALLEMAND. - C'était pour dire que le terme était inapproprié.

M. LE MAIRE. - En tout état de cause, j'ai dit ce jour-là que peut-être je prenais un risque et que je l'assumais pleinement. Si l'on veut assimiler cela à de l'insoumission, je dis une chose, s'agissant de la loi il n'y a pas de problème, le préfet peut la faire respecter sans aucune difficulté, c'est d'ailleurs ce qu'il fera puisque c'est lui qui organisera la cérémonie et je n'empêcherai pas le préfet d'organiser une cérémonie, je n'empêcherai pas le préfet de mettre en œuvre une loi qui a été votée par le Parlement. Simplement, en tant que responsable public, politique, maire de cette cité, moi je me refuse à organiser et à pavoiser ma ville. C'est tout. Je ne dirai pas au préfet représentant le Gouvernement que j'entraverai l'organisation de ce qu'il souhaite organiser.

Simplement Monsieur Allemand, je vous le dis clairement, si vous voulez vous retrouver seul ce jour-là avec le représentant du Gouvernement et avec la FNACA, eh bien nous, nous souhaitons pour une immense majorité d'entre nous, puisque vous ne voulez pas vous reconnaître dans le 5 décembre mais dans la date du 19 mars...

M. ALLEMAND. - Non, non, je n'ai pas dit cela.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

77

M. LE MAIRE.- C'est l'une ou l'autre. Nous dévoilerons cette plaque, si désormais dans la loi, puisque vous parlez de la loi, la loi a été changée, ce n'est plus le 5 décembre mais le 19 mars, eh bien nous dévoilerons cette plaque le 5 avril pour rappeler au président de la République le mensonge qu'il a prononcé le 5 avril 2012 en s'engageant devant les harkis à demander le pardon pour les souffrances qu'ils avaient subies. Voilà en tout cas ce que je souhaite : que nous puissions dévoiler cette plaque.

Maintenant ayant dit cela, étant fier tout simplement avec une grande part de mon équipe municipale d'avoir retenu la proposition à la fois des associations rapatriées, harkis et du monde combattant qui représente l'immense majorité, comme le rappelait François Rabut, du monde combattant des Alpes-Maritimes et sans doute de notre pays, nous apposerons rue Bavastro une plaque à la mémoire des civils, militaires, européens et harkis qui sont morts après le 19 mars, parce que je ne veux pas que les enfants d'aujourd'hui comme les générations futures à Nice oublient ce qui s'est passé en Algérie après le 19 mars 1962. Voilà ce que je voulais vous dire, mes chers collègues.

[Applaudissements de la majorité]

Je pense que dans la vie il faut savoir assumer ses actes politiques avec courage et, même si cela sera soumis officiellement ce soir au vote de notre assemblée, je souhaite que devant ceux qui nous regardent et qui nous jugent, chacun se prononce de manière informelle. Ce n'est que consultatif et bien évidemment cela n'a aucune valeur juridique par rapport au déroulé de notre conseil municipal. Qui s'oppose à ce que nous puissions disposer du lieu qui commémore tous ceux qui sont décédés après le 19 mars et qui démontre bien que la date du 19 mars est un déni de vérité dans notre pays ?

M. INJEY.- Il y a deux choses : il y a rendre hommage pour commémorer le souvenir des victimes après le 19 mars et il y a la date du 19 mars. Commémorer le souvenir des personnes mortes après le 19 mars, d'accord, sauf que cela ne rejette pas la date du 19 mars.

M. LE MAIRE.- Ce geste...

M. INJEY.- Parce que sinon, Monsieur le Maire, on remet en cause par exemple la commémoration de la libération de Nice le 28 août 1944 puisqu'il y a eu encore des morts après le 28 août.

M. LE MAIRE.- Monsieur Injey...

M. INJEY.- Vous êtes en train de diviser, Monsieur le Maire. Vous en faites une manœuvre politicienne à un an des élections, voilà la vérité ! Nous ne prenons pas part au vote sur votre mascarade qui n'est même pas légale.

[Protestations sur les bancs de la majorité]

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

78

Mme SALICETI.- On n'a même pas besoin de votre vote de toute façon.

M. LE MAIRE.- Je note. Opposition ?

M. INJEY.- Madame, que les choses soient claires, je suis né en octobre 1962, ma mère a quitté l'Algérie en juillet 1962, je connais le problème.

M. LE MAIRE.- Ne haussez pas le ton.

Opposition ? Les élus du groupe Changer d'Ère

Abstention ? Pas d'abstention

Je demande à ceux qui votent pour de bien vouloir le signifier : les élus du groupe Nice Ensemble et M. Mari.

Les élus du groupe Communistes et Républicains ne prennent pas part au vote.

Je vous remercie, chacun pourra ainsi juger.

Je vous demande de noter que monsieur Mari a voté pour, bien évidemment. Comme il est au fond de la salle, on ne le voyait pas.

Je vous remercie et je veux remercier et dire toute mon émotion à tous les représentants du monde combattant, rapatrié et bien évidemment harki qui sont parmi nous aujourd'hui.

Je passe maintenant la parole à Agnès Rampal, notre adjointe aux rapatriés, pour la présentation de ses rapports.

DOSSIERS PRESENTES PAR
MADAME AGNES RAMPAL,
ADJOINT AU MAIRE

**10.1 REPRESENTATION « ENFANCES ALGERIENNES » DU
16 DECEMBRE 2012 - LISTE DES BENEFICIAIRES**

Mme RAMPAL.- La délibération 10.1 concerne la représentation « Enfances algériennes » qui a eu lieu le 16 décembre 2012 au théâtre national de Nice, c'est une parfaite liaison avec la discussion que nous venons d'avoir.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

79

Vous savez que la ville de Nice, monsieur le maire vient de le rappeler, a organisé tout au long de l'année 2012, avec l'aide des associations de rapatriés et de harkis, de nombreuses manifestations pour le cinquantenaire du rapatriement. Elle a donc voulu s'associer à un événement théâtral créé en exclusivité au théâtre de Nice, « Enfances algériennes », qui symbolise justement l'histoire de ce petit peuple français et musulman et l'histoire de l'Algérie.

« Enfances algériennes » met en parallèle, à travers deux acteurs, Jacques Bellay et Sid Adhmed Agoumi, tous deux nés en Algérie, l'enfance de deux écrivains, Albert Camus et Mouloud Feraoun. Tous deux sont nés en 1913, tous deux on eu une enfance pauvre, tous deux ont eu le même désir de s'en sortir par l'éducation, tous deux ont eu une œuvre littéraire tournée vers le destin des petites gens. Cette œuvre extrêmement sensible, très poétique, rappelle la complexité de notre histoire douloureuse. Tout n'était pas blanc d'un côté et noir de l'autre. Nous étions ensemble, nous nous aimions, des erreurs ont fait que nous en sommes arrivés là. Ce qui est formidable c'est que les acteurs passent de leurs propres souvenirs pleins de couleur locale à ceux d'Albert Camus et Mouloud Feraoun, au travers de textes qu'ils ont pris dans des œuvres magnifiques, bien sûr celle d'Albert Camus le Premier Homme et celle de Mouloud Feraoun le Fils du pauvre.

Cette œuvre a marqué officiellement la fin de l'année de la commémoration et la ville de Nice a souhaité remercier les présidents et les membres des associations qui ont contribué au succès de cette année du souvenir, ce qui a représenté 87 places pour un montant de 1 892 €.

**10.2 UNIVERSITE SAINT-JEAN D'ANGELY - 3^E TRANCHE -
PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL A PASSER AVEC
L'EQUIPE DE MAITRISE D'ŒUVRE**

Mme RAMPAL.- On change totalement de domaine. Il s'agit d'un protocole dans le cadre du contrat de projets État-Région et la livraison de ce qui a été la troisième phase de l'université Saint-Jean d'Angély, à savoir la bibliothèque universitaire et la maison des sciences de l'homme qui ont été construites sous maîtrise d'ouvrage de la Ville.

Il s'agit d'approuver un protocole d'accord transactionnel avec l'équipe de maîtrise d'œuvre qui a dû remplacer au pied levé la société chargée de la mission « ordonnancement, pilotage et coordination du chantier » qui a fait faillite.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

80

**10.3 VERSEMENT DE SUBVENTIONS A DES ASSOCIATIONS DE
RAPATRIES**

Mme RAMPAL.- La délibération 10.3 concerne le versement des subventions aux associations de rapatriés et de harkis. Je ne vais pas toutes les citer puisque monsieur le maire l'a fait il y a quelques instants.

**10.4 ATTRIBUTION DE SUBVENTION A DIVERSES ASSOCIATIONS
DANS LE CADRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**

Mme RAMPAL.- La délibération 10.4 concerne l'attribution de subventions aux diverses associations dans le cadre de l'enseignement supérieur. Je ne vais pas non plus toutes les citer, je pense que vous avez tous eu les dossiers. Vous avez vu que nous aidons de très nombreuses associations qui mènent des actions remarquables tout au long de l'année pour aider les étudiants dans leur parcours d'études, dans leur parcours d'insertion professionnelle et pour faire connaître la science.

Je vous remercie Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- Merci Madame l'Adjointe. Qui souhaite intervenir sur ces rapports ? [Pas d'intervention]

Il n'y a pas d'intervention, je mets aux voix.

La délibération n° 10.1, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 10.2, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 10.3, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 10.4, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

M. Jean-Michel Galy ne prend pas part au vote.

M. LE MAIRE.- Madame l'Adjointe, je vous félicite et je vous remercie. Je passe maintenant la parole à monsieur Jacques Vidal pour la présentation de ses deux rapports. Mon cher collègue, vous avez la parole.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

81

DOSSIERS PRESENTES PAR
MONSIEUR JACQUES VIDAL,
CONSEILLER MUNICIPAL

**28.1 ACCUEIL TOURNAGES - TARIFS POUR LA PRESENCE DU
PERSONNEL MUNICIPAL EN HEURES SUPPLEMENTAIRES
LORS DE TOURNAGES OU DE PRISES DE VUES**

M. VIDAL.- La délibération 28.1 porte sur les tarifs pour la présence du personnel municipal en heures supplémentaires lors de tournages ou de prises de vues. Un ordre de recettes sera établi pour la Ville, permettant ainsi de faire bénéficier les sociétés de production d'agents municipaux ; ordre de recettes à percevoir sur le compte 7570. Ainsi on pourra procéder à un transfert de crédit des sommes perçues pour le remboursement des frais de personnel vers les établissements concernés.

**28.2 DIRECTION DU CINEMA : ADHESION DE LA VILLE DE NICE A
L'ASSOCIATION COMMISSION DU FILM ALPES-MARITIMES
COTE D'AZUR**

M. VIDAL.- Il s'agit là de proposer au Conseil municipal :

- d'autoriser l'adhésion de la Ville à l'association « commission du film des Alpes-Maritimes et de la Côte d'Azur » pour une durée de trois ans ;
- d'autoriser le versement d'une cotisation annuelle ;
- de désigner comme représentants de la ville de Nice au sein de cette association un membre titulaire et un membre suppléant.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie mon cher collègue. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? [Pas d'intervention]

S'il n'y en a pas, je mets aux voix.

La délibération n° 28.1, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Pour la délibération 28.2, je vous propose de désigner Jacques Vidal en qualité de titulaire et Dominique Estève-Bazzini en qualité de suppléante.

La délibération n° 28.2, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

82

Sont désignés pour siéger au sein de l'association « commission du film des Alpes-Maritimes et de la Côte d'Azur » : M. Jacques Vidal en qualité de titulaire et Mme Dominique Estève-Bazzini en qualité de suppléante.

M. LE MAIRE.- Ces deux rapports sont adoptés. Je passe maintenant la parole à monsieur Jacques Dejeandile. Mon Cher Collègue, vous avez la parole.

DOSSIER PRESENTE PAR
MONSIEUR JACQUES DEJEANDILE,
CONSEILLER MUNICIPAL

**40.1 ORGANISATION DE LA SEMAINE D'ACTIVITES SPORTIVES ET
LUDIQUES DEDIEE AUX PERSONNES HANDICAPEES - TOUS
ENSEMBLE EDITION 2013**

M. DEJEANDILE.- Il s'agit de faire approuver la réalisation et le financement à hauteur de 35 000 € de l'édition 2013 des journées « Tous ensemble » qui permettent aux différentes associations de personnes handicapées de participer à des activités, et de signer des conventions avec différentes associations partenaires.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie. Si personne ne souhaite s'exprimer, je précise que Sandrine Filippini ne prend pas part au vote.

La délibération n° 40.1, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Mme Sandrine Filippini ne prend pas part au vote.

Pour le rapport 47.1, Madame Marine Brenier, ma Chère Collègue, vous avez la parole.

**DOCUMENT PROVISoire EN ATTENTE D'APPROBATION
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

83

DOSSIER PRESENTE PAR
MADAME MARINE BRENIER,
CONSEILLER MUNICIPAL

**47.1 RELATIONS ENTRE LA COMMUNE ET DIVERS ORGANISMES
SPORTIFS : MISE A DISPOSITION DE LOCAUX ET
D'EQUIPEMENTS SPORTIFS AU PROFIT DE CES ORGANISMES**

Mlle BRENIER.- Mes Chers Collègues, la délibération 47.1 est relative aux relations entre la commune de Nice et divers organismes sportifs concernant la mise à disposition de locaux et d'équipements sportifs au profit de ces organismes.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie. Y a-t-il des questions, des interventions ? [Pas de question, pas d'intervention]

Il n'y en a pas, je mets aux voix.

La délibération n° 47.1, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Je passe la parole à monsieur Rudy Salles.

DOSSIER PRESENTE PAR
MONSIEUR RUDY SALLES,
ADJOINT AU MAIRE

**3.1 OFFICE DU TOURISME ET DES CONGRES : REMPLACEMENT
D'UN MEMBRE DU COLLEGE DES SOCIOPROFESSIONNELS**

M. SALLES.- Monsieur le Maire, il s'agit d'approuver la nomination d'un membre du comité de direction de l'Office du tourisme qui représentera la SNCF.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie.

La délibération n° 3.1, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Ne prennent pas part au vote : M. Christian Estrosi, M. Maurice Alberti, Mme Andrée Alziari-Nègre, M. Lauriano Azinheirinha, Mme Emmanuelle Bihar, Mme Dominique Estève-Bazzini, Mme Micheline Baus, Mme Denise Fabre, M. Jean-Marc Giaume, M. Benoît Kandel, Mme Annie Kassighian, Mme Muriel Marland-Militello, Mme Catherine Moreau, Mme Martine Ouaknine, M. Philippe Pradal, M. François Rabut, Mme Anne Ramos, M. Rudy Salles, M. Philippe Soussi, M. Christian Tordo, Mme Veronica Vecchioni, M. Rémi Gaechter, M. Robert Injey, M. Yann Librati, M. Jean-Claude Mari, Mme Michèle Matringe.

M. LE MAIRE.- Il est pratiquement 13 h, je vous propose de suspendre la séance et de reprendre à 14 h 30.

☆☆☆

La séance est suspendue à 12 h 55

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

85

La séance est reprise à 14 h 45

◆◆◆

M. LE MAIRE.- Mes Chers Collègues, la séance est reprise et je passe la parole à madame Muriel Marland-Militello pour la présentation de ses rapports.

Madame l'Adjointe, vous avez la parole.

DOSSIERS PRESENTES PAR
MADAME MURIEL MARLAND-MILITELLO,
ADJOINT AU MAIRE

4.1 OPERATION - NICE 2013. UN ETE POUR MATISSE.

Mme MARLAND-MILITELLO.- Merci, Monsieur le Maire.

Une fois n'est pas coutume, je vais me permettre de développer deux premières délibérations qui sont à l'honneur de notre municipalité et de notre ville.

Pour la 4.1, il s'agit d'une très grosse opération qui s'intitule « Un été pour Matisse ». Dans huit musées, établissements culturels de notre ville, vont se développer l'avant Matisse, le Matisse, l'après Matisse dans tous nos musées. C'est le cinquantième anniversaire du musée Matisse ; le Maire a réussi à entretenir, ou plus exactement à renouer d'excellentes relations avec la famille Matisse, c'est la raison pour laquelle monsieur Dupuy nous a donné une très belle œuvre environnante : La Piscine.

Le Maire a souhaité demander à Jean-Jacques Aillagon d'être le commissaire général de cette exposition transversale entre tous nos musées. Nous vous en avons déjà parlé ; pourquoi est-ce que l'on vous en parle à nouveau aujourd'hui ? Tout simplement, compte tenu du rayonnement international de cette exposition avec des dons et des prêts de très grands musées internationaux (dont le musée Beaubourg à Paris), nous avons décidé compte tenu de la valeur et du travail fourni qu'il était judicieux de proposer un ticket de 10 euros, 10 euros valables pour la visite de tous les musées et ce pendant sept jours.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

86

Compte tenu de notre volonté de démocratisation culturelle, les jeunes de moins de 18 ans l'auront gratuitement, toutes les personnes en recherche d'emploi ou qui bénéficient du RSA ou les personnes en situation de handicap ne paieront pas mais également la gratuité sera offerte les trois jours qui suivent le vernissage qui aura lieu le 20 janvier.

Ce sont donc les 21, 22 et 23 janvier que sera gratuite l'entrée, tout comme sera gratuite l'entrée également pour la journée du patrimoine et aussi pour la soirée des musées. Je voulais vous en parler parce que c'est une très belle opération qui va, j'en suis certaine, attirer énormément de touristes.

4.2 MAMAC : ACCEPTATION DU LEGS DE MONSIEUR HENRIK BERGGREEN EN FAVEUR DU MUSEE

Mme MARLAND-MILITELLO.- Cette délibération est également une très belle chose que l'on doit à la politique que la Ville mène au MAMAC en matière d'art contemporain ; nous bénéficions d'une donation tout à fait exceptionnelle d'un collectionneur danois, Henrik Berggreen, qui habite dans le Var. Ce très grand collectionneur a pendant toute sa vie collectionné des œuvres d'art d'artistes contemporains internationaux et à l'orée de sa vie (ce monsieur est décédé) il a cherché un musée emblématique des artistes qu'il a défendus et qu'il a achetés. Tous ces artistes proviennent d'une galerie des Alpes-Maritimes, la galerie Catherine Issert, galerie référente en matière d'art contemporain, l'une des rares galeries de notre département, la seule d'ailleurs à être reçue à la FIAC ou à Bâle.

Vous avez une collection d'une valeur de 700 000 euros avec des grands artistes de notre région comme Noël Dolla, comme Viala, comme Ben, Bernard Pagès, qui font des carrières internationales, comme Pascal Pinaud de la villa Arson, François Morellet, tous ces grands artistes sont issus de la même galerie. Il y a eu une aventure artistique entre ce vieux collectionneur et cette galerie. C'est une très belle chose qui nous arrive et je voulais quand même vous dire que nous le devons beaucoup à la constance du soutien que notre municipalité et le maire de Nice accordent au MAMAC.

La plupart de ces artistes d'ailleurs, et c'est une des raisons pour laquelle ce collectionneur a choisi le MAMAC qui n'était pas dans le département où il vivait, lui-même vivait dans le Var, c'est parce que ces artistes ont tous été défendus par le MAMAC.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

87

4.3 DEMANDES DE SUBVENTIONS CULTURELLES AU BENEFICE DE LA VILLE AUPRES DE DIFFERENTES INSTITUTIONS. CONTRAT D'ACQUISITION D'UNE OEUVRE DE LOUISE BOURGEOIS. PRIX DU FESTIVAL DU LIVRE 2013.

Mme MARLAND-MILITELLO.- Je passe plus rapidement sur la 4.3 : il s'agit d'une demande de subventions culturelles aux différentes collectivités territoriales (la Région, le Département et l'Etat) ; également d'un contrat d'acquisition d'une œuvre de Louise Bourgeois qui a fait une coopération avec le photographe Alex Van Gelder. Louise Bourgeois est une très grande artiste sculpteur et il a fait des photographies de ses mains : c'est une série de monographies de ses mains assez extraordinaires. Egalement pour le prix du Festival du Livre 2013 et une convention générale avec le Conseil général.

4.4 REGIE MUNICIPALE A AUTONOMIE FINANCIERE POUR L'EXPLOITATION DES COMPTOIRS DE VENTE DES MUSEES DE LA VILLE DE NICE : APPROBATION DES STATUTS

Mme MARLAND-MILITELLO.- Pour améliorer le fonctionnement de la régie municipale financière pour l'exploitation des comptoirs des musées de Nice, nous avons modifié les statuts pour rendre le fonctionnement plus rapide et plus simple.

4.5 ACTIVITES DECENTRALISEES DE L'ECOLE DU LOUVRE. SESSION 2013-2014 - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE NICE ET L'ECOLE DU LOUVRE.

Mme MARLAND-MILITELLO.- Il s'agit de renouveler la convention de partenariat que la ville de Nice a avec l'Ecole du Louvre, partenariat très intéressant et, très honnêtement j'ai assisté à certains de ces cours, c'est tout à fait remarquable.

4.6 CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE CENTRE UNIVERSITAIRE MEDITERRANEEN ET L'ALLIANCE FRANÇAISE DE NICE.

Mme MARLAND-MILITELLO.- Il s'agit d'un renouvellement d'une convention de partenariat entre le Centre universitaire méditerranéen et l'Alliance française de Nice ; cette année, l'Alliance française a fait un très grand effort en faisant venir au CUM des écrivains du monde entier non français mais francophones.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

88

**4.7 ASSOCIATIONS CULTURELLES NIÇOISES. ATTRIBUTION DE
SUBVENTIONS AU TITRE DE L'EXERCICE BUDGETAIRE 2013**

Mme MARLAND-MILITELLO.- Il s'agit du budget des associations culturelles niçoises. Vous savez que malgré les contraintes de budget, le Maire a tenu à soutenir l'activité de proximité de toutes ces associations culturelles et nous avons donc pu leur accorder un budget constant cette année.

**4.8 THEATRE DE LA PHOTOGRAPHIE ET DE L'IMAGE : CONTRATS
DE CESSION DE DROIT**

Mme MARLAND-MILITELLO.- Il s'agit du théâtre de la photographie et de l'image ; c'est un contrat de cession de droits d'artistes qui ont exposé au TPI et qui nous accordent une cession de droits, c'est-à-dire que si nous faisons des expositions avec des photographies qui leur appartiennent nous n'aurons pas de droit à payer.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie. Qui souhaite intervenir ?
Madame Gaziello.

Mme GAZIELLO.- Merci, Monsieur le Maire. Ma Chère Collègue, sur la 4.7, attributions de subventions à des associations culturelles, vous avez parlé, Madame, de la volonté et de l'ambition culturelle pour notre ville que vous souhaitez mettre en œuvre à Nice et je vous en rends acte sur beaucoup de dossiers.

Sur le 4.7 aujourd'hui, sur le budget des subventions, nous avons repris les précédentes de 2012 et 2011, le budget a sincèrement baissé sur le même périmètre (2,5 M€ en 2011, 985 000 € en 2012, 513 000 € sur cette délibération) : on parle bien de l'attribution des subventions aux associations culturelles.

Quand nous regardons autour de nous dans notre ville, nous voyons beaucoup de choses qui se rapportent à l'activité culturelle et aux associations artistiques locales. Cette diversité culturelle, effectivement il faut la défendre et la promouvoir. La culture est un bon investissement, une bonne éducation.

Les associations notamment sont des lieux d'expérimentation créatives et nous devons les aider beaucoup plus financièrement ; je reprends simplement ce qui est donné pour exemple aux petits théâtres amateurs, 1 000 € par an, les plasticiens 1 000, 1 500 €, nous pensons qu'un minimum de 2 500 € par association, théâtre ou plasticien devrait être donné.

Tous ces créateurs sont en grande souffrance sociale, vivent difficilement la crise qui les empêche de promouvoir leur art et d'en vivre et nous devons les aider de manière beaucoup plus importante.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

89

Vous m'arrêterez mais cette baisse conséquente à périmètre constant me semble très dommageable. Merci.

M. LE MAIRE.- Merci. Qui d'autre souhaite s'exprimer ? Madame Grégoire-Concas.

Mme GREGOIRE-CONCAS.- J'aurais voulu m'exprimer sur la délibération 4.1 qui concerne donc cette magnifique, ou ces magnifiques, expositions qui sont prévues cet été autour de Matisse.

D'abord, avant toute chose, vous dire qu'effectivement c'est un événement culturel que j'applaudis des deux mains. Je ne sais pas si vous vous souvenez mais à l'une des premières commissions culture que vous présidiez, je vous avais posé la question de savoir si un jour à Nice nous pourrions avoir une exposition de l'ampleur de ce qui avait été fait sur Cézanne à Aix-en-Provence et Matisse est effectivement le peintre qui s'impose pour faire cela.

J'ai posé tout de même la question, parce que ce n'est pas parce qu'on est pour qu'on n'en est pas moins intéressé, de connaître le budget de cette manifestation et il m'a été adressé une simple correspondance en m'expliquant qu'il y en avait pour 300 000 € de plus que les expositions que l'on organisait habituellement mais ce n'était pas tout à fait cela que je souhaitais. Je souhaitais, parce que le sujet m'intéresse encore une fois, savoir combien cela coûtait mais de manière plus détaillée sur le prêt d'œuvres, les assurances, le transport, combien on espérait pouvoir récolter sur la billetterie, etc. : vraiment un budget prévisionnel de ce type de manifestation parce qu'il est intéressant de savoir combien cela coûte et combien cela peut rapporter.

Juste une petite inquiétude par rapport au thème même de la délibération et à la manière de l'organiser ; si effectivement nous sommes sur un événement de l'ampleur de ce qui s'était fait à Aix-en-Provence, je crains que les journées portes ouvertes laissent insatisfaites un certain nombre de personnes et que l'on soit débordé par la situation. Il faut absolument prévoir la possibilité de faire des réservations ce jour-là, comme cela se faisait à Aix-en-Provence quand il y a eu cette exposition ; je me souviens avoir essayé de réserver des places pour des amis et l'on m'avait proposé un créneau horaire entre 4 et 5 heures du matin tellement il y avait de monde ! Je souhaite autant de succès à Nice mais je souhaite que cela se déroule dans de bonnes conditions et que les touristes qui viennent ici puissent avoir l'assurance de voir les expositions. J'espère qu'il y aura des possibilités de réservation et de paiement par Internet qui se feront.

L'originalité, c'est effectivement ce parcours d'expositions sur plusieurs sites ; pensons un peu aussi aux Niçois car tout le monde ne pourra pas faire les visites des 7 expositions en 7 jours aussi peut-être que cela vaudrait le coup de prévoir un tarif pour chacune des expositions ou les grouper par site de manière que l'on n'ait pas à repayer 7 fois si l'on a dépassé le délai d'une semaine pour aller en voir une à un autre endroit. Voilà les observations que je voulais formuler là-dessus.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

90

Je trouve que pour l'instant le retentissement médiatique de cette manifestation n'est pas encore au rendez-vous ; on m'a expliqué qu'un marché était en cours et que la communication allait commencer. Commençons rapidement parce que les gens commencent à réserver leurs vacances maintenant et il y a beaucoup de personnes pour qui cela permettra peut-être de déterminer leur choix de voyage vis-à-vis de la Côte-d'Azur d'avoir cette offre culturelle-là.

M. LE MAIRE.- Pas d'autre intervention ? Madame l'Adjointe, vous avez la parole.

Mme MARLAND-MILITELLO.- Merci, Monsieur le Maire.

Madame Gaziello, le budget que vous avez est un budget qui est une moitié de budget, la première partie du budget, et c'est pour cela que vous vous fondez sur un chiffre qui n'est pas exact.

Nous avons voté en décembre 2012 le budget pour les grosses associations ou structures culturelles avec lesquelles nous avons une convention (le TNN, l'ensemble baroque, le CIRM, l'AIEN). Il est dans le budget mais il n'est pas dans ce budget puisqu'il a été voté préalablement.

Je vous répète que le budget des associations n'a pas baissé. Que vous vouliez, et on peut le comprendre et nous avons exactement la même préoccupation, que nous ayons une action de proximité, nous sommes tout à fait d'accord et c'est d'ailleurs la raison pour laquelle, malgré un budget contraint, nous avons maintenu le même niveau de budget pour les associations, je dis bien le même niveau de budget global pour toutes les associations.

Vous n'êtes pas sans savoir qu'il y en a énormément. Il s'en crée chaque jour et il est très difficile de pouvoir les satisfaire toutes. Je m'efforce d'aller à un maximum de représentations d'un certain nombre d'entre elles mais du coup la permanence de toutes ces associations empêche les jeunes créateurs quelquefois d'exister. Vous ne devez pas l'oublier mais c'est un grand mérite de ce budget que de maintenir un budget constant pour les associations.

Pour vous répondre au sujet d'Un été Matisse, évidemment nous vous avons dit que nous avons 500 000 € de budget qui sont prévus dans les expositions permanentes qui existent, et les 300 000 € supplémentaires ; le détail, très sincèrement, ce qui compte pour vous c'est de savoir le budget global. Nous avons réussi grâce à Jean-Jacques Aillagon à avoir des œuvres (je vous en laisserai la surprise le jour du vernissage), d'avoir des œuvres de Beaubourg, ce qui est très difficile, et Marie-Thérèse Pulvenis a obtenu des œuvres importantes des Etats-Unis. Le coût de ces expositions, ce sont les transports et les assurances : voilà ce qui nous coûte le plus cher mais, Dieu merci, nous avons également des prêteurs qui ne sont pas loin d'ici et qui nous ont prêté des œuvres qui, elles, nous coûtent nettement moins chers tout en ayant beaucoup de valeur. C'était important d'avoir tout le panel.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

91

Nous avons par exemple un très beau contrat avec Gustave Moreau pour le musée des beaux-arts qui est l'avant Matisse, qui était un maître de Matisse.

Ceci dit, très honnêtement, c'est une très belle opération. Vous savez, Jean-Jacques Aillagon a géré l'ensemble mais il est commissaire d'une exposition au musée Masséna sur les palmiers, c'est assez extraordinaire, à des prix tout à fait corrects. Vous savez, quand on a affaire à un grand homme de ce genre, on a des prix très intéressants parce qu'on travaille à la confiance et donc, vraiment, je crois que vous pouvez vous féliciter.

Quant à ce que vous m'avez dit à propos des billets où effectivement les Niçois ne pourraient pas tous aller dans une semaine, ils ont plein de soirées gratuites, ils ont tous les premiers dimanches de chaque mois ou les derniers dimanches de chaque mois ils auront également une entrée gratuite ; ils auront également des entrées gratuites les soirées ouvertes, donc s'ils ne peuvent pas tout faire en une semaine, croyez bien qu'ils arriveront à toutes les faire pendant le laps de temps où durera cette belle exposition.

Pour les touristes, honnêtement, 10 euros pour 8 établissements ce n'est vraiment pas cher, vraiment, mais c'était un symbole à donner eu égard à la qualité de cette manifestation.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie et sincèrement je suis très heureux que vous interveniez sur l'été Matisse en essayant de nous expliquer comment il faut faire. Qui propose l'été Matisse ? Le maire et sa municipalité, et cela nous permettra de rencontrer un grand succès. Quand j'entends tous les étés qu'on me dit : « Pourquoi c'est au Forum Grimaldi qu'il y a des événements ? Qu'il y a de grandes expositions internationales et pas à Nice ? » Eh bien, aujourd'hui ce que nous proposons cet été à Nice est sans doute l'événement culturel de l'été, et en France et bien au-delà de nos frontières ; d'ores et déjà, les hôteliers me disent combien ils ont de réservations rien que sur cette thématique. Que vous nous parliez de la politique d'ouverture aux Niçois, nous sommes la seule ville de France, dois-je le rappeler, qui accorde la gratuité dans les musées de sa ville, vous êtes quand même un peu mal placée mais sans doute êtes-vous en train de vous dire que c'est assez exceptionnel ce que propose la direction culturelle et l'exécutif de la mairie et vous savez le rayonnement que cela va nous donner.

Quand je vois que la capitale européenne de la culture n'est pas forcément au rendez-vous et que ce que nous proposons entre l'été Matisse et les Jeux de la Francophonie qui suivront à partir du 7 septembre avec 8 rencontres culturelles avec 53 nations qui seront présentes ici, sans compter les événements que nous proposons avec les ballets avec l'orchestre philharmonique qui aujourd'hui est de plus en plus demandé à l'étranger et qui ira même jouer à Moscou les 8 et 9 juin prochains, Cher André Chauvet, je vous suggère d'aller à l'Opéra voir ce que nous jouons à partir de ce soir... C'est plein mais il y a eu une générale avant-hier de toute beauté.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

92

Voilà donc pour la politique culturelle et je veux remercier non seulement Muriel Marland-Militello, André Chauvet, remercier Gérard Baudoux, Jacques Vidal, tous ceux qui dans leur domaine apportent leur contribution, je veux remercier autour de notre directeur général des services, Olivier-Henri Sambucchi, et l'ensemble de leurs équipes, notre directeur des musées Philippe Auguin, notre nouveau directeur de la programmation, Eric Vu-An.

Aujourd'hui, Nice est de plus en plus reconnue sur ce terrain et je pense que cela mérite plus de leur rendre hommage et de les saluer plutôt que d'aller chercher ici ou là ce qui ne conviendrait pas. Tout est perfectible, nous y veillerons. Je présenterai d'ailleurs lundi la programmation du Nice Jazz Festival à la presse nationale et internationale avec une programmation d'un niveau encore plus élevé que celle que nous avons connue les années précédentes.

Je crois que nous avons gagné beaucoup de parts de marché et qu'en même temps nous avons démocratisé l'accès à la culture, ce qui n'était pas le cas précédemment.

C'est peut-être pour cela qu'on n'entendait personne précédemment mais en tout cas, entre la gratuité des musées, entre ce que nous mettons à disposition des jeunes créateurs, entre les matinées familiales à l'opéra de Nice le dimanche matin, C'est pas classique, etc., avec aujourd'hui l'été Matisse qui va être un événement qui d'ores et déjà est repris par la presse internationale et nous feuilleterons ensemble la revue de presse que nous rendrons publique d'ici la fin de l'été, chacun mesurera que la ville de Nice aura été à l'honneur sur cette thématique.

Je vous remercie, Madame l'Adjointe, de la présentation de vos dossiers que je vais mettre aux voix.

La délibération n° 4.1, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 4.2, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 4.3, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 4.4, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 4.5, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 4.6, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

93

La délibération n° 4.7, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Mme Mari-Luz Hernandez-Nicaise ne prend pas part au vote.

La délibération n° 4.8, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Je vous remercie. Les huit dossiers de madame Marland-Militello sont adoptés à l'unanimité.

Je passe la parole à monsieur Alain Philip pour la présentation de ses sept rapports.

DOSSIERS PRESENTES PAR
MONSIEUR ALAIN PHILIP,
ADJOINT AU MAIRE

- 5.1 CESSION AU DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES, A TITRE GRATUIT, DE L'ASSIETTE FONCIERE DU COLLEGE VICTOR DURUY.

M. PHILIP.- Merci, Monsieur le Maire. Mes Chers Collègues, sept rapports donc et le premier porte sur la cession au département des Alpes-Maritimes à titre gratuit de l'assiette foncière du collège Victor Duruy. Nous avons déjà pris des délibérations en ce sens, que ce soit vis-à-vis du Conseil général ou vis-à-vis de la Région pour les lycées.

- 5.2 VENTE DE PROPRIETES COMMUNALES A LA SOCIETE ANONYME D' H.L.M. LOGIS FAMILIAL, SISES A NICE, ROUTE DU CIMETIERE DE L'EST, EN VUE DE LA REALISATION DE 10 LOGEMENTS SOCIAUX.

- 5.3 CESSION AU DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES, A L'EURO SYMBOLIQUE, D'UNE EMPRISE A DETACHER D'UNE PROPRIETE COMMUNALE SISE A NICE, 6 ET 6 BIS, RUE PAPON, EN VUE DE LA CREATION D'UNE ISSUE DE SECOURS POUR LE CINEMA MERCURY, ET CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

94

- 5.4 DECLASSEMENT D'UNE PARCELLE DE TERRAIN SITUEE A NICE, 108 BD RENE CASSIN ET AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE PROMESSE DE VENTE SOUS CONDITIONS SUSPENSIVES AU PROFIT DE LA SOCIETE CIRMAD.
- 5.5 ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS MUNICIPALES SPECIFIQUES ET NOMINATIVES POUR LES OPERATIONS CLASSIQUES DANS LE PERIMETRE DEFINI PAR LA DELIBERATION N° 5.9 DU 8 AVRIL 2011 ET AU TITRE DE LA RESTAURATION D'ELEMENTS D'ARCHITECTURE SUIVANT DELIBERATION N° 5.9 DU 29 MARS 1991.
- 5.6 HABILITATION DE MONSIEUR LE MAIRE A DEPOSER DES DEMANDES D'AUTORISATION RELEVANT DU DROIT DES SOLS.

M. PHILIP.- Ce rapport porte sur l'habilitation de monsieur le maire à déposer des demandes d'autorisation relevant du droit des sols, d'une part sur le ravalement de la façade de la villa communale, 29 bis avenue Maréchal Lyautey, d'autre part sur la création d'un pôle petite enfance intégrant un relais petite enfance et une ludothèque rue Maccario.

- 5.7 CONVENTIONS CONSTITUTIVES DE GROUPEMENTS DE COMMANDES POUR LA PASSATION DE DIVERS MARCHES LIES A L'ENTRETIEN DES BATIMENTS COMMUNAUX ET METROPOLITAINS.

M. PHILIP.- Enfin, des conventions constitutives de groupements de commandes pour la passation de divers marchés liés à l'entretien des bâtiments communaux et métropolitains.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie. Qui souhaite s'exprimer ?
Monsieur Cuturello.

M. CUTURELLO.- Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint, cela concerne la délibération 5.4 sur le déclassement d'une parcelle du terrain situé au 28, boulevard René Cassin, l'îlot dit Curtelin où il y avait l'ancienne station service ; ce sont juste des interrogations parce que dans cette délibération nous proposons à la société CIRMAD qui est chargée de l'aménagement de ce secteur de céder cette parcelle de 208 m², ce qui est modique, mais la question c'est que dans ce secteur les projets qui avaient été élaborés sont en instance. Ils sont toujours un peu à l'arrêt du fait, comme c'est dit dans les délibérants de la délibération, que la CIRMAD n'est toujours pas propriétaire de l'ensemble des parcelles nécessaires à la mise en place des projets, la Ville non plus, mais cela fait partie des conditions suspensives élaborées et mises en avant par la société CIRMAD dans le cadre de l'achat de cette parcelle et qui sont les parcelles privées contiguës à celle qui est proposée par la mairie.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

95

Par ailleurs, sur cet espace il y avait auparavant une station-service BP, ce qui m'amène à m'interroger sur les conditions suspensives qui sont évoquées par la société CIRMAD qui dit : « Conditions relatives à l'état des sols, absence de travaux de dépollution entraînant un surcoût incompatible avec l'économie du projet » ; cette condition m'inquiète un peu dans la mesure où il y avait une station-service avec des cuves et donc des problèmes de dépollution risquent de se poser, ce qui ne va pas raccourcir les délais éventuels de mise en œuvre de ce projet. Cela fait maintenant cinq ans et les choses n'ont pas beaucoup avancé sur ce secteur.

M. LE MAIRE.- D'autres interventions ? Pas d'autre intervention.
Monsieur l'Adjoint.

M. PHILIP.- Monsieur Cuturello, nous avons eu cet échange lors de la commission préparatoire ; tout d'abord, il s'agit bien d'une toute petite parcelle qui appartient à la Ville en pointe de l'îlot de 203 m² et non pas 208 m² en sachant que la totalité du reste de l'îlot qui est la grande majorité est, comme vous l'avez souligné, privée. Ce n'est pas un terrain municipal, c'est du privé et la commune essaye de le débloquer.

La Commune a pris plusieurs dispositions pour qu'un projet qui corresponde à l'intérêt général puisse être réalisé sur cet îlot, d'abord au travers du plan local d'urbanisme, puisque nous avons mis un périmètre d'attente qui permet de préserver cet espace afin qu'il ne se réalise pas des opérations que l'on ne souhaiterait pas, et nous avons pris une délibération en conseil municipal et en conseil métropolitain qui actait du projet aujourd'hui envisagé et qui va donc conduire à la modification du PLU sur ce terrain pour permettre la réalisation du projet.

Je rappelle simplement le projet envisagé sur la CIRMAD, société qui est intervenue auprès des privés pour avoir des promesses de vente, aujourd'hui la CIRMAD a la maîtrise en promesses de vente de plus de 60 % de l'espace qui est important et nous avons un projet d'ensemble sur la totalité de l'espace. Le projet se réalisera en deux phases avec au total un programme global qui comprend à la fois, comme on l'avait indiqué et comme c'était souhaité – et madame Estrosi-Sassone, conseillère générale du secteur, est intervenue très fortement auprès de la CIRMAD pour fixer le programme – avec des commerces de proximité en rez-de-chaussée puisque, vous le savez comme nous, le quartier manque cruellement de commerces de proximité ainsi qu'un local associatif qui sera livré en rez-de-chaussée. Au-dessus, des bureaux et un hôtel puisque vous savez comme moi que l'on est dans le périmètre d'exposition du plan de prévention du bruit qui est lié à l'aéroport et donc on ne peut pas faire de logement sur cet espace.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

96

Les clauses suspensives que vous évoquez sont des clauses habituelles que l'on retrouve dans l'ensemble des opérations, qu'elles soient publiques ou privées. Sur l'ancienne station-service BP, vous savez comme moi aussi que les installations de ce type qui sont des installations classées ont de par la loi l'obligation de dépolluer le terrain, et notamment les cuves, avant de vendre les terrains. Sur l'état du terrain aujourd'hui, la Ville a donné des autorisations à la société CIRMAD dès signature des délibérations pour que cette société fasse des sondages de terrain et qu'on ne découvre pas d'autres pollutions qui seraient liées, etc., mais je dirai que l'on est vraiment sur une disposition habituelle qui s'applique sur l'ensemble des espaces de ce type-là.

Au contraire de ce que vous signalez, il n'y a pas un terrain sur lequel on traînerait et vous vous souvenez, et vous pouvez le constater, et les riverains le voient très bien : on a pris les devants en évacuant des squats qui existaient, on a muré une villa qui était squattée, on a réalisé un parking de proximité sur l'espace qui satisfait tous les riverains, donc voyez que l'on n'est pas resté les bras croisés et, aujourd'hui, grâce au montage envisagé, l'opération avance contrairement à ce qui s'était passé dans les années précédentes.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie.

Madame l'Adjointe, Dominique Estrosi-Sassone.

Mme ESTROSI-SASSONE.- Juste pour compléter et enfoncer le clou par rapport à ce que vient de dire Alain Philip, je rappellerai simplement à monsieur Cuturello qui semble dire que cette opération est une opération qui est susceptible de ne pas voir le jour, d'attendre encore un certain temps avant qu'il puisse y avoir quelque chose sur cet îlot Curtelin ; je vous rappellerai, monsieur Cuturello, combien de temps cela fait-il que cet îlot Curtelin est une zone extrêmement dégradée sur laquelle personne n'a rien fait avant ? 2011, Monsieur Cuturello ? C'est bien cela ?

M. CUTURELLO.- Vous êtes adjointe depuis 2001.

Mme ESTROSI-SASSONE.- Avant 2011 par rapport à un certain nombre de problématiques qui ont enfin été éradiquées, ce qui n'avait jamais été fait par le passé.

M. CUTURELLO.- Vous êtes bien adjointe depuis 2001.

M. LE MAIRE.- Monsieur Cuturello, le maire de Nice qui préside aujourd'hui cette municipalité a été élu en 2008.

M. CUTURELLO.- Je ne parlais pas de vous.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

97

M. LE MAIRE.- Lorsque vous vous adressez à n'importe lequel de mes adjoints ou de mes conseillers municipaux c'est comme si vous vous adressiez au maire ; il conduit, avec la délégation du maire, la politique que je lui ai confié de conduire et je remercie madame Estrosi-Sassone de conduire avec autant de talent la politique de logement et de politique de la ville qu'elle conduit dans un quartier où, pendant je ne sais combien de mandats...

Mme ESTROSI-SASSONE.- 13 ans.

M. LE MAIRE.- Vous avez été conseiller général et là où vous avez laissé tout se dégrader, c'est là où, grâce à l'action de madame Dominique Estrosi-Sassone, nous avons heureusement inversé le cours des choses là où vous nous aviez laissé une situation totalement dégradée, Monsieur Cuturello.

Madame l'Adjoint, je vous en prie.

Mme ESTROSI-SASSONE.- Ce projet qui est un projet d'aménagement permettra enfin de donner à cette entrée de ville une entrée digne avec un véritable projet de requalification, avec sur place non seulement des bureaux, un hôtel, mais également des commerces de proximité qui ont tous disparus dans ce secteur, en particulier pour tous les habitants et riverains de la route de Grenoble qui aujourd'hui n'ont plus un seul commerce de proximité proche de chez eux et beaucoup sont des personnes âgées.

Nous avons voulu et souhaité qu'il y ait une maison des associations puisque ce quartier ouest de Nice est le seul quartier qui reste à ne pas pouvoir bénéficier d'une véritable maison des associations. Aujourd'hui, il y en a au nord, à l'est, en centre-ville, il n'y en avait pas à l'ouest de la ville de Nice, c'est la raison pour laquelle avec la CIRMAD nous avons travaillé sur ce projet en donnant la superficie que nous souhaiterions pour qu'il puisse y avoir une maison des associations digne de ce nom avec une entrée indépendante qui permettra aux associations du quartier mais aussi au comité de quartier, au conseil de quartier de pouvoir utiliser cette salle dans de bonnes conditions pour déployer toutes leurs activités.

Je voulais simplement rappeler ceci parce qu'effectivement, jusqu'en 2011, on avait plutôt beaucoup de soucis par rapport à cet environnement et à cet îlot tenant principalement à la présence de squats qui, pour les derniers, ont été éradiqués au début de l'année 2011 et grâce au fait que nous ayons réalisé sur place un parking. Dans le futur projet, bien sûr il y aura des parkings qui permettront d'apporter une offre qualitative à un quartier qui manque cruellement de stationnements mais aujourd'hui ce parking aérien répond déjà à bon nombre de besoins. Nous continuons donc à travailler avec la CIRMAD et les choses sont plutôt dans une bonne voie qu'elles ne l'étaient précédemment.

M. LE MAIRE.- Merci Madame l'Adjointe.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

98

Je mets aux voix l'ensemble des rapports de monsieur Philip.

La délibération n° 5.1, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 5.2, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Membre du conseil d'administration de Logis Familial, Mme Dominique Estrosi-Sassone ne prend pas part au vote.

La délibération n° 5.3, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 5.4, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 5.5, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 5.6, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 5.7, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Madame l'Adjointe, vous avez la parole pour la présentation de vos dossiers.

DOSSIERS PRESENTES PAR
MADAME DOMINIQUE ESTROSI-SASSONE,
ADJOINT AU MAIRE

Mme ESTROSI-SASSONE.- Merci, Monsieur le Maire.

- 6.1 SUBVENTION A LA SOCIETE DE COOPERATION MAISON FAMILIALE DE PROVENCE POUR L'ACQUISITION-AMELIORATION DE 11 LOGEMENTS SOCIAUX, 16, RUE DU DOCTEUR RICHELMI. CONVENTION A INTERVENIR ENTRE LA VILLE DE NICE ET MAISON FAMILIALE DE PROVENCE.

- 6.2 SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE NICE POUR L'ACQUISITION-AMELIORATION D'UNE MAISON RELAIS DE 9 LOGEMENTS SOCIAUX, 320 ROUTE DE TURIN - LES GABIANS - CONVENTION ENTRE LA VILLE DE NICE ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE.

Mme ESTROSI-SASSONE.- C'est un projet sur lequel nous avons travaillé avec ma collègue Joëlle Martinaux, adjointe aux affaires sociales, dans le cadre des nombreuses missions que mène le CCAS visant à humaniser et moderniser un certain nombre de structures d'accueil. Nous nous sommes rendues compte qu'il y avait une carence, une déficience de structure pour pouvoir accueillir les Chibanis, cette population immigrée qui a beaucoup donné à notre pays de par son travail et qui aujourd'hui restera définitivement ici en France mais qui pour autant ne peut pas bénéficier de structures d'accueil dignes de ce nom.

Côte d'Azur Habitat avait un ancien foyer situé 320 route de Turin qui était désaffecté et depuis plusieurs mois nous travaillons avec Joëlle Martinaux et nous avons trouvé une solution pour que le Centre Communal d'Action Sociale puisse réaliser cette structure d'accueil pour des personnes immigrées vieillissantes. Un bail emphytéotique a été conclu entre le CCAS de la ville de Nice et Côte d'Azur Habitat et nous allons réaliser, c'est pratiquement terminé, une maison relais de 9 logements pour ce public, puisque les travaux seront je crois définitivement achevés dans le courant du mois d'avril.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

100

- 6.3 SUBVENTION A L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT COTE D'AZUR HABITAT POUR L'ACQUISITION-AMELIORATION DE 7 LOGEMENTS SOCIAUX, 6/8, RUE CASTEL ET 24, MONTEE CLAIRE VIRENQUE - AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DU 27 JUILLET 2009 ENTRE LA VILLE DE NICE ET COTE D'AZUR HABITAT.

Mme ESTROSI-SASSONE.- Ce sont des logements qui sont réhabilités depuis fort longtemps, qui sont aujourd'hui tous loués, ce sont simplement des modalités techniques qui font l'objet de cette délibération.

- 6.4 SUBVENTION A L'ENTREPRISE SOCIALE DE L'HABITAT LOGIS FAMILIAL POUR LA CONSTRUCTION DE 10 LOGEMENTS SOCIAUX, CHEMIN DU CIMETIERE DE L'EST - CONVENTION ENTRE LA VILLE DE NICE ET LOGIS FAMILIAL.
- 6.5 REALISATION D'UNE DESSERTTE D'UN PROGRAMME DE LOGEMENTS SOCIAUX SUR UN TERRAIN SIS 235/239, BOULEVARD DE LA MADELEINE - CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE UNIQUE.

Mme ESTROSI-SASSONE.- Réalisation d'une desserte d'une voirie dans le cadre d'un programme de logements sociaux que réalise Côte d'Azur Habitat sur un terrain qui appartenait à la Ville de Nice, qui a été cédé à Côte d'Azur Habitat, situé 235/239, boulevard de la Madeleine. Il était convenu qu'il fallait réaliser une passerelle au-dessus du Magnan et des aménagements de voirie sur le boulevard de la Madeleine dans le cadre de la réalisation de ces programmes de logements sociaux ; c'est donc l'objet de cette délibération.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie. Qui souhaite s'exprimer ?
Monsieur Cuturello.

M. CUTURELLO.- Merci, Monsieur le Maire.

Madame l'Adjointe, c'est à propos de la 6,1 que nous voterons bien sûr, mais la répétition de ce genre de délibération m'a amené à m'interroger, puisque cette délibération concerne l'acquisition-amélioration de 11 logements (3 PLAI et 8 PLUS) par Maison Familiale de Provence et que nous subventionnons. Or, il s'agit de 11 logements situés dans un immeuble ancien en bon état qui appartient à un propriétaire privé, mais tous les logements sont actuellement occupés d'après les informations dont je dispose par des locataires bénéficiant de baux privés.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

101

Dans ce type de logement, avant le départ incertain et aléatoire des locataires actuels, cette opération ne produit pas immédiatement de logements disponibles. Cette opération ne produira pas de logements nouveaux disponibles pour accueillir des ménages qui attendent des logements. Cela m'interpelle un peu parce que, j'ai regardé, au fur et à mesure ce type d'opération prend une part grandissante dans les subventions sur les opérations que nous subventionnons en tant que municipalité et, par exemple, en 2012, mais peut-être pourriez-vous me corriger, les acquisitions-améliorations représentaient à peu près 50 % des subventions du logement social de la ville de Nice. C'est beaucoup puisqu'au plan national nous sommes à 25 %, nous en sommes donc à plus du double.

Ce sont des opérations qui sont utiles puisqu'elles permettent de créer des logements sociaux, d'en disposer de nouveaux mais le problème qui se pose c'est que, très souvent, ils sont occupés et donc ce sont des logements indisponibles pour accueillir des ménages qui sont en attente de logements sociaux actuellement. Voilà la remarque que je voulais vous faire.

La production de ce type de logements qui sont indisponibles, malheureusement si elle améliore les statistiques du logement social de la Ville n'améliore pas l'offre de logements disponibles immédiatement pour les ménages qui sont en attente. C'était simplement une remarque, je ne refais pas de remarques particulières sur les VEFA, puisque monsieur Tordo en a encore une petite fournée, mais je me contenterai de lui répéter ce que j'ai déjà dit sur le sujet.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie. Qui d'autre souhaite intervenir sur les dossiers de madame Estrosi-Sassone ? Personne.

Madame l'Adjointe, vous avez la parole pour répondre.

Mme ESTROSI-SASSONE.- Dans cette résidence, actuellement 3 logements sont vacants qui vont faire l'objet de réhabilitation dans le cadre de l'acquisition-amélioration et donc d'une offre nouvelle pour au moins 3 familles. C'est vrai que lorsqu'on fait ce type d'opération, très souvent les immeubles sont tout ou partie occupés, pour autant ce sont à l'intérieur des personnes qui correspondent complètement au statut de locataires de logements sociaux sans pour autant jusqu'alors avoir cette sécurité d'être de véritables locataires de logements sociaux. Ils rentrent pleinement sous le plafond des ressources, du fait cela les sécurise et cela leur permet de se retrouver avec le statut de locataires de logements sociaux, ce qui n'était pas le cas. Ils se trouvaient dans du logement privé en étant dans un logement social de fait mais avec moins de sécurisation qu'ils n'en trouveront demain dans le cadre d'une opération acquisition de ce type-là.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

102

Ce sont des opportunités, on vous l'a déjà dit maintes et maintes fois. Dans la mesure où nous essayons véritablement d'intervenir sur tous les segments de l'habitat, où nous connaissons bien la situation tendue sur notre ville et sur le territoire de la Métropole, aucune opération ne doit faire de notre part l'objet de dire : « Cela ne vaut pas le coup parce que peut-être les logements sont occupés et ne vont pas d'emblée constituer une offre nouvelle ». De toute façon ils la constitueront à terme quand ces logements se libéreront et que bien sûr des personnes qui sont en attente de logements sociaux pourront y rentrer. On arrive déjà à sécuriser ces personnes et les loyers vont aussi baisser ; le fait que cela devienne des logements sociaux va être un gain pour ces locataires au niveau de leur pouvoir d'achat puisque leurs loyers vont baisser.

Je pense que ce sont quand même des opérations qui sont extrêmement intéressantes et, quand nous avons ces opportunités, nous continuerons à les saisir parce que nous pensons qu'elles participent à la politique volontariste et ambitieuse que nous voulons mener dans le domaine du logement. Il ne faut rien laisser de côté.

Sur les VEFA, si vous voulez ré-intervenir quand Christian Tordo présentera les garanties d'emprunts, c'est votre problème, Monsieur Cuturello. Sachez que tout ce que va présenter monsieur Tordo a déjà été largement évoqué dans des conseils municipaux ou conseils métropolitains précédents, puisque là il ne s'agit que des garanties d'emprunts ; alors, si vous voulez refaire votre petit cinéma des calculs de la VEFA qui coûte trop cher, on produit trop en VEFA, on vous écouterait avec le sourire, avec zénitude et puis on passera à autre chose.

(Exclamations de l'opposition : « Bravo ! »)

M. LE MAIRE.- Je vous remercie. Je mets aux voix.

La délibération n° 6.1, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 6.2, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Les membres du conseil d'administration du CCAS : Mme Dominique Estrosi-Sassone, Mme Pascale Ferralis, Mme Sandrine Filippini, M. Jean-Michel Galy, Mme Hélène Salicetti, M. Abderrazak Fetnan, M. Christian Estrosi, M. Marouane Bouloudhine ne prennent pas part au vote.

La délibération n° 6.3, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

103

Les membres du conseil d'administration de Côte d'Azur Habitat : Mme Dominique Estrosi-Sassone, M. Philippe Pradal, M. Benoît Kandel, M. Pierre-Paul Leonelli, et Mme Anne Ramos (salariée Côte d'Azur Habitat) ne prennent pas part au vote.

La délibération n° 6.4, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Membre du conseil d'administration de Logis Familial, Mme Dominique Estrosi-Sassone ne prend pas part au vote.

La délibération n° 6.5, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Je vous remercie et je passe la parole pour ses 17 dossiers à monsieur l'adjoint aux finances.

DOSSIERS PRESENTES PAR
MONSIEUR CHRISTIAN TORDO,
ADJOINT AU MAIRE

M. TORDO.- Merci, Monsieur le Maire.

Nous avons d'abord 12 délibérations sur des garanties d'emprunts sur du logement : de la 7.1 à la 7.4 au bénéfice de Côte d'Azur Habitat.

- 7.1 COTE D'AZUR HABITAT (O.P.H DE NICE ET DES ALPES MARITIMES) : CONSTRUCTION D'UN FOYER DE 71 LOGEMENTS SOCIAUX, RESIDENCE SAINT JEAN D'ANGELY, AVENUE DES DIABLES BLEUS, 06300 NICE. GARANTIE DE DEUX EMPRUNTS PLUS D'UN MONTANT TOTAL DE 1 913 968 EUROS - SIGNATURE DE LA CONVENTION DE GARANTIE D'EMPRUNTS.

M. TORDO.- Des garanties d'emprunts respectivement de 1,9 M€ pour la construction de 71 logements sociaux, résidence Saint Jean d'Angely.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

104

- 7.2 COTE D'AZUR HABITAT (O.P.H. DE NICE ET DES ALPES MARITIMES) : CONSTRUCTION DE 29 LOGEMENTS, RESIDENCE ST JEAN D'ANGELY, AVENUE DES DIABLES BLEUS, 06300 NICE. GARANTIE DE DEUX EMPRUNTS PLS D'UN MONTANT TOTAL DE 3 356 925 EUROS - SIGNATURE DE LA CONVENTION DE GARANTIE D'EMPRUNTS.

M. TORDO.- Des garanties d'emprunts de 3,49 M€ pour la construction de 29 logements, toujours dans la résidence Saint Jean d'Angely.

- 7.3 COTE D'AZUR HABITAT (O.P.H. DE NICE ET DES ALPES MARITIMES) : CONSTRUCTION EN VEFA DE 27 LOGEMENTS, RESIDENCE ILOT GALLIENI, AVENUE DU XVEME CORPS, AVENUE PAULIANI ET AVENUE GALLIENI, 06000 NICE. GARANTIE DE QUATRE EMPRUNTS PLUS/PLAI D'UN MONTANT TOTAL DE 2 509 297 EUROS - SIGNATURE DE LA CONVENTION DE GARANTIE D'EMPRUNTS.

M. TORDO.- La garantie de 4 emprunts à hauteur de 2,5 M€ en construction VEFA de 27 logements, résidence Ilot Gallieni, avenue du XVème Corps.

- 7.4 COTE D'AZUR HABITAT (O.P.H. DE NICE ET DES ALPES MARITIMES) : CONSTRUCTION EN VEFA DE 22 LOGEMENTS, RESIDENCE ILOT GALLIENI, AVENUE DU XVEME CORPS, AVENUE PAULIANI ET AVENUE GALLIENI, 06000 NICE. GARANTIE DE DEUX EMPRUNTS PLS D'UN MONTANT TOTAL DE 2 075 802 EUROS - SIGNATURE DE LA CONVENTION DE GARANTIE D'EMPRUNTS.

M. TORDO.- Des garanties de 2 emprunts à hauteur de 2,1 M€ pour la construction en VEFA de 22 logements, toujours résidence Ilot Gallieni au XVème Corps.

S'agissant de la 7.5 à la 7.9, c'est au bénéfice du Logement Familial.

- 7.5 LOGIS FAMILIAL : CONSTRUCTION DE 30 LOGEMENTS PRU CD, RESIDENCE L'ARISANA, ILOT ST PIERRE, QUARTIER DE L'ARIANE, 06300 NICE. GARANTIE DE DEUX EMPRUNTS PRU CD D'UN MONTANT TOTAL DE 2 801 603 EUROS - SIGNATURE DE LA CONVENTION DE GARANTIE D'EMPRUNTS.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

105

M. TORDO.- Toujours des garanties d'emprunts de 3,2 M€ pour la construction de 30 logements à la résidence l'Arisana à l'îlot Saint Pierre à l'Ariane.

- 7.6 LOGIS FAMILIAL : ACQUISITION EN VEFA DE 17 LOGEMENTS PLUS/PLAI, RESIDENCE NICE PARK, 41 AVENUE RAYMOND COMBOUL, 06000 NICE. GARANTIE DE QUATRE EMPRUNTS D'UN MONTANT TOTAL DE 1 713 288 EUROS - SIGNATURE DE LA CONVENTION DE GARANTIE D'EMPRUNTS.

M. TORDO.- Des garanties de 4 emprunts à 1,7M€ pour la résidence Nice Park, avenue Comboul, acquisition en VEFA de 17 logements.

- 7.7 LOGIS FAMILIAL : CONSTRUCTION DE 32 LOGEMENTS PLUS/PLAI, RESIDENCE LA MARLOTTE, 39/41 AVENUE CYRILLE BESSET, 06100 NICE. GARANTIE DE QUATRE EMPRUNTS D'UN MONTANT TOTAL DE 3 284 969 EUROS - SIGNATURE DE LA CONVENTION DE GARANTIE D'EMPRUNTS.

M. TORDO.- Quatre emprunts de 3,3 M€ pour la construction de 32 logements, résidence La Marlotte, avenue Cyrille Besset.

- 7.8 LOGIS FAMILIAL : CONSTRUCTION DE 8 LOGEMENTS PLUS/PLAI, RESIDENCE L'ARISANA, ILOT ST PIERRE, QUARTIER DE L'ARIANE, 06300 NICE. GARANTIE DE QUATRE EMPRUNTS PLUS/PLAI D'UN MONTANT TOTAL DE 967 198 EUROS - SIGNATURE DE LA CONVENTION DE GARANTIE D'EMPRUNTS.

M. TORDO.- Des garanties de 4 emprunts pour 967 198 € pour la construction de 8 logements, toujours à l'Arisana à l'îlot Saint Pierre à l'Ariane.

- 7.9 LOGIS FAMILIAL : CONSTRUCTION DE 30 LOGEMENTS PLUS, RESIDENCE L'ARISANA, ILOT ST PIERRE, QUARTIER DE L'ARIANE, 06300 NICE. GARANTIE DE DEUX EMPRUNTS PLUS D'UN MONTANT TOTAL DE 3 170 671 EUROS - SIGNATURE DE LA CONVENTION DE GARANTIE D'EMPRUNTS.

M. TORDO.- Garanties de 2 emprunts à hauteur de 3,2 M€ pour la construction de 30 logements, toujours dans la résidence Arisana, îlot Saint Pierre à l'Ariane.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

106

- 7.10 S.A. D'H.L.M SAMOPOR : ACQUISITION-AMELIORATION DE 29 LOGEMENTS RESIDENCE REINE JEANNE, 24 RUE REINE JEANNE, 06000 NICE. GARANTIE DE DEUX EMPRUNTS PLUS D'UN MONTANT TOTAL DE 1 242 946 EUROS - SIGNATURE DE LA CONVENTION DE GARANTIE D'EMPRUNTS

M. TORDO.- Acquisition-amélioration de 29 logements, résidence Reine Jeanne au profit de la SA d'HLM SAMOPOR, garantie de 2 emprunts d'un montant total de 1,2 M€.

- 7.11 PHOCEENNE D'HABITATIONS : ACQUISITION EN VEFA ET EN USUFRUIT DE 52 LOGEMENTS EN PLS COLLECTIFS, RESIDENCE WEST PARK, BD PAUL MONTEL, 06100 NICE. GARANTIE DE QUATRE EMPRUNTS PLS D'UN MONTANT TOTAL DE 4 117 382 EUROS - SIGNATURE DE LA CONVENTION DE GARANTIE D'EMPRUNTS.

- 7.12 SOCIETE COOPERATIVE MAISON FAMILIALE DE PROVENCE : ACQUISITION-AMELIORATION DE 11 LOGEMENTS SOCIAUX, 16 RUE DOCTEUR RICHELMI, 06000 NICE. GARANTIE DE QUATRE EMPRUNTS PLUS/PLAI D'UN MONTANT TOTAL DE 922 630 EUROS - SIGNATURE DE LA CONVENTION DE GARANTIE D'EMPRUNTS.

- 7.13 ORGANISME DE GESTION DE L'ECOLE CATHOLIQUE (OGE) LES AMIS DE L'ECOLE SASSERNO : TRAVAUX D'EXTENSION ET DE REHABILITATION DE BATIMENTS EXISTANTS, 1 & 3 PLACE SASSERNO, 06000 NICE. GARANTIE DE DEUX EMPRUNTS D'UN MONTANT TOTAL DE 2 200 000 EUROS - SIGNATURE DE LA CONVENTION DE GARANTIE D'EMPRUNTS.

M. TORDO.- Cela concerne là encore la garantie de 2 emprunts d'un montant total de 2,2 M€ au bénéfice de l'établissement sous contrat d'association Les Amis de l'école Sasserno, pour des travaux d'extension-réhabilitation des bâtiments existants afin d'améliorer les conditions d'accueil et d'enseignement pour les élèves. Le financement se fait via 2 emprunts de 2,2 M€ garantis à hauteur de 50 % par la Ville de Nice et 50 % par le Conseil général ; la Ville pouvant intervenir dans le cadre de l'article L.2252-1 du code général des collectivités territoriales.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

107

7.14 CONTRAT DE PARTENARIATS ENTRE LA VILLE DE NICE ET NICE ECO STADIUM - AVENANT N°1.

M. TORDO.- Il s'agit d'un avenant au contrat de partenariat concernant la construction de Nice Stadium, maintenant l'Allianz Riviera.

Quelques mots d'explication sur cette délibération : ce contrat de partenariat excluait dans sa réduction initiale du champ de la TVA le reversement aux partenaires des subvention perçues par la ville de Nice ; néanmoins, compte tenu que nous étions dans un domaine un peu nouveau sur cette question de TVA, la Ville de Nice a souhaité s'assurer de la position de l'administration fiscale au regard de cette TVA. Nous avons reçu la réponse de l'administration fiscale et bien nous en a pris puisque, contrairement à l'hypothèse de départ que nous avons faite, elle a considéré que nous devons assimiler les subventions reversées à des subventions à l'achat devant être soumises à TVA dès lors qu'elles constituent la contrepartie d'une prestation rendue.

Nous avons donc besoin de faire un avenant à ce contrat de partenariat – et on le reverra dans la délibération 7.16 – mais j'ajoute que cette modification n'a absolument aucune incidence budgétaire ni de trésorerie pour la ville de Nice puisque nous pourrons récupérer la TVA qui nous sera donc facturée.

7.15 BUDGET PRINCIPAL : PRODUITS IRRECOUVRABLES 2013

M. TORDO.- Il s'agit de l'admission en non-valeur d'un certain nombre de titres de recettes pour un montant total de 2,750 M€, à savoir des créances éteintes dans le cadre de procédures de surendettement ou de procédures collectives à hauteur d'un peu plus de 1,9 M€ et d'admissions en non-valeur proprement dites pour 364 000 € exactement.

Sur ce 1,9 M€ de créances éteintes, 1,777 M€ correspond à des créances antérieures à 2008 et, sur les 364 000 €, 195 sont antérieures à 2008.

7.16 DECISION MODIFICATIVE : TRANSFERT DE CREDITS ET OUVERTURE DE CREDITS NOUVEAUX DU BUDGET PRINCIPAL, DU BUDGET ANNEXE DE L'OPERA.

M. TORDO.- La 7.16 est donc une première décision modificative du budget que nous avons voté pour simplement acter un certain nombre de transferts de crédits et des ouvertures très marginales de crédits nouveaux du budget principal au fonctionnement de 791 558 € et, en investissement, de 35 295 830 €.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

108

Plus spécifiquement au niveau du fonctionnement, c'est la reprise de provision pour l'admission en non-valeur de la créance que la Ville avait sur l'association Nice Opéra qui était originellement supérieure à 2 M€ mais qui à la suite de procédures se retrouve limitée à 791 000 €, sachant que ces sommes avaient été provisionnées et donc nous prenons acte à travers cette décision modificative de cette admission en non-valeur.

Sur l'investissement, deux éléments principaux : comme je l'ai évoqué lors de la délibération sur l'avenant au contrat de partenariat sur l'Allianz Riviera, c'est la prise en compte de la position de l'administration fiscale sur la TVA et donc la nécessité du retraitement de la subvention qui a été perçue jusqu'à aujourd'hui à hauteur de 29 795 477,07 € qui se retrouve en dépenses et en recettes sans incidence budgétaire pour la Ville. En matière de trésorerie, nous pourrions dès le mois d'avril récupérer le mois où l'on aura payé cette TVA, donc là aussi il n'y aura aucun impact en matière de trésorerie.

Deuxième élément important en matière d'investissement, nous l'avons évoqué tout à l'heure, c'est le versement d'un préfinancement de 4,5 M€ pour le musée national des sports ; vous me permettrez, Monsieur le Maire, de faire ce clin d'œil en espérant que, par cette délibération, la Ville contribue à aider l'Etat à réduire son déficit ; nous en sommes tous très heureux, cela évitera des impôts supplémentaires.

7.17 INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR L'APPLICATION L.2122-22 ET L.2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.

M. TORDO.- Enfin, c'est traditionnellement l'information du Conseil municipal sur l'application de l'article L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales ; il n'y a rien de particulier ni de matériellement important à signaler sur cette délibération.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie. Sur l'ensemble des dossiers, j'ai une demande de prise de parole sur le 7.13 de la part du groupe Communistes et Républicains ainsi que sur le 7.14 ; ensuite sur les 7.15 et 7.16 de la part du groupe Changer d'Ere.

Qui souhaite intervenir pour les Communistes et Républicains ? Madame Gaziello, vous avez la parole.

Mme GAZIELLO.- Merci, Monsieur le Maire.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

109

Mes Chers Collègues, Monsieur Tordo, je vous ai effectivement posé la question de savoir de quelle manière cette TVA qui concerne l'avenant (je parle du dossier 7. 14) serait reversé à la municipalité. Vous m'avez répondu : « La TVA sera versée mensuellement et sera récupérée à partir d'avril mensuellement aussi afin qu'il n'y ait pas d'impact en trésorerie » ; vous m'arrêterez mais d'abord la question sur le montant : nous apprenons à la délibération 7.16 que c'est un montant de 29,9 M€ de TVA pour des subventions qui, sauf si j'ai raté un épisode, sont de 60 millions d'euros.

M. TORDO.- Non, si je peux me permettre.

M. LE MAIRE.- Je souhaiterais que madame Gaziello aille jusqu'au bout de son exposé.

Mme GAZIELLO.- Par ailleurs, habituellement quand nous récupérons la TVA cela fait partie du FC TVA et c'est sur l'exercice suivant, donc là aussi j'aimerais comprendre comment l'impact sur notre trésorerie va être totalement nul comme vous le dites, puisque par exemple si l'on emprunte 29,5 M€ ne serait-ce qu'à 4 %, cela fait quand même 1,18 M€ pour un an.

Par ailleurs, sur la 7.13, j'avais demandé la parole aussi : il s'agit d'une garantie d'emprunt pour l'extension d'une école privée catholique sous contrat, l'école Sasserio. Cet établissement privé ne comporte pas qu'une école primaire mais comporte environ 15 classes de collège et 15 classes de lycée ; alors je voudrais savoir comment la Ville de Nice se retrouve-t-elle compétente en matière d'établissements secondaires au niveau des bâtiments ? Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie. Sur l'affaire de la TVA et pour plus de clarté par rapport aux interventions qui portent sur d'autres dossiers de la part du groupe Changer d'Ere, vous pouvez répondre.

M. TORDO.- Simplement pour clarifier parce qu'effectivement c'est un peu ambigu : les 29 millions d'euros ne correspondent pas à la TVA sur les subventions perçues mais au retraitement des subventions qui ont déjà été perçues et qui, du fait de la prise en compte de la TVA, doivent être comptablement traitées dans un compte différent. Vous avez donc une écriture d'ordre sachant que la TVA n'est pas inscrite budgétairement, c'est une opération de trésorerie qui est payée par la Ville tous les mois et qui est récupérée tous les mois dans le cadre du contrat de partenariat et non pas par le FC TVA. Voilà la réponse technique à la question que vous avez posée, Madame la Conseillère.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

110

Je vous propose maintenant sur les rapports 7.15 et 7.16 sur lesquels le groupe Changer d'Ere m'avait demandé la parole de vous passer la parole et peut-être que monsieur Azinheirinha répondra ensuite sur Sasserno ? Ou vous répondrez tous les deux, pas de problème.

Sur les 7.15 et 7.16, Madame Matringe et Monsieur Cuturello. Madame Matringe, vous avez la parole.

Mme MATRINGE.- Merci, Monsieur le Maire.

Juste un mot très rapide sur la 7.13 : je ne suis pas très enthousiaste de cette délibération parce que donner une garantie d'emprunt à un établissement privé... mais enfin, on ne va pas relancer la guerre de l'école pour autant, donc passons.

Pour la 7.15, c'est un peu plus intéressant : il s'agit des créances admises en non-valeur et une créance extrêmement importante de 791 558,14 € concerne l'association Nice Opéra. Je vais parler très brièvement de cette association Nice Opéra, parce que je ne fais jamais d'interventions très longues, mais de ce qui s'est passé pour l'Opéra. Il se trouve que je m'intéresse à l'Opéra depuis fort longtemps, depuis que je suis rentrée au Conseil municipal en 1978, et j'avais déjà interpellé à l'époque le maire, monsieur Jacques Médecin, sur le concessionnaire de l'opéra qui à l'époque était monsieur Aimé ; c'est une vieille histoire que beaucoup ont complètement oubliée.

Ensuite, nous avons eu Nice Opéra que monsieur Médecin a inventé.

M. LE MAIRE.- Venons-en à 2013.

Mme MATRINGE.- Monsieur le Maire, il se trouve que l'on paye aujourd'hui pour ce qui s'est passé autrefois, ce n'est donc pas complètement innocent de le rappeler. Il se trouve qu'en 1983 (puisque c'est à ce moment-là que cela s'est passé) il y avait parmi cette assemblée ce qu'on appelait des « bébés Médecin » dont certains sont encore ici au premier rang (M. Salles, Mme Martinaux, peu importe, j'étais là à ce moment-là) et nous avons vu se créer cette association.

M. LE MAIRE.- Et vous, vous n'étiez déjà plus un bébé à l'époque.

Mme MATRINGE.- J'ai dit « qu'on appelait » Bébé Médecin, mais je vais aller très vite, ne vous inquiétez pas, je ne suis jamais longue dans mes interventions. Ce qui est important, ce qui s'est passé c'est qu'il y a eu cette association Nice Opéra dont monsieur Lucien Salles était le directeur et on sait très bien ce qui s'est passé, il y a eu des malversations, il y a eu un procès, monsieur Lucien Salles s'est retrouvé en garde-à-vue, monsieur Max Vérola a été même autrefois un peu égratigné ; tout cela est passé, c'est très bien.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

111

M. LE MAIRE.- Madame Matringe, si vous pouvez avoir un peu de respect.

Mme MATRINGE.- J'ai déjà prévenu monsieur Salles ce matin que je le citerai, il est donc parfaitement au courant et je lui ai dit que je n'avais aucune animosité contre lui. Je suis correcte, je dis simplement qu'il faut rappeler un peu ce qui s'est passé autrefois pour éviter de faire la même chose. Je suis très contente qu'enfin l'affaire soit, semble-t-il, terminée. On a paraît-il, d'après ce que m'a dit l'adjoint au maire à la commission des finances où j'ai soulevé la question, on aurait diminué un peu la somme qui aurait dû être versée puisque la municipalité était partie prenante. On en reste là, semble-t-il, à 791 558,14 €, je le déplore, il semble qu'il y a une provision donc cela ne grève pas les finances publiques mais enfin je pense que ce genre de pratique n'aura plus jamais lieu et c'est tout ce que je souhaite, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- D'accord. Très bien. Monsieur Cuturello, vous avez la parole sur lequel ? Le 7.15, le 7.16 ?

M. CUTURELLO.- Sur les VEFA mais ce sera extrêmement bref, Monsieur le Maire, je vous rassure, puisque madame l'adjointe a eu la bonté de résumer de manière excellente mes arguments habituels et qu'elle s'est faite ma porte-parole, je l'en remercie, et je remercie également l'assemblée de vouloir prendre en considération mes propos que ma collègue a bien voulu donner à tout le monde et qui étaient ce que je pensais profondément sur les VEFA ; j'espère que chacun aura compris.

M. LE MAIRE.- C'est presque un mariage pour tous ! (Rires)

M. CUTURELLO.- Sans commentaire, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- Je vous passe la parole, Monsieur l'Adjoint.

M. TORDO.- Peut-être pour commencer par la dernière intervention de monsieur Cuturello, je propose que dans les prochaines délibérations où il y a des VEFA, dans les considérants nous mettions la position de monsieur Cuturello et la réponse de madame Estrosi-Sassone, ce qui permettra d'éviter de perdre du temps sur des répétitions depuis maintenant 2008 sur cette question.

Sur la 7.13, certes il y a des enseignements primaires, collèges et lycées ; il ne vous a pas échappé que la garantie d'emprunt est portée par la Ville de Nice d'une part et le Conseil général d'autre part mais je ne doute pas que si la Région voulait s'associer à cette garantie d'emprunt nous lui ferions une place bien volontiers.

M. AZINHEIRINHA.- J'allais dire la même chose.

M. LE MAIRE.- Accord parfait entre l'adjoint à l'Education et l'adjoint aux Finances.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

112

M. TORDO.- Ce n'est pas toujours le cas, surtout au moment du processus budgétaire !

M. LE MAIRE.- Lorsqu'il s'agit de finances, on vous sait intraitable même avec vos collègues, Monsieur l'Adjoint, même avec votre maire quelquefois.

M. TORDO.- Cela, c'est un peu plus difficile.

Pour revenir à l'intervention sur la 7.15 de madame Matringe, simplement pour rappeler qu'il s'agit d'histoires qui remontent aux années 1980 et début d'années 1990, cela fait bien longtemps ; que la Ville a été partie prenante parce que c'est l'administration fiscale qui à l'époque a demandé que nous créions une association ; si cela n'avait pas été le cas, la Ville n'aurait pas été appelée à être une partie à cette affaire.

Et dernièrement, simplement pour corriger une petite erreur que vous avez faite : on ne paie pas aujourd'hui ces errements puisque les sommes avaient été bien évidemment provisionnées heureusement lors des exercices précédents et donc l'impact de cette admission en non-valeur pour le budget 2013 est en l'occurrence de zéro.

Mme MATRINGE.- Je l'avais dit, vous ne l'avez pas entendu.

M. TORDO.- Je m'excuse si vous l'avez dit, l'essentiel c'est que nos concitoyens l'entendent aussi et comprennent qu'il n'y a pas d'impact du fait de cette admission en non-valeur sur le budget 2013.

Je crois avoir répondu, Monsieur le Maire, à toutes les interventions.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie, Monsieur l'Adjoint. Je vais donc mettre aux voix l'ensemble de vos rapports.

La délibération n° 7.1, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Les membres du conseil d'administration de Côte d'Azur Habitat : Mme Dominique Estrosi-Sassone, M. Philippe Pradal, M. Benoît Kandel, M. Pierre-Paul Leonelli, et Mme Anne Ramos (salariée de Côte d'Azur Habitat) ne prennent pas part au vote.

La délibération n° 7.2, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Les membres du conseil d'administration de Côte d'Azur Habitat : Mme Dominique Estrosi-Sassone, M. Philippe Pradal, M. Benoît Kandel, M. Pierre-Paul Leonelli, et Mme Anne Ramos (salariée de Côte d'Azur Habitat) ne prennent pas part au vote.

La délibération n° 7.3, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

113

Les membres du conseil d'administration de Côte d'Azur Habitat : Mme Dominique Estrosi-Sassone, M. Philippe Pradal, M. Benoît Kandel, M. Pierre-Paul Leonelli, et Mme Anne Ramos (salariée de Côte d'Azur Habitat) ne prennent pas part au vote.

La délibération n° 7.4, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Les membres du conseil d'administration de Côte d'Azur Habitat : Mme Dominique Estrosi-Sassone, M. Philippe Pradal, M. Benoît Kandel, M. Pierre-Paul Leonelli, et Mme Anne Ramos (salariée de Côte d'Azur Habitat) ne prennent pas part au vote.

La délibération n° 7.5, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Membre du conseil d'administration de Logis Familial, Mme Dominique Estrosi-Sassone ne prend pas part au vote.

La délibération n° 7.6, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Membre du conseil d'administration de Logis Familial, Mme Dominique Estrosi-Sassone ne prend pas part au vote.

La délibération n° 7.7, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Membre du conseil d'administration de Logis Familial, Mme Dominique Estrosi-Sassone ne prend pas part au vote.

La délibération n° 7.8, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Membre du conseil d'administration de Logis Familial, Mme Dominique Estrosi-Sassone ne prend pas part au vote.

La délibération n° 7.9, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Membre du conseil d'administration de Logis Familial, Mme Dominique Estrosi-Sassone ne prend pas part au vote.

La délibération n° 7.10, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 7.11, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

114

La délibération n° 7.12, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 7.13, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 7.14, mise aux voix est adoptée à la majorité absolue.

Votent contre : - les élus du groupe Changer d'Ère
- les élus du groupe Communistes et Républicains

La délibération n° 7.15, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 7.16, mise aux voix est adoptée à la majorité absolue.

Votent contre : - les élus du groupe Changer d'Ère
- les élus du groupe Communistes et Républicains

Sur la délibération n° 7.17, le Conseil municipal prend acte.

Mes Chers Collègues, Monsieur l'Adjoint, je vous remercie.

Je passe maintenant la parole à monsieur Auguste Vérola pour la présentation de ses deux rapports.

DOSSIERS PRESENTES PAR
MONSIEUR AUGUSTE VEROLA,
CONSEILLER MUNICIPAL

11.1 APPROBATION DU CAHIER DES CHARGES DE RETROCESSION
DU BAIL COMMERCIAL SIS A NICE 22 RUE VERNIER.

M. VEROLA. - Merci, Monsieur le Maire. Sur cette première délibération, il s'agit de l'approbation du cahier des charges de rétrocession du bail du 22, rue Vernier ; il semble que l'on ait trouvé le premier repreneur pour les préemptions que nous réalisons dans ce quartier.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

115

11.2 APPROBATION DE L'AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'OBJECTIF 2013 AVEC L'OFFICE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT DE NICE.

M. VEROLA. – C'est un avenant à la convention d'objectif avec l'OCA, l'Office du Commerce et de l'Artisanat, pour le versement de la subvention en deux fois au lieu d'une seule fois.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie.

La délibération n° 11.1, mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 11.2, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Membres de l'Office du Commerce et de l'Artisanat, Messieurs Christian Tordo et Auguste Verola ne prennent pas part au vote.

Je passe maintenant la parole à madame Martine Ouaknine pour la présentation de ses deux dossiers.

Madame l'Adjointe, vous avez la parole.

DOSSIERS PRESENTES PAR
MADAME MARTINE OUAKNINE,
ADJOINT AU MAIRE

12.1 BASE NAUTIQUE N° 3 GLISSE EVASION : APPROBATION DE LA CREATION D'UNE NOUVELLE ACTIVITE, LE STAND UP PADDLE, ET DU TARIF CORRESPONDANT.

Mme OUAKNINE.- Monsieur le Maire, mes Chers Collègues, la délibération 12.1 vous demande d'approuver l'autorisation de la pratique du stand up paddle sur la base nautique n° 3 et d'approuver les tarifs proposés par le sous-concessionnaire.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

116

12.2 DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DU CHAMP DE TIR DU RAVIN DE LARE - AVENANT N°2 AU CONTRAT

Mme OUAKNINE.- La délibération 12.2 concerne la délégation de service public du champ de tir du Ravin de Lare : il s'agit d'approuver la possibilité d'un avenant n° 2 au contrat prolongeant la durée de cette DSP le temps que nous puissions résoudre une problématique foncière qui a été révélée à l'approche du renouvellement de la DSP.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie. Je mets aux voix.

La délibération n° 12.1, mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 12.2, mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Je passe maintenant la parole à madame Sandrine Filippini.

DOSSIERS PRESENTES PAR
MADAME SANDRINE FILIPPINI,
ADJOINT AU MAIRE

M. LE MAIRE.- Avant de vous passer la parole, ma Chère Collègue, je souhaite rendre hommage aux efforts et résultats obtenus dans le domaine de l'accessibilité aux personnes handicapées. Je rappelle que j'ai souhaité, avec l'ensemble des collègues de notre majorité et à titre personnel, avoir à mes côtés deux élus remarquables, Sandrine Filippini et Jacques Dejeandile qui, chacun dans leur secteur, font progresser notre collectivité vers une intégration et une prise en compte plus grande du handicap.

En 2012, la ville de Nice a remporté le prix de l'accessibilité décerné par l'association des paralysés de France 06 ; je rappelle que 21 des 27 communes de plus de 5 000 habitants du département avaient été visitées à cette occasion.

Par ailleurs, depuis deux ans le classement de la ville dans le baromètre national de l'association des paralysés de France, l'APF, ne cesse de s'améliorer : en 2009, pour mémoire nous étions en 89^{ème} position avec une note de 7,6/20. Telle était la situation dans laquelle nous avons récupéré la ville en 2008.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

117

En 2011, nous sommes descendus à la 67^{ème} place avec une note de 10,7/20 ; en 2012 nous descendons encore à la 62^{ème} place avec une note cette fois de 12,6/20, c'est-à-dire que de 2009 à aujourd'hui nous serons passés de 7,6/20, note de l'APF à 12,6/20.

J'ai d'ailleurs eu l'occasion de visiter l'école du Château et je ne peux que me féliciter des progrès incontestables dans la prise en compte du handicap dans notre ville. Je tiens, Madame l'Adjointe, à vous adresser mes sincères remerciements, mes sincère félicitations ainsi qu'à notre collègue Jacques Dejeandile pour l'action remarquable que vous avez conduite et que vous allez poursuivre pour nous permettre de remporter cette victoire et de continuer à relever ce défi pour qu'il y ait plus de justice et d'équité en faveur de ceux qui, malheureusement, n'ont pas été de par leur naissance ou de par un accident de la vie sur un même pied d'égalité que la plupart de nos concitoyens.

Vous avez la parole, Madame l'Adjointe.

14.1 PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2012 DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES.

Mme FILIPPINI.- Merci, Monsieur le Maire.

Je vous demande, mes chers collègues, de prendre acte du rapport annuel 2012 de la commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées qui retrace l'ensemble des activités conduites par les trois sous-commissions qui la composent : la voirie et espaces publics, l'habitat et le logement.

14.2 FONCTIONNEMENT DES HANDIPLAGES - SAISON 2013.

Mme FILIPPINI.- Cette délibération est relative à la baignade des personnes handicapées pour la saison estivale 2013. Je vous propose, mes Chers collègues, de prendre acte des dates d'ouverture de ces deux handiplages, à savoir pour celle de Carras du 21 juin au 15 septembre, et pour celle du Centenaire du 24 juin au 22 septembre ; et biensûr d'approuver le règlement intérieur qui sera modifié afin d'appliquer la nouvelle période et les nouvelles amplitudes d'ouverture.

14.3 ORGANISATION DE LA SEMAINE D'ACTIVITES SPORTIVES ET LUDIQUES DEDIEE AUX PERSONNES HANDICAPEES - TOUS ENSEMBLE EDITION 2013.

Mme FILIPPINI.- La délibération 14.3 est relative à l'attribution d'une subvention pour l'association des paralysés de France qui va organiser l'opération Fête du Sourire le 1^{er} juin prochain sur la place Gautier à Nice.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

118

Cette manifestation consiste en la mise en œuvre d'un concert, de stands d'information ainsi que la mise en place d'un parcours fauteuil en bois pour se mettre à la place d'une personne qui circule en fauteuil roulant.

La vocation de cette manifestation est de faire évoluer le regard que porte la société sur le handicap de manière générale. Fort du succès remporté en 2012, je vous demande donc, mes Chers Collègues, de bien vouloir approuver la participation financière de la Ville de Nice d'un montant de 5 000 €, et également la mise à disposition de barrières et d'une scène.

14.5 RELATIONS VILLE DE NICE / ASSOCIATIONS RELEVANT DU DOMAINE DU HANDICAP : SUBVENTIONS A PLUSIEURS ASSOCIATIONS AU TITRE DE L'EXERCICE 2013.

Mme FILIPPINI.- Cette délibération est relative à l'attribution de subventions à 8 associations niçoises qui œuvrent au bénéfice des personnes handicapées ; l'enveloppe budgétaire est de 35 500 € ventilée sur 8 associations dont je vous épargnerai la liste pour ne pas perdre trop de temps.

Merci de votre écoute et de votre patience.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie, Madame l'Adjointe.

Sur le 14.1 il n'y a pas de vote c'est une information ; je mets donc aux voix les rapports suivants.

Sur la délibération n° 14.1, le Conseil municipal prend acte.

La délibération n° 14.2, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 14.3, devient la 40.1 et est rapportée par Monsieur Jacques Dejeandile.

La délibération n° 14.4, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 14.5, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Je vous renouvelle mes félicitations pour ces rapports et la qualité de votre action.

Je passe la parole à notre adjoint au maire en charge de la santé, Daniel Benchimol.

DOSSIERS PRESENTES PAR
MONSIEUR DANIEL BENCHIMOL,
ADJOINT AU MAIRE

M. LE MAIRE.- Avant de lui passer la parole, je veux une fois de plus rendre hommage à son action et puis surtout dire qu'un des rapports qui sera présenté, le premier, complète les initiatives que nous avons prises ensemble avec Daniel Benchimol l'année dernière en partenariat avec la Ligue nationale contre le cancer ; nous étions très fiers d'être la première ville littorale de France à nous doter d'une plage sans tabac, c'était la plage du Centenaire, et donc monsieur l'adjoint va vous proposer que nous puissions mettre en place ce dispositif sur une nouvelle plage, une plage qui plus est très symbolique et vous allez comprendre pourquoi.

Monsieur l'Adjoint, vous avez la parole.

- 9.1 SIGNATURE D'UN AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DU 12 AVRIL 2012 AVEC LA LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER PORTANT EXTENSION DU DISPOSITIF -PLAGE SANS TABAC- A UN SECOND SITE.

M. BENCHIMOL.- Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, la délibération 9.1 a trait à l'extension du programme qui avait été initié il y a maintenant 18 mois et qui s'est traduit le 12 avril dernier par une convention avec la Ligue nationale contre le cancer qui nous permettait d'avoir la première place labellisée par la Ligue nationale contre le cancer de France à Nice. La plage du Centenaire avait été choisie en fonction de nombreux critères : son caractère central symbolique, handiplage, également lieu d'apprentissage de la natation.

Conformément aux engagements qu'avait pris par le maire de Nice dans le cadre de la lutte contre le tabagisme et le cancer et les méfaits du tabac, il avait été déjà envisagé que ce projet serait étendu et c'est ce que nous vous proposons aujourd'hui en permettant la signature d'un avenant qui va autoriser l'ouverture d'une deuxième plage sans tabac sur la promenade des Anglais.

Le site qui a été choisi est celui de la plage située en face de l'hôpital Lenval ; la symbolique ne vous échappera pas, compte tenu d'un établissement de santé pour enfants et cela permet de répartir sur la promenade des Anglais deux sites à la disposition des Niçois.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

120

9.2 CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES ET LA VILLE DE NICE RELATIVE AUX VACCINATIONS PUBLIQUES.

M. BENCHIMOL.- Il s'agit d'une convention de partenariat avec le Conseil général qui est tout à fait habituelle dans le cadre de la délégation à notre service de vaccination des vaccinations publiques ; le Conseil général nous délègue cette action en particulier pour le BCG mais aussi les autres vaccinations et c'est l'occasion de réactualiser le prix des vaccins et des prestations qui sont fournies par la ville de Nice.

9.3 CONVENTION D'ADMISSION DE QUATORZE DEFIBRILLATEURS CARDIAQUES SUPPLEMENTAIRES DANS LE DISPOSITIF DES APPAREILS DEPARTEMENTAUX POUR LA VILLE DE NICE.

M. BENCHIMOL.- Cette délibération a trait là aussi à une action extrêmement importante puisque nous sommes le département, je crois, le mieux doté par rapport à notre population en défibrillateurs cardiaques installés sur la voie publique grâce à l'action initiale du Conseil général qui a ensuite été relayée au niveau de la Ville de Nice.

Dans le cadre de ce plan départemental, la ville de Nice dispose actuellement de plus de 100 défibrillateurs et il vous est proposé de signer une convention avec le Conseil général pour rajouter à ce dispositif 16 appareils supplémentaires : 8 qui ont été acquis par la ville de Nice par l'intermédiaire de son service des sports et 6 qui ont été offerts par l'association 20000 vies dans le cadre du partenariat que nous avons avec cette association qui œuvre justement pour l'implantation de défibrillateurs sur le territoire national.

9.4 ORGANISATION DE LA 6^{ème} JOURNEE NIÇOISE MON SANG POUR LES AUTRES LE 29 MAI 2013 AU PROFIT DE L'ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG.

M. BENCHIMOL.- Il s'agit de l'autorisation de l'organisation et de la subvention de la 6^{ème} journée niçoise « Mon sang pour les autres » organisée par le Rotary Club de Nice au profit de l'établissement français du sang ; il s'agit d'une manifestation annuelle tout à fait classique et habituelle et que nous vous demandons d'approuver.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

121

9.5 ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS RELEVANT DU DOMAINE DE LA SANTE PUBLIQUE, AU TITRE DE 2013.

M. BENCHIMOL.- Cette délibération a trait à l'attribution de subventions à des associations qui relèvent du domaine de la santé publique au titre de l'année 2013 ; comme je vous l'explique chaque année, il s'agit de subventionner les associations qui œuvrent pour qu'elles puissent fonctionner avec des subventions plus importantes pour certaines associations qui œuvrent dans les domaines qui ont été identifiés comme des priorités de santé publique et qui nous présentent des projets structurants qu'elles mettent en œuvre, en particulier dans le domaine de la lutte contre la maladie d'Alzheimer, dans le domaine de la lutte contre les addictions, contre les maladies infectieuses, notamment le VIH, et également contre le cancer.

Voilà, Monsieur le Maire, les délibérations que je devais vous présenter.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur l'Adjoint. Qui souhaite intervenir ?
Madame Hernandez-Nicaise.

Mme HERNANDEZ-NICAISE.- Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur l'Adjoint, je voulais intervenir sur la 9.1 ; bien évidemment, je vous félicite et me félicite qu'une deuxième plage soit délivrée de la fumée des cigarettes parce que c'est vraiment extrêmement pénible et on le vit tous les jours sur les terrasses des cafés : d'être dans un espace qui devrait être non fumeur et de se ramasser la fumée des autres ! Mais à côté du problème de santé publique qui est traité dans cet aspect de restreindre les espaces réservés aux fumeurs, il y a un aspect environnemental qui est dû à ce que deviennent les filtres des cigarettes et cela dépasse les plages non fumeurs.

J'aimerais savoir si sur ces plages non fumeur vous avez une politique particulière de recueil des mégots et si cette politique pourrait s'appliquer à toutes les plages parce que, pour connaître personnellement les personnes qui ont piloté l'expédition Tara, je sais que c'est franchement l'un des facteurs pas majeurs mais important de pollution de la Méditerranée.

M. BENCHIMOL.- Vous avez parfaitement raison. Dans le dispositif « Plage sans tabac » je vous rejoins tout à fait parce que les enquêtes que nous avons auprès de la population montraient que beaucoup de baigneurs, d'utilisateurs des plages, étaient plus gênés par les mégots de cigarettes que par la fumée elle-même. C'est un problème majeur dans ce que l'on propose. Je me tourne vers l'adjoint à la propreté où, effectivement sur les plages de Nice, tous les matins un travail considérable est fait pour essayer de nettoyer les plages, en particulier sur les mégots de cigarettes.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

122

Concernant ce problème particulier, l'expérience de la plage du Centenaire nous a montré que nous avons été un peu frileux en matière d'éviction des mégots de cigarettes et nous allons mettre en place des cendriers beaucoup plus importants aux abords des plages pour que ceux qui veulent pénétrer sur la plage puissent éteindre leurs cigarettes dans des cendriers et qu'ils puissent avoir des cendriers à disposition pour y jeter leurs mégots de cigarette. C'est effectivement un vrai problème sur lequel Pierre-Paul Leonelli est parfaitement informé et essaye d'apporter une solution par le nettoyage quotidien de ces plages.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie, Monsieur l'Adjoint. S'il n'y a pas d'autre demande de prise de parole, je mets les rapports aux voix.

La délibération n° 9.1, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

M. Daniel Benchimol ne prend pas part au vote.

La délibération n° 9.2, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 9.3, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 9.4, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 9.5, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

M. Daniel Benchimol ne prend pas part au vote.

L'ensemble de ces cinq dossiers est donc adopté à l'unanimité. Je vous remercie et je vous félicite.

Je passe maintenant la parole à Monsieur l'Adjoint au sport, Gilles Veissiere.

DOSSIERS PRESENTES PAR
MONSIEUR GILLES VEISSIERE,
ADJOINT AU MAIRE

M. VEISSIERE.- Merci, Monsieur le Maire.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

123

J'ai donc 4 dossiers de présentation de délibérations au Conseil municipal.

- 13.1 ACCUEIL DE LA TRANSVESUBIENNE SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL
- 13.2 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL DES ALPES-MARITIMES POUR L'ORGANISATION DE LA 4^{ème} EDITION DE L'OPEN NICE COTE D'AZUR DU 19 AU 25 MAI 2013.
- 13.3 ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES NIÇOIS.
- 13.4 ATTRIBUTION DE BOURSES FINANCIERES AUX SPORTIFS DE HAUT NIVEAU LICENCIES DANS DES CLUBS NIÇOIS.

M. VEISSIERE.- Voilà les sujets que nous abordons régulièrement chaque année à cette époque de l'année et je suis tout ouïes, Monsieur le Maire, s'il y a des questions.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie. Madame Doréjo ?

Mme DOREJO.- Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur l'Adjoint, nous avons eu lundi une commission des sports qui a été riche d'ailleurs, mais je crois que l'on n'a pas pu aller au bout de tout et j'avais un certain nombre de questions à vous poser.

Sachant que nous ne nous sommes pas vus depuis le mois de décembre, je crois que notre dernier conseil remonte à cette période, et que le 19 janvier 2013 dans le journal Nice Matin Monsieur le Maire nous annonçait un budget en hausse pour le sport de 81 %, j'ai regardé les différents budgets pour voir où se trouvaient les 81 % de hausse de ce budget.

Parfois des confusions peuvent se faire dans le cadre de l'investissement, des subventions, des subventions de fonctionnement, etc. mais j'ai essayé de comprendre comment vous aviez élaboré ce budget sachant, Monsieur Veissière, et vous le savez, je vous l'ai suffisamment demandé, mais mon camarade et collègue Gaechter...

M. LE MAIRE.- Nous n'allons pas refaire le budget primitif.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

124

Mme DOREJO.- Ah non ! Mais comment fait-on ? Vous savez parfaitement, comme pour la culture, que cela nous a été présenté en deux fois, Monsieur le Maire : une fois au mois de décembre et une fois aujourd'hui. C'est ce que j'ai dit d'ailleurs en commission lundi, tout comme la réponse a été faite à madame Gaziello tout à l'heure pour la culture.

C'est-à-dire que nous sommes complètement déstabilisés au niveau des finances, donc j'ai plusieurs questions – et je ne refais pas le budget, Monsieur le Maire, il n'en est pas question – pour reprendre un certain nombre de pointages. Quand on me dit 81 % je les cherche et, à partir de là, et lundi on a commencé à regarder un peu, je m'aperçois d'un budget qui apparaît pour les associations qui sont sous contrat d'objectif au mois de décembre, vous nous répondez et monsieur l'adjoint au sport nous répond aussi : « Écoutez, on vous donnera pour la suite des associations à partir du mois de mars », si ce n'est que depuis quatre mois nous avons 131 associations qui attendaient un financement. Cela ne paraît pas énorme mais 3 000 € pour des associations dans le cadre d'une subvention de fonctionnement, cela peut être très important.

Par ailleurs, je n'ai pas bien compris dans le cadre de toutes les associations qui étaient présentes, 11 associations ont totalement disparu avec pour certaines des subventions de 10 000 €.

Pour les clubs boulistes, je sais qu'on a doublé à peu près, on est passé de 16 à 40 000 €.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

125

Une question, je ne sais pas comment vous allez me répondre : comment se fait-il qu'on retrouve dans votre budget, Monsieur l'Adjoint, des subventions de fonctionnement concernant – alors que je ne vous dise pas de sottise surtout, je vais me faire réprimander sinon – des subventions seniors ? Je voyais cela plutôt dans la vie associative, voire avec monsieur Galy pour les Clubs 3^{ème} âge de Las Planas, pour organiser les loisirs, resserrer les liens amicaux, les loisirs pour seniors par des thés dansants, etc. Je pensais que c'était plus dans le cadre de la vie associative.

Si dans les 81 % d'augmentation du budget du sport, on enlève les 12 000 € donnés dans le cadre des subventions aux seniors, si l'on enlève un certain nombre de rattrapages qui ont été effectués et si, à un moment donné, sur les clos de boules en particulier l'augmentation a été puissante, mais je pense que vous aurez des explications à nous fournir, d'autre part, Monsieur l'Adjoint – et j'en aurai fini mais je crois que Monsieur le Maire préfère que l'on aille jusqu'au bout – dans le cadre de la subvention du Pôle Espoir Cyclisme il faudra que vous m'indiquiez ce qu'est le Pôle Espoir Cyclisme. Je ne le connais pas et j'ai cru comprendre qu'il ne rentrait pas dans ce cadre-là, premièrement.

Deuxièmement, que sont devenues les associations non conventionnées qui ont disparu ?

Et savoir aussi au niveau du rugby, Monsieur le Maire, on avait pris des engagements en commun, on avait voté en commun, on avait fait en sorte de sauver ce club, on en est aujourd'hui à un point évènementiel j'allais dire, ou plutôt représentation du club, on va aller doucement : si vous pouviez nous dire ce qu'il en est du Stade niçois et des engagements financiers qui avaient été pris par le club vis-à-vis de notre collectivité ?

Je vous remercie, Monsieur l'Adjoint.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur Gaechter, vous avez la parole.

M. GAECHTER.- Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur l'Adjoint, je voulais simplement intervenir sur la 13.2 qui concerne l'organisation de l'Open Nice Côte d'Azur de tennis ; j'ai donc bien reçu hier vers 17 heures les pièces demandées en commission et je me suis plus particulièrement porté sur l'aspect retombées médiatiques, même si l'on peut voir au niveau de la presse papiers pas mal d'articles, on peut s'apercevoir aussi qu'au niveau télévisions, notamment au niveau national, les retombées sont relativement limitées : Sport +, je n'ai rien contre mais ce n'est pas forcément regardé par beaucoup de monde, donc la question qui se pose aujourd'hui au travers de mon intervention c'est : quelle est la couverture médiatique qui peut être améliorée par rapport à l'Open de tennis ?

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

126

Cette question met aussi en perspective d'autres grands rendez-vous évènementiels sportifs sur Nice, je pense notamment aux Jeux de la Francophonie qui auront lieu au mois de septembre. En clair, est-ce que l'on ne peut pas améliorer un peu la retransmission télé ? N'est-il pas souhaitable d'avoir un relais peut-être plus intéressant pour mieux couvrir l'Open de tennis qui aura lieu au mois de mai mais aussi derrière tout cela, sur le grand événement qui approche à grands pas, les Jeux de la Francophonie au mois de septembre, qu'est-ce qui est prévu pour qu'on puisse vraiment avoir quelque chose à la hauteur de l'événement ? Avez-vous déjà l'assurance d'avoir une couverture médiatique intéressante ? Merci beaucoup.

M. LE MAIRE.- Monsieur l'Adjoint, je vous en prie, sachant que j'apporterai des réponses sur la retransmission télévisuelle.

M. VEISSIERE.- Oui, je laisserai bien entendu le maire vous répondre, Monsieur Gaechter, au niveau de l'Open de tennis ; je vais répondre à madame Doréjo en essayant de ressortir les points de vos requêtes, Madame.

En ce qui concerne les 11 associations disparues, vous n'êtes pas censée savoir qu'on doit demander une subvention et si les subventions ne sont pas demandées par ces associations elles ne sont pas reconduites ; si vous les avez vu disparaître, soit c'était un événement qui n'a pas été renouvelé, c'est le cas pour beaucoup d'entre elles, soit ce sont des clubs qui ont quitté la région, qui ont quitté la commune de Nice pour le lieu de leur siège social et, si tel est le cas, nous ne pouvons pas leur donner de subvention. Depuis maintenant cinq ans il arrive que des subventions ne soient plus redistribuées parce qu'il y a des changements, il y a aussi des clubs qui s'arrêtent par manque du souffle nécessaire ou de dirigeants charismatiques. Première réponse.

Concernant les clos de boules, nous sommes constants ; c'est vrai qu'il y a un peu d'augmentation parce qu'il y a un dynamisme très fort mais nous sommes depuis deux, trois saisons dans une enveloppe d'à peu près 40 000 €.

En ce qui concerne les seniors, Madame Doréjo, je vous rappelle qu'ils ont été rattachés ; l'ami Jean-Michel Galy nous a rejoints puisque le sport senior aujourd'hui prend une place prépondérante et on l'a vu avec l'excellent travail de l'administration et de l'action municipale sous la férule de votre championne Sonia Fiuza ; nous avons un sport senior dans tous les jardins de la ville, Monsieur le Maire, qui sont en train d'exploser et nous sommes vraiment dans une configuration de plénitude, donc les seniors aujourd'hui, en ce qui concerne tout le sport, Madame, je vous le rappelle, nous travaillons en étroite collaboration, Jean-Michel Galy et moi-même, sur ce dossier et nous sommes rattachés à travers les différentes conventions que nous signons.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

127

Le pôle espoir cyclisme, c'est tout simplement ce pôle magnifique que notre ami Charles Liberar à Don Bosco a monté en tant que directeur technique national en collaboration étroite avec l'excellent travail qui est fait par Don Bosco ; il est donc normal de subventionner d'un côté le pôle espoir et, de l'autre côté, le club de manières différentes, puisque que nous avons une partie très sportive avec des brevets d'Etat mais aussi un club associatif avec des sorties qui sont dignes de ce club.

Monsieur le Maire, si vous permettez je vais profiter de la magnifique passe que me fait madame Doréjo sur le rugby ; pardon ? Non, elle n'est pas fautive, pas du tout, c'est une magnifique passe. Un « en-avant », c'est une faute, or elle n'est pas fautive, c'est une passe magnifique, elle est belle cette passe, Monsieur Cuturello ; elle n'a pas fait de faute, elle n'a pas fait un en-avant, elle m'a fait une passe magnifique.

Ce rugby se porte très bien, Monsieur le Maire. J'ai eu encore très longuement le président Catoni ainsi qu'au téléphone le président Perez et je vais vous rassurer sur les deniers : nous avons fait le contrôle qu'avait demandé le maire qui souhaitait qu'il y ait un vrai suivi de ce dossier, nous sommes dans une configuration financière à hauteur de plus de 82 000 € au 31 décembre, ce qui veut dire que l'utilisation des deniers et l'arrivée massive des partenaires sur le Stade Niçois est très intéressante.

Ce club vient de battre hier soir son record de licenciés en enregistrant sa 603^{ème} licence, ce qui permettra au tournoi Vicat Baie des Anges le 1^{er} avril prochain de revoir le jour – je vous rappelle que nous l'avions prévu depuis deux ans – et les jeunes des équipes comme Toulouse, le Stade Français, Toulon, Agen, Bourgoin et d'autres y seront présents.

Enfin, vous le savez peut-être, nous sommes en tête avec Berre à l'heure actuelle en Fédérale 3, que l'équipe première selon les vœux du président de la fédération française de rugby se compose aujourd'hui de 14 jeunes niçois. Nous étions dans l'obligation avec la FFR pour repartir en Fédérale 3 (c'est ce qu'avaient négocié messieurs Perez et Catoni) de présenter 10 jeunes joueurs ayant évolué depuis les championnats Crabos et Reichel dans notre équipe de rugby niçoise. Sur les 21 joueurs qui sont sur la feuille de match aujourd'hui, 14 sont niçois ; ils sont seconds, ils vont jouer contre Lunel en 32^{ème} de finale qu'ils battront, ils vont battre Nîmes et ils monteront en Fédérale 2 la saison prochaine, ce qui démontre que le vivier que nous avons sauvé qui était un vrai vivier niçois va monter très haut les couleurs niçoises et qu'en quelques mois ces 14 gamins auront pris le pouvoir du jeu et amèneront notre équipe, je l'espère, peut-être pourquoi pas à être championne de France. En tout cas, je leur fais confiance contre Lunel et contre Nîmes et je pense que l'on reverra en Fédérale 2 le club du Stade Niçois.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

128

Je vais laisser Monsieur le Maire parler tennis parce qu'en matière de visibilité il a des chiffres tout à fait satisfaisants, mais je me permets de vous interpeller personnellement, Monsieur le Maire, ce que je fais rarement, et je vais attendre toute votre attention.

Je me suis permis, Monsieur le Maire, sans vous en parler auparavant mais je me permets de parler à l'ensemble de mes collègues, je suis parmi ces Français et ces Niçois scandalisés par la décision le 12 février dernier de la commission exécutive du CIO qui décide de retirer la lutte du programme des Jeux Olympiques de 2020 ; cette décision fait suite à l'intégration de deux nouveaux sports, le rugby et le golf, qui feront leur apparition en 2016 mais la Fédération Internationale de Lutte peut encore espérer réintégrer le programme car ce n'est pour le moment qu'une recommandation du CIO. Pour l'heure, la lutte est donc mise en balance avec sept autres sports candidats : le squash, l'escalade, le karaté, le wu-shu qui est un art martial, le baseball softball, le wok board qui est un sport nautique, et les sports roller. Une décision définitive sera prise en septembre prochain à Buenos Aires ; le CIO confiera au même moment l'organisation des Jeux à l'une des trois villes finalistes : Istanbul, Madrid et Tokyo.

Je rappelle, Monsieur le Maire, que la lutte est une discipline historique des Jeux Olympiques ; elle y figure depuis la première édition de l'ère moderne en 1896. Discipline antique, elle était également au programme en 708 avant Jésus-Christ. Cette exclusion serait donc incompréhensible, surtout après avoir intégré les épreuves féminines de lutte aux JO de 2004.

La Ville de Nice est prête à soutenir toute initiative visant à préserver la place de la lutte dans le programme olympique, car il existe dans notre ville une grande tradition de lutte, un club de référence, le Lutte Club de Nice fondé en 1958 et présidé depuis plus de 40 ans par Sébastien Giaume. Elu meilleur club français en 2012, trois de ses lutteurs préparent aujourd'hui les Jeux Olympiques de Rio en 2016 avec l'aide de la Ville de Nice. Sans oublier Cynthia Viscan du Nice Olympique Club Côte d'Azur, notre champion de France qui a participé aux derniers JO de Londres et qui sera l'une des grandes chances de médailles à Rio. Le Lutte Club de Nice organise le Challenge Henri Deglane depuis 1975 en l'honneur de l'ancien président du club qui fut premier champion olympique de lutte gréco-romaine à Paris en 1924 ; ce challenge Henri Deglane est une référence sur le plan international et l'un des deux tournois organisés dans le monde par un club.

N'oublions pas non plus que la lutte est au programme des Jeux de la Francophonie en septembre prochain à Nice.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

129

C'est pourquoi, Monsieur le Maire, je souhaiterais, comme on a pu le faire depuis cinq ans, voir si nous ne pouvons pas porter auprès de la Fédération internationale, auprès du CIO tout l'engagement que nous souhaiterions tous amener, vous comme nous, pour que la lutte – mais je n'en doute pas, c'est au Conseil municipal et à son premier magistrat que je le demande – si nous ne pourrions pas d'ores et déjà profiter un peu de l'aura de notre ville en matière de lutte pour peser un maximum sur le fait que la lutte ne doit absolument pas quitter les Jeux Olympiques.

Voilà ce que je me permettais de vous demander, Monsieur le Maire, je le demande au sportif de haut niveau, au premier magistrat et à l'ensemble du Conseil municipal. Merci beaucoup.

M. LE MAIRE.- Monsieur l'Adjoint, je vous remercie.

Un, je tiens à repréciser que c'est bien 81 % d'augmentation de subventions depuis 2008. Je vous rappelle que nous sommes passés de 21 M€ sur le budget des sports à 38 M€, ce qui fait bien 81 % qui prennent en compte à la fois l'augmentation des subventions, l'augmentation des investissements et par voie de conséquence l'augmentation du fonctionnement du service pour assumer la montée en puissance qui a été la nôtre lorsque nous avons décidé ensemble, Monsieur l'Adjoint, notamment de reconstituer des ateliers municipaux pour intervenir dans l'ensemble des clubs de sport, et quelquefois même de les mutualiser avec les ateliers d'éducation. Tout cela est intégré dans cette montée en puissance.

Je vous rappelle entre autres sur les investissements la quinzaine de terrains de grand jeu en gazon synthétique, la piscine Jean Médecin, Jean Bouin que nous avons repris en régie, Saint François, Comte de Falicon, le stade de la Lauvette qui n'existait plus et nous pourrions intégrer d'ores et déjà le skatepark qui sera bientôt livré sur Comte de Falicon, etc.

Vous nous interrogez sur l'Open de Nice. Je vous rappelle que l'Open de Nice a fait son retour en 2010 sur les cours du Parc Impérial après 15 ans d'absence, que l'Open de Nice Côte d'Azur est un tournoi de tennis de niveau international qui entre dans la catégorie des tournois ATP 250, qu'il se déroule au meilleur des trois manches, 25 000 spectateurs en moyenne, nous avons l'année dernière avec 88 joueurs au total eu de fortes retombées et, cette année, nous espérons un des joueurs dans le top 10 mondial plus deux joueurs dans le top 20 ; 28 joueurs constituent le tableau final.

Nous avons eu dès 2010 un succès immédiat avec en finale Richard Gasquet dans un tournoi qui avait attiré des joueurs comme Soderling, Monfils ou Verdasco ; en 2011, la victoire de l'espagnol Almagro avec une belle concurrence, l'espagnol Ferrer, le roumain Hanescu et le tchèque Berdych.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

130

Nouvelle victoire d'Almagro en 2012 avec les participations d'Isner, Gilles Simon et Gaël Monfils et, pour 2013, des joueurs tels que le tchèque Thomas Berdych n° 6 mondial, Gilles Simon le Niçois, l'américain John Isner et le français Gaël Monfils se sont d'ores et déjà positionnés ; c'est vous dire qu'après Roland Garros nous sommes d'ores et déjà reconnus comme le premier Open sur terre battue en France. Comme en 2012, environ 3 000 écoliers seront invités. L'Open de Nice Côte d'Azur est l'un des 60 tournois du circuit ATP World Tour ; trois facteurs clés marquent l'unicité de l'Open : l'expérience du spectacle sportif, l'événement intégrant une démarche éco citoyenne, un impact international.

Sur les retombés médiatiques, en 2012 nous avons eu 23 heures de direct sur la chaîne sportive Sport + sur cinq jours de retransmission avec 14 matches et une retransmission sur plus de 30 chaînes et plus de 30 pays et, dans tous les journaux télévisés des chaînes publiques ou de TF1, que ce soient les 13 heures, les 19 h 30, les 20 heures ou les 22 h 30/23 heures, systématiquement c'était repris.

Vous m'interrogez maintenant sur la couverture envisagée pour les Jeux de la Francophonie ; en tant que président du Groupement d'Intérêt Public nous avons eu un conseil d'administration qui s'est tenu à Nice récemment avec les représentants de toutes les administrations concernées, à savoir le Quai d'Orsay, le ministère de la Culture et de la Communication, le ministère des Sports et le ministère de l'Education Nationale. Ce point était à l'ordre du jour et je peux vous dire d'ores et déjà que nous disposons d'engagements de France Télévision. La chaîne support devrait être France Ô, puisque c'est la volonté de la part du directeur de l'antenne et des programmes de la chaîne de retransmettre en direct la cérémonie d'ouverture le samedi 7 et la cérémonie de clôture du dimanche 15 septembre ainsi que la finale de football et le concert qui se tiendront le même jour que la clôture.

Seront couvertes en différés les épreuves suivantes : l'athlétisme, le judo, le football et le hip-hop parfois en direct ou en différé. Parallèlement, le directeur de l'antenne et des programmes souhaite installer un studio télé à Nice pour y produire le journal télévisé de 20 heures et nous sommes en attente de confirmation mais la négociation est bien avancée.

France Télévision se propose donc d'être le diffuseur des Jeux de la Francophonie, je dis bien « le diffuseur » et je reviendrai après sur la captation de l'image qui est autre chose.

Les chaînes au niveau de l'information, soit France 2 et France 3, seront mobilisées et parleront régulièrement des Jeux, notamment dans les émissions de sport que sont Stade 2 et TLS. TV5 Monde, comme lors des éditions précédentes dans son cahier des charges, couvrira l'évènement par la cérémonie d'ouverture, un résumé quotidien de 5 à 13 minutes et la cérémonie de clôture. Pour ce qui est des magazines, nous sommes en discussion ; sur France 24, RFI, le CIJF a engagé les contacts nécessaires et la chaîne d'information continue couvrira un certain nombre d'opérations qu'il reste à lister.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

131

Nous avons Radio France avec qui le partenariat est quasiment finalisé et nous serions sur une couverture locale forte sur France Bleu Azur Sport, émission relais des opérations événementielles liées aux Jeux menées sur Nice de février aux Jeux de niveau national. La signature devrait être Radio France et les chaînes du groupe par secteurs suivraient et seraient sollicitées pour France Inter, France Info et le Mouv avec un planning à définir mais avec une première action au niveau de la semaine de la Francophonie.

Le concert de la cérémonie de clôture pourrait se faire en partenariat avec le Mouv et France Ô Télévision, sans doute une installation par les Affaires internationales d'un studio village des Jeux d'où France Bleu émettrait en direct de 17 à 19 heures tous les jours, ce studio servant aussi aux radios étrangères afin de mutualiser les coûts.

Au niveau international, Africâble couvrira 300 millions de foyers avec une rencontre prochaine que nous devons avoir avec le directeur des programmes de l'antenne, en phase d'accord pour une reprise des Jeux et une diffusion gratuite sur l'ensemble du continent africain, donc un travail en commun pendant les Jeux ; Vox Africa qui est une chaîne payante et avec qui le CIJF noue des contacts et enfin nous aurons les chaînes de chaque pays participant : plusieurs chaînes pour certains pays, une seule lorsque ce sont des pays qui n'ont qu'une seule chaîne de télévision publique, pour les 53 nations qui d'ores et déjà se sont engagées sur les Jeux de la Francophonie sur le continent américain, sur le continent africain, sur le continent asiatique et en Europe.

Alors il reste la captation d'images. Vous savez qu'il y a la captation et la diffusion qui est ensuite mise à disposition de toutes les chaînes de télévision dont j'ai fait le rappel tout à l'heure. La captation ne peut pas se négocier de gré à gré, c'est un appel d'offres et donc le GIP est en train de lancer un appel d'offre pour que ce soit un professionnel de la captation d'images qui soit retenu.

Bien évidemment dans le cahier des charges seront précisés les lieux où nous souhaitons que soient positionnés la cérémonie d'ouverture, la cérémonie de clôture, le lieu protocolaire où tous les jours seront remises les médailles et les infrastructures sportives sur lesquelles se dérouleront l'ensemble des manifestations sportives, les lieux culturels sur lesquels se dérouleront l'ensemble des rencontres culturelles.

Ce sera dans le cahier des charges et la captation sera donc attribuée à celui qui répondra à toutes les conditions du cahier des charges, mais d'ores et déjà je peux vous confirmer qu'il y aura forcément quelqu'un qui sera retenu à partir duquel France Télévision se chargera de la diffusion et mettra celle-ci à disposition de toutes ces chaînes du monde entier qui accompagneront leur délégation pour couvrir l'ensemble des événements sportifs et culturels.

Nous pouvons espérer que pendant près de huit jours Nice soit regardée par plusieurs centaines de millions de téléspectateurs dans le monde.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

132

Voilà pour répondre totalement à votre curiosité, à la fois sur l'Open de tennis et sur cet évènement.

Je vous rappelle qu'en passant de 530 événements organisés dans notre cité en 2007 à 1 200 événements aujourd'hui, qu'ils soient sportifs, culturels, économiques, sociaux, lorsqu'on voit que l'année dernière, pleine année de crise 2012, l'aéroport de Nice Côte d'Azur a fait un million et demi de visiteurs de plus, que l'hôtellerie affiche à Nice, pas dans le département, à Nice 8 % de remplissage de plus, que si nous regardons le seul mois de mars 2012 que nous remplissons en moyenne à 50 %, avec les mondiaux de patinage artistiques l'hôtellerie niçoise aura fait 80 % de remplissage et que l'Office Niçois du Commerce évalue à 22 M€ les retombées dans le commerce niçois, c'est vous dire combien les choix qui sont des sportifs, qui sont des choix de valorisation de notre action sportive mais qui sont aussi des choix évènementiels de très haut niveau pour soutenir l'emploi et la cohésion économique et sociale de notre cité en cette période où cela me paraît essentiel, je crois que nous pouvons nous réjouir de voir Nice systématiquement désormais qualifiée et reconnue pour sa capacité à accueillir des événements d'une telle dimension.

Puisque vous faisiez référence tout à l'heure à la place qu'occupe la délégation senior dans la délégation des sports, c'est en accord avec Jean-Michel Galy que nous avons fait ce choix que ce soit l'administration des sports qui en même temps accompagne la délégation de Jean-Michel Galy. Je veux le féliciter avec Gilles Veissière puisqu'ils ont obtenu auprès des instances olympiques et de toutes les grandes fédérations internationales que Nice soit retenue aussi pour les Masters Games de 2015 qui sont l'équivalent des Jeux Olympiques des Seniors. Il se trouve qu'aux Masters Games les seniors sont considérés à partir de 35 ans je crois, c'est cela, cher Jean-Michel Galy ?

M. GALY.- Et cela va jusqu'au delà de 100 ans.

M. LE MAIRE.- Et en général ce sont des grands performeurs.

En tout cas là aussi en 2015, grâce à cet événement nous aurons une clientèle dont le pouvoir d'achat n'est pas négligeable, qui pendant près de 15 jours viendra soutenir l'activité et l'économie dans notre cité et cela démontre que d'avoir gagné de la crédibilité pour être retenus dans toutes ces candidatures, hé bien cela en valait la peine et je vous remercie donc toutes et tous ainsi que l'ensemble de nos collaborateurs et de nos services qui nous permettent d'être reconnus comme une ville d'accueil de haute qualité pour l'ensemble de ces évènements.

Je vais mettre aux voix les rapports présentés par monsieur l'adjoint au sport.

La délibération n° 13.1, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

133

La délibération n° 13.2, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 13.3, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

M. Rémi Gaechter ne prend pas part au vote.

La délibération n° 13.4, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Je vous remercie et je vais passer la parole à monsieur Lauriano Azinheirinha pour la présentation de ses rapports.

DOSSIERS PRESENTES PAR
MONSIEUR LAURIANO AZINHEIRINHA,
ADJOINT AU MAIRE

M. AZINHEIRINHA.- Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Mes Chers Collègues, plusieurs rapports sur l'éducation, la jeunesse et l'animation.

- 17.1 TRANSPORT DES ENFANTS DES ECOLES PUBLIQUES NIÇOISES PENDANT LE TEMPS SCOLAIRE POUR LES SORTIES PEDAGOGIQUES - VERSEMENT D'UNE PARTICIPATION FINANCIERE - CONVENTION AVEC L'OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE 06 (OCCE 06).
- 17.2 CLASSE D'ENVIRONNEMENT 2012 ET AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIF 2013 AVEC L'OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE (OCCE 06).

M. AZINHEIRINHA.- Il s'agit encore une fois d'une convention avec l'OCCE dans le cadre des classes d'environnement organisées durant l'année scolaire 2012-2013.

- 17.3 DOTATION AUX ASSOCIATIONS DE PARENTS D'ELEVES CONSTITUEES EN ASSOCIATIONS LOI 1901 AYANT PARTICIPE AUX ELECTIONS DE PARENTS D'ELEVES AUX CONSEILS D'ECOLES - ANNEE SCOLAIRE 2012/2013.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

134

M. AZINHEIRINHA.- Il s'agit de verser comme chaque année la dotation aux associations de parents d'élèves qui participent aux élections de parents d'élèves aux conseils d'écoles, puisque nous prenons en charge une partie de leurs frais en leur remboursant leurs enveloppes.

17.4 INDEMNITE REPRESENTATIVE DE LOGEMENT ALLOUEE AU PERSONNEL ENSEIGNANT - MAINTIEN DE LA PART COMMUNALE.

M. AZINHEIRINHA.- Comme chaque année, il s'agit de fixer la part communale de l'indemnité représentative de logement, l'IRL qui, je vous le rappelle, est versée à tous les enseignants qui ont encore le grade d'instituteur ; ce montant de l'IRL est fixé par le préfet.

17.5 ATTRIBUTION D'UNE GRATIFICATION AUX BACHELIERS DES ETABLISSEMENTS NIÇOIS AYANT OBTENU UNE MENTION TRES BIEN ET RESIDANT A NICE.

M. AZINHEIRINHA.- Il s'agit d'attribuer une gratification à celles et ceux de nos bacheliers niçois qui auront obtenu dans quelques semaines une mention « très bien » au Baccalauréat ; voilà une délibération qui va les encourager à bien travailler leurs examens.

17.6 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE 06 POUR LA PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE TRANSPORT DE 17 CLASSES DES ECOLES NIÇOISES POUR LE CARNAVAL 2013.

M. AZINHEIRINHA.- Il s'agit encore d'une convention avec l'OCCE. Nous avons été victimes de notre succès cette année avec le Carnaval 2013, notamment le carnaval des écoles ; l'Office du tourisme, avec mon collègue Rudy Salles, participe au financement de cette opération : nous avons eu 17 classes supplémentaires en 2013 qui ont voulu participer au carnaval et nous n'avons pas pu leur refuser, aussi je vous propose de prendre en charge les déplacements de ces 17 classes supplémentaires.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

135

17.7 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION SOLIDARSPORT POUR L'ACTION ORGANISEE POUR LES ECOLES DU CŒUR DE VILLE.

M. AZINHEIRINHA.- Il s'agit de l'attribution d'une subvention à l'association Solidarsport qui, comme son nom l'indique, organise des actions de solidarité à travers le sport dans les différents collèges de la ville et du département et qui nous a proposé cette année de le faire également dans les écoles de premier degré. Je vous propose donc de le lancer cette année avec les écoles du cœur de ville.

17.8 RELATIONS ENTRE LA COMMUNE ET LES ASSOCIATIONS. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS D'ANIMATION ET DE LOISIRS - AIDES DIRECTES POUR L'EXERCICE 2013

M. AZINHEIRINHA.- Il s'agit d'une délibération qui permet le versement de plusieurs subventions à des associations d'animation loisirs ; cela va du club Questions pour un champion en passant par les petites associations qui œuvrent dans le domaine de l'animation, l'école des chemins de fer de Provence par exemple : vous avez la liste dans la délibération.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie, Monsieur l'Adjoint. Y a-t-il une intervention sur les rapports de monsieur Azinheirinha ? Il n'y a pas d'intervention, je mets donc aux voix ses rapports.

La délibération n° 17.1, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 17.2, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 17.3, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 17.4, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 17.5, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 17.6, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

136

La délibération n° 17.7, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 17.8, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Je passe la parole à madame Françoise Monier, adjointe au maire en charge de la petite enfance.

DOSSIERS PRESENTES PAR
MADAME FRANÇOISE MONIER,
ADJOINT AU MAIRE

M. LE MAIRE.- Avant de lui passer la parole, je veux rappeler ou en tout cas vous informer que la ville de Nice s'est vue attribuer un prix pour son action en faveur des familles monoparentales qui fait suite aux partenariats signés avec l'association K d'urgences et Familles de France pour accompagner le coût lié aux modes d'accueil. Nous reconduirons ce partenariat prochainement et je veux remercier Madame Françoise Monier, tant pour la montée en puissance sur les engagements que nous avons pris de places de crèches que de maintien à domicile ou de politique au bénéfice des assistantes familiales, qui obtient des résultats remarquables ; en même temps, la remercier de ce prix dont une grande part revient à son action pour laquelle je tiens à lui rendre hommage.

Je vous passe la parole, Madame l'Adjointe.

Mme MONIER.- Merci, Monsieur le Maire.

18.1 RESILIATION DE BAIL A LOYER VILLA CATIER 4, AVENUE BEATRIX A NICE, PROJET D'EXTENSION DU CENTRE MULTI-ACCUEIL.

Mme MONIER.- Il s'agit d'acter la résiliation de bail à loyer pour la villa Catier au 4, avenue Béatrix à Nice, ce qui permettra l'extension d'un multi-accueil qui est situé non loin de la gare du sud, le multi-accueil La Joia.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

137

- 18.2 ANRU LES MOULINS - AMENAGEMENT D'UN POLE PETITE ENFANCE ET PARENTALITE LES PETITS LOUPS - MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 18.2 DU 25 JUIN 2012 DANS LE CADRE DE LA SUBVENTION FEDER.

Mme MONIER.- Cette délibération concerne l'ANRU des Moulins et vient compléter l'action que nous menons avec Dominique Estrosi-Sassone pour apporter plus de proximité aux familles dans les quartiers dont elle a la charge. Il s'agit de l'aménagement d'un pôle petite enfance et parentalité les Petits loups ; il s'agit d'acter le fait de demander au FEDER de participer à ce projet.

- 18.3 MULTI-ACCUEILS SAINT JEAN D'ANGELY ET LES PETITS LOUPS - CONVENTIONS D'AIDE A L'INVESTISSEMENT A INTERVENIR ENTRE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES ALPES-MARITIMES ET LA VILLE DE NICE POUR LA CREATION DE PLACES D'ACCUEIL PETITE ENFANCE. MULTI-ACCUEIL LES LIBELLULES -DEMANDE DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT A LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES ALPES-MARITIMES ET AU CONSEIL GENERAL DES ALPES-MARITIMES RELATIVE AUX TRAVAUX DE RESTRUCTURATION DU SERVICE DES MOYENS.

Mme MONIER.- Cette délibération concerne différents multi-accueils ; il s'agit de demander des subventions d'investissement à la Caisse d'Allocations Familiales ainsi qu'au Conseil général pour des travaux et équipements. Cela concerne le multi-accueil les Libellules, route de Turin, pour des subventions d'investissement afin d'améliorer le service des moyens et des conventions concernant le multi-accueil Saint-Jean d'Angely, multi-accueil et espace inter génération : c'est une action que nous menons aussi avec Dominique et qui va permettre d'un côté de construire des logements, de créer aussi un foyer logements, de créer cette crèche et en même temps d'avoir un espace inter génération qui s'inscrit dans l'Agenda 21 que mène Véronique Paquis.

L'autre projet concerne Saint Jean d'Angély dont je vous ai parlé, et les Petits loups pour la création d'un multi-accueil et d'un espace polyvalent qui va regrouper un relais petite enfance, une ludothèque et d'autres locaux pour être au plus près des besoins des familles et élargir la façon d'accueillir les enfants.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

138

**18.4 RECONDUCTION DES ACTIONS INNOVANTES PETITE ENFANCE
- AVENANTS AUX CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE
FINANCEMENT ENTRE LA VILLE DE NICE ET LA CAISSE
D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES ALPES-MARITIMES EN
FAVEUR DE L'ACCUEIL DANS LES ETABLISSEMENTS PETITE
ENFANCE.**

Mme MONIER.- Il s'agit de la reconduction des actions innovantes petite enfance. Différentes actions ont été menées en parallèle de l'extension du nombre de places d'accueil à destination des familles ; il s'agit de trois dispositifs particuliers innovants :

- l'accueil au sein de tous les établissements de la ville de familles qui sont dans un parcours d'insertion professionnelle et de retour à l'emploi ;

- de mesures en faveur de l'accueil d'enfants en situation de handicap. Dans tous les établissements de la ville, nous accueillons des enfants et cette année 47 enfants sont accueillis ;

- enfin, une convention qui est la dynamique espoir banlieue qui consiste en la mise à disposition de places d'accueil pour permettre l'insertion sociale.

Toutes ces actions sont menées à destination des familles dans le but de ne pas les stigmatiser ; la plupart de ces actions sont menées dans tous les établissements, à l'exception du projet particulier qui concerne l'Ariane et qui a été le seul projet signé pour notre département.

**18.5 DEUXIEME CONTRAT ENFANCE JEUNESSE PERIODE 2010/2013
- ACTIONS NOUVELLES - AVENANT A LA CONVENTION VILLE
DE NICE/CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES ALPES-
MARITIMES - VOLET ENFANCE.**

Mme MONIER.- C'est le 2^{ème} contrat enfance-jeunesse ; il s'agit d'un avenant à la convention avec la Caisse d'Allocations Familiales sur le volet du développement des places d'accueil ; cela concerne l'ouverture de différents établissements (la Cabane d'Eliot, Méli Mélodie) mais aussi la ludothèque les Petits loups, puisqu'elle a vocation à accueillir les familles et les enfants.

**18.6 RELATIONS VILLE DE NICE / ASSOCIATIONS RELEVANT DU
DOMAINE DE LA PETITE ENFANCE : SUBVENTIONS A
PLUSIEURS ASSOCIATIONS AU TITRE DE L'EXERCICE 2013.**

Mme MONIER.- Relations de la Ville de Nice avec les associations qui relèvent des domaines de la petite enfance : ce sont des subventions.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

139

Je voulais quand même signaler que les deux associations concernées sont l'association Chrysalides qui met en place un soutien à la parentalité et à l'accompagnement des équipes au sein de la crèche municipale des Libellules et la deuxième association, Accueil Travail Emploi, qui met en place l'animation d'une ludothèque itinérante associative dans le quartier de l'Ariane afin de permettre aux familles et aux enfants d'accéder gratuitement à des jeux et de se socialiser.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie, Madame l'Adjointe. Je vais mettre aux voix l'ensemble des rapports que vous avez présentés.

La délibération n° 18.1, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 18.2, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 18.3, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 18.4, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 18.5, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 18.6, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ensemble de vos six dossiers est donc adopté à l'unanimité et je vous en félicite.

Avant de passer la parole à monsieur Pierre-Paul Leonelli, adjoint au nettoyage, je voudrais au nom au moins de notre majorité et de tous ceux qui leur reconnaîtront le mérite et le talent et l'engagement qui est le leur, féliciter à travers vous, Monsieur l'Adjoint, l'ensemble des services du nettoyage de la ville de Nice qui pendant ces trois semaines de carnaval ont fait un travail tout à fait remarquable, tout à fait exceptionnel. Lorsque je vois avec Rudy Salles le nombre de remarques de nos visiteurs qui nous ont dit : « C'est incroyable ce que vous arrivez à faire en moins de deux heures après chaque corso ou chaque bataille de fleurs pour que la ville soit rendue à l'état propre », je vous demande de bien vouloir leur transmettre nos remerciements et nos félicitations.

Monsieur l'Adjoint, vous avez la parole.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

140

M. LEONELLI.- Merci, Monsieur le Maire, vous pouvez compter sur moi pour transmettre votre message de félicitations et d'encouragements mais sachez que la Direction de la propreté et de la collecte, mais là il s'agit de la propreté, est très attachée à contribuer à la belle et bonne image de la ville de Nice en maintenant ses quartiers les plus propres possibles dans la mesure aussi des problématiques d'incivisme ; sur le Carnaval, ils ont démontré leurs qualités, leurs capacités et leurs déterminations.

DOSSIER PRÉSENTÉ PAR
MONSIEUR PIERRE-PAUL LEONELLI,
ADJOINT AU MAIRE

19.1 NETTOYAGE DU PLAN D'EAU DE LA BAIE DES ANGES -
DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ANNEE 2013.

M. LEONELLI.- Pour ma part, j'ai une délibération à vous présenter comme toutes les années : il s'agit du nettoyage du plan d'eau de la Baie des Anges et d'une demande de subvention pour l'année 2013. Je vous propose, mes Chers Collègues, de bien vouloir autoriser monsieur le maire à solliciter une subvention auprès du Conseil général et d'autoriser monsieur le maire ou son représentant à signer pour le compte de la ville de Nice la convention à intervenir avec le Conseil général des Alpes-Maritimes. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci, mon Cher Collègue. Je mets aux voix le 19.1.

La délibération n° 19.1, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Il est adopté.

Madame Gilletta, vous avez la parole.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

141

DOSSIERS PRESENTES PAR
MADAME JANINE GILLETTA,
ADJOINT AU MAIRE

20.1 SARL L'EXCENTRIQUE : GRATUITE DE LOYER JUSQU'AU
DEMARRAGE DE L'ACTIVITE.

Mme GILLETTA.- Merci, Monsieur le Maire.

Pour la 20.1, il s'agit d'autoriser une gratuité de loyer jusqu'au démarrage de l'activité au profit de la SARL l'Excentrique ; nous sommes au 25, rue Caffarelli dans un restaurant qui n'a pas pu fonctionner jusqu'à présent.

20.2 CESSION DE BAIL COMMERCIAL, SIS 26 BOULEVARD PAUL
MONTEL.

Mme GILLETTA.- Il s'agit d'autoriser une cession de bail commercial au 26, boulevard Paul Montel par M. André Grimaldi au profit de son fils, Jean-Marc, par voie de donation et ce pour la même activité de mécanique carrosserie.

20.3 TOM & LEA (9 RUE DE LA BOUCHERIE) CESSION DE BAIL
COMMERCIAL.

Mme GILLETTA.- Là aussi, il s'agit de céder un bail commercial au 9, rue de la boucherie par la SARL Tom et Léa au profit de Mme Stanzione, l'activité restant la même : vente d'articles de Paris.

20.4 L'OISEAU BLEU, 6 RUE ROSSETTI : DESPECIALISATION ET
CESSION DU FONDS DE COMMERCE.

Mme GILLETTA.- Nous sommes au 6, rue Rossetti à L'Oiseau bleu où il s'agit d'autoriser tout d'abord une déspecialisation, le salon de coiffure devenant salon de thé, puis une cession de fonds de commerce par Mme Sisto au profit de Mlle Nguyen.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

142

20.5 ALPILLES VOYAGES : REPRISE DU FONDS DE COMMERCE PAR LA VILLE DE NICE DANS LE CADRE D'UNE LIQUIDATION.

Mme GILLETTA.- Nous sommes au 34, avenue de la république où la ville de Nice reprend un fonds de commerce dans le cadre de la liquidation d'une société, Alpilles Voyages. On reprend le droit au bail tous commerces pour une somme de 20 000 € suivant décision du mandataire liquidateur.

20.6 RESILIATION ANTICIPEE DU BAIL COMMERCIAL - MME CAMILLE BUTORI 5, RUE DROITE

Mme GILLETTA.- Au 5, rue droite, nous convenons à la demande de Mme Camille Butori qui veut s'en aller, une résiliation anticipée de son bail commercial pour une indemnité de 5 000 € convenue avec elle.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie. Je mets au voix l'ensemble de ces rapports.

La délibération n° 20.1, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 20.2, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 20.3, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 20.4, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 20.5, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 20.6, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Vos six rapports sont adoptés à l'unanimité, je vous félicite, Madame l'Adjointe et je passe la parole à madame l'adjointe au Maire, Madame Andrée Alziari Nègre, pour la présentation de son rapport.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

143

DOSSIER PRESENTE PAR
MADAME ANDREE ALZIARI NEGRE,
CONSEILLER MUNICIPAL

**24.1 ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
RELEVANT DU DOMAINE DE LA PROTECTION ANIMALE.**

Mme ALZIARI NEGRE.- Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit de l'attribution de subventions pour quatre associations dans le domaine de la protection animale (l'ARPA, la SDA, Vétérinaires pour tous, Assistance justice pour les animaux) afin de soutenir leurs actions dans l'accueil, l'hébergement, la nourriture, les soins, les placements des animaux recueillis, la stérilisation des chats errants.

La disposition actuelle permettait avec Vétérinaires pour tous d'aider les seniors possédant des cartes du CCAS, puisque nous avons pu délivrer 66 bons pour eux et 50 bons pour le public en état de précarité de manière à suivre, surveiller, vacciner, tatouer les animaux de ces personnes. En 2012, ce sont 12 548 € qui ont été distribués à Vétérinaires pour tous.

Cette action rentre pleinement dans la compétence de la commune pour la salubrité et la santé publique, sachant que les quatre subventions vont se répartir de la manière suivante : 3 500 € pour la SDA, 3 500 € pour l'ARPA, 600 € pour Association Justice pour les animaux et 10 000 € pour Vétérinaires pour tous. Merci, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- C'est moi qui vous remercie, Madame, pour l'action que vous menez en faveur des animaux ; je sais combien vous êtes attentive à la fois au sort de leurs propriétaires pour les accompagner au mieux et au sort des animaux eux-mêmes dans notre cité.

Je vais donc mettre aux voix ce rapport.

La délibération n° 24.1, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Il est adopté à l'unanimité.

Je vais passer la parole à monsieur François Rabut pour la présentation de son rapport.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

144

DOSSIER PRESENTE PAR
MONSIEUR FRANÇOIS RABUT,
CONSEILLER MUNICIPAL

**27.1 VERSEMENT DE SUBVENTIONS A DES ASSOCIATIONS
D'ANCIENS COMBATTANTS**

M. RABUT.- Monsieur le Maire, mes Chers Collègues, je vous propose de bien vouloir autoriser le versement des subventions selon un détail qui est donné et dont vous avez eu connaissance pour un montant global de 72 550 € à nos associations du monde d'anciens combattants et associations patriotiques. En vous rappelant que nos associations et nous-mêmes jouons tous un rôle particulièrement important qui est celui de la transmission du témoin de la mémoire et par nos cérémonies commémoratives qui se déroulent, vous l'avez remarqué, dans le bon ordre et la dignité, nous essayons de faire partager au monde, à nos nouvelles générations une vision du passé qui éclaire le sens du monde que nous construisons. « L'avenir, tu n'as point à le prévoir mais à le permettre » a dit Antoine de Saint-Exupéry. Merci.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des interventions ? Pas d'intervention. Je mets aux voix le rapport de notre collègue, François Rabut.

La délibération n° 27.1, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Monsieur l'Adjoint, Bernard Baudin, vous avez la parole.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

145

DOSSIERS PRESENTES PAR
MONSIEUR BERNARD BAUDIN,
CONSEILLER MUNICIPAL

- 30.1 PARC PHOENIX : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE NICE ET L'ETABLISSEMENT PUBLIC LOCAL D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE D'ANTIBES (E.P.L.E.F.P.A.) PORTANT SUR DES SUPPORTS PEDAGOGIQUES.

M. BAUDIN.- C'est une convention de partenariat entre la ville de Nice et l'établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle d'Antibes portant sur des supports pédagogiques. C'est en quelque sorte offrir le territoire du parc Phoenix comme lieu d'accueil des travaux pratiques de ce centre de formation.

- 30.2 PARC PHOENIX : MISE A DISPOSITION DE LA SALLE EMERAUDE DU PARC PHOENIX POUR L'OPERATION JOBS D'ETE DE L'ASSOCIATION CENTRE REGIONAL INFORMATION JEUNESSE (C.R.I.J.).

M. BAUDIN.- C'est une mise à disposition de la salle Emeraude du Parc Phoenix pour l'opération Jobs d'été de l'association Centre régional information jeunesse. Il faut savoir qu'en 2012 cette manifestation avait accueilli près de 1 400 jeunes qui ont pu ainsi rencontrer des employeurs, consulter des centaines d'offres et être accompagnés dans leurs recherches par les professionnels du Centre régional.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie. Madame Gaziello ?

Mme GAZIELLO.- Merci, Monsieur le Maire. J'avais demandé une prise de parole sur la 30.2 qui concerne le Parc Phoenix et, puisque la parole m'est donnée à propos du Parc Phoenix, je voudrais, Monsieur le Maire, ne pas laisser dans l'ombre ce que vous avez dit ce matin quand vous m'avez répondu sur le musée d'histoire naturelle en disant que ce n'est pas un musée national. Oui, ce n'est pas un musée national mais il a le label « Musée de France » et je vous rappelle qu'en janvier 2010 le conservateur de l'époque a menacé de devoir fermer le musée parce que la commission qui donne ce label Musée de France était passée et n'était pas contente du tout, qu'en plus ce musée n'est pas aux normes, je ne vais pas refaire l'historique.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

146

Je tiens quand même à rétablir les choses : c'est un musée d'une importance qui n'est plus à prouver et vous aviez donc promis... etc.

M. LE MAIRE.- J'ai de grands projets d'avenir pour le Muséum d'histoire naturelle ; j'ai aussi de grands projets d'avenir pour que le musée des beaux-arts Jules Chéret qui n'est pas en très bon état puisse être rafraîchi. Nous avons un parc de musées dont nous avons hérité, comme un parc d'équipements sportifs, comme un parc scolaire, comme un parc d'accessibilité dont nous parlions tout à l'heure qui nous amenait à avoir une note de 16/20 et dans tout cela il y a à chaque fois des priorités à faire.

Au moment où le gouvernement socialiste est en train d'étrangler, avec votre soutien quelque part, les collectivités locales, vous comprenez ; maintenant si vous pouvez éviter, avec vos collègues qui siègent au Parlement en soutenant d'ailleurs l'action de mes collègues députés sur mes bancs et de nos sénateurs sur les bancs du Sénat, que ne soient baissées les dotations aux collectivités alors, Madame Gaziello, je suis prêt à inscrire très rapidement à l'ordre du jour des investissements au bénéfice du Muséum d'histoire naturelle. Voyez, vous avez votre propre part de responsabilité à prendre et à assumer.

Je mets donc aux voix.

La délibération n° 30.1, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 30.2, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

M. Lauriano Azinheirinha ne prend pas part au vote.

EN L'ABSENCE DE MONSIEUR GERARD
BAUDOUX, CONSEILLER MUNICIPAL,
DOSSIER PRESENTE PAR MONSIEUR LE
MAIRE, CHRISTIAN ESTROSI

35.1 MAMAC : CONVENTION DE MECENAT AVEC LA GALERIE GUY PIETERS POUR LA PRODUCTION DE DEUX ŒUVRES MONUMENTALES DE L'ARTISTE ARNE QUINZE.

M. LE MAIRE.- Il s'agit d'une convention de mécénat pour le MAMAC avec la galerie Guy Pieters pour la production de deux œuvres monumentales de l'artiste Arne Quinze.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

147

Pas d'opposition ? Pas d'abstention ?

La délibération n° 35.1, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Je passe maintenant la parole à madame Joëlle Martinaux, adjointe au maire de Nice qui avait dû s'absenter quelque temps pour me représenter au conseil de surveillance du CHU qui devait se prononcer sur le projet Lenval. Je peux donc vous informer que le projet Lenval a été adopté par le Conseil de surveillance du Centre Hospitalier Universitaire à 9 voix pour, 2 voix contre et que donc désormais la voie est ouverte à la réalisation et la mise en œuvre du projet Femme Mère Enfant, ce qui va enfin me permettre de mobiliser pour la construction du bâtiment derrière Lenval qui sera consacré à l'accueil des femmes, projet attendu depuis si longtemps.

Je vous passe la parole pour la présentation de vos dossiers, Madame l'Adjointe.

DOSSIERS PRESENTES PAR
MADAME JOËLLE MARTINAUX,
ADJOINT AU MAIRE

- 16.1 RELATIONS VILLE DE NICE / CCAS / LIGUE CONTRE LE CANCER : APPROBATION ET SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT TRIPARTITE AVEC LA LIGUE CONTRE LE CANCER.

Mme MARTINAUX, - Merci, Monsieur le Maire.

Cette délibération est relative à une convention de partenariat tripartite entre la Ligue contre le cancer, la Ville et le CCAS, pour mettre en place un grand nombre de partenariats et désigner un référent social auprès de la Ligue qui viendrait en appui technique de nos équipes sociales afin de faire bénéficier au public le plus large, à tous nos concitoyens des aides qui peuvent être apportées dans ce domaine par la Ligue et par les services sociaux auprès de ces publics malheureusement atteints de maladie cancéreuse.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

148

16.2 RELATIONS VILLE DE NICE/ASSOCIATIONS RELEVANT DU DOMAINE DE L'ACTION SOCIALE : SUBVENTIONS A PLUSIEURS ASSOCIATIONS DONT UNE SOUS CONVENTION D'OBJECTIFS AU TITRE DE L'EXERCICE 2013 - PARTICIPATION FINANCIERE DE LA VILLE DE NICE A L'ORGANISATION DE LA 3^{ème} JOURNEE DES PRINTEMPS ETHIQUES DE NICE PROGRAMMEE LE 29 MARS 2013.

Mme MARTINAUX.- La délibération 16.2 est relative à l'attribution d'un certain nombre de subventions, pour la plupart des associations qui sont en convention d'objectifs avec la Ville en général pour le soutien de nos populations les plus pauvres, les plus précaires. Ces aides seront cette année de 136 600 € et il est à souligner que chaque année vous n'avez cessé d'augmenter l'aide destinée à ces publics. Je rappelle qu'en 2008 nous étions à 57 100 €.

Merci, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame l'Adjointe.

Je mets aux voix les rapports en précisant les non-participations au vote.

La délibération n° 16.1, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Les membres du conseil d'administration du CCAS : Mme Dominique Estrosi-Sassone, Mme Pascale Ferralis, Mme Sandrine Filippini, M. Jean-Michel Galy, Mme Joëlle Martinaux, Mme Hélène Salicetti, M. Abderrazak Fetnan, M. Christian Estrosi, M. Marouane Bouloudhine et M. Daniel Benchimol ne prennent pas part au vote.

La délibération n° 16.2, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Mme Frédérique Grégoire-Concas ne prend pas part au vote.

Je passe maintenant la parole à madame Nadia Levi en lui demandant en même temps de rapporter le dossier de madame Denise Fabre.

Madame la Conseillère, ma Chère Collègue, vous avez la parole.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

149

DOSSIERS PRESENTES PAR
MADAME NADIA LEVI,
CONSEILLER MUNICIPAL

38.1 INDEMNITE DE FONCTIONS, DE RESPONSABILITES ET DE RESULTATS DES AGENTS DU CADRE D'EMPLOI DES DIRECTEURS D'ETABLISSEMENTS TERRITORIAUX D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE.

Mme LEVI.- Merci, Monsieur le Maire.

Avec la délibération 38.1 il vous est proposé la modification du régime indemnitaire des agents de cadre d'emploi des directeurs d'établissement territoriaux d'enseignement artistique qui vont percevoir maintenant une indemnité de fonction, de responsabilité et de résultat en lieu et place de l'indemnité de sujétion spéciale et de l'indemnité de responsabilité qui leur sont actuellement attribuées, et ce pour une meilleure lisibilité.

38.2 OPERA: MODIFICATION DES PUPITRES DES CONTREBASSES ET DES TROMPETTES DE L'ORCHESTRE PHILHARMONIQUE DE NICE

Mme LEVI.- Il s'agit de valider des modifications apportées aux pupitres des contrebasses et des trompettes pour une meilleure organisation fonctionnelle de l'orchestre philharmonique de Nice.

38.3 (EX 8.1) PRODUCTION ET DIFFUSION DE PROGRAMMES SUR LA CHAINE LOCALE " AZUR TV " - CONTRAT

Mme LEVI.- Il nous est proposé d'approuver le contrat entre la ville de Nice et la SAS Azur TV définissant les objectifs et les conditions techniques et financières pour la production de programmes et leur diffusion sur la chaîne locale Azur TV en rappelant que le point de départ de cette nouvelle convention et de sa nouvelle programmation en est l'accord du CSA d'une nouvelle fréquence à Azur Télévision.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie.

Je passe la parole à madame Gaziello.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

150

Mme GAZIELLO.- Merci, Monsieur le Maire.

Concernant la 8.1 sur la production et diffusion de programmes sur la chaîne locale Azur TV, je vous rappelle, Monsieur le Maire, qu'en juin 2010 vous qualifiez de dépenses superfétatoires le marché de captation du Conseil municipal qui était de l'ordre de 45 000 € ; depuis, je vois que vous l'avez rétabli ou du moins vous ne l'avez pas fait cesser. Nous avons à l'époque protesté contre un recul démocratique important.

Aujourd'hui, la Ville va subventionner une chaîne publique, Azur TV, pour la première année 213 000 €, les deux années suivantes 800 000 € par an et dans les objectifs et thématiques, le cahier des charges si l'on peut dire que la Ville pose avec cette SA : comptes rendus des séances du Conseil municipal ; nous n'avons pas la diffusion des séances du conseil municipal comme cela se faisait quand il y avait une chaîne publique, du temps du mandat précédent, chaîne qui entre temps a été passée en association.

Bref, comment se fait-il qu'avec le prix que nous payons pour la captation du conseil et le prix que nous allons payer pour subventionner une chaîne publique d'intérêt local avec des reportages, retransmissions, des moments forts de la vie de notre cité, il n'y ait pas de diffusion intégrale du conseil municipal sachant qu'aujourd'hui on sait que le chiffre des connexions Internet, le potentiel internet ne représente toujours que 50 % de la population et donc l'autre moitié n'a pas accès à la diffusion du conseil municipal. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie. Monsieur Patrick Allemand.

M. ALLEMAND.- Monsieur le Maire, mes Chers Collègues, mon intervention sera peut-être sur une autre tonalité mais peu divergente sur le fond d'avec celle de ma collègue Emmanuelle Gaziello : on a là une illustration de la conception des économies selon Christian Estrosi.

Lorsqu'en juin 2010, vous avez brutalement cessé de diffuser le Conseil municipal, vous nous avez expliqué que vous aviez pris tout seul cette décision par souci d'économie. Nous avons, oui c'est vrai, l'opposition, pointé un recul démocratique et vous avez dit : « De toute manière, cela revient trop cher, le compte rendu fait par le service public de France 3 suffit amplement et c'est pris en charge par le contribuable tout court » et vous avez rajouté : « Ce sont des dépenses superfétatoires », c'est votre terme. Il s'agissait à l'époque avec « les mêmes personnes », même si depuis la nature du projet a changé, de 40 000 € par an et vous trouviez que c'était trop cher.

Eh bien, trois ans après, nous allons avoir une convention sur quatre ans qui va coûter 266 000 € cette année, 800 000 € les deux suivantes, 533 000 € en 2016, c'est-à-dire que si vous n'aviez rien touché les Niçoises et les Niçois auraient toujours la séance intégrale du Conseil municipal pour 40 000 € par an.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

151

Une fois que vous avez mis vos mains dans ce dossier pour faire des économies, ils auront le lendemain un résumé compris entre 55 minutes et 4 heures pour les sommes que je viens d'annoncer, c'est-à-dire pour la bagatelle de 2,4 M€ sur quatre ans : c'est votre conception des économies, j'en prends acte.

En dehors de ce problème qui est quand même important, il y a derrière une question fondamentale que je me pose : comment pouvez-vous passer d'un partenariat qui coûtait 160 000 € sur quatre ans, sans trembler, qui coûte aujourd'hui 2,4 M€ sur quatre ans en pleine crise économique alors que vous-même dites à l'envie que les budgets sont plus difficiles à construire aujourd'hui qu'il y a trois ans, notamment soi-disant parce que les dotations de l'Etat baisseraient ? A priori, cela ne vous traumatise pas beaucoup lorsqu'il s'agit de passer cette convention avec Nice Azur TV d'autant que, tout de même, à l'époque si vous aviez dénoncé cette convention ce n'est pas tellement par souci d'économie c'était parce que, au contraire, vous vouliez une grande TV locale et vous avez tout fait pour qu'Hersant puis Bolloré viennent s'intéresser à une TV locale pour Nice, pour la Côte-d'Azur, pour la Métropole. Cela n'a pas été possible et nous sommes revenus à la « case départ » avec les proportions financières que cela prend aujourd'hui.

Finalement, ce n'est pas du tout la qualité de la programmation que je remets en cause, j'en dirai deux mots parce que je trouve que c'est plutôt bien, mais c'est tout simplement, Monsieur le Maire, votre mauvaise foi ; c'est superfétatoire quand cela vous dérange et c'est indispensable quand cela vous arrange. Je ne veux pas être un esprit malveillant mais, quand même, un contrat aussi important à un an d'une échéance électorale importante, cela peut créer une inégalité de moyens en votre faveur ; vous allez me répondre : « Et le CSA, qu'en faites vous ? » et vous avez raison, le CSA est là pour veiller justement que les choses se passent dans des conditions de parfaite démocratie et de parfaite équité, d'ailleurs il a mis sur pied un comité de personnalités indépendantes qui est chargé à la fois de superviser les programmes et aussi de veiller aux principes du pluralisme.

Vous avez – et c'est dans la convention – aussi créé un comité de contrôle et de suivi composé de 4 personnes, dont un conseiller municipal, pour suivre l'exécution de ce contrat. Je ne vous ferai pas de mauvais procès d'intention parce que par ailleurs, en termes de programmation, faire la promotion de notre ville sur le plan des événements culturels, des événements sportifs, sur la vie de la cité niçoise en général, sur les manifestations locales, tout cela me paraît une bonne chose et nous avons une actualité suffisamment riche dans le secteur pour laquelle cette fréquence hertzienne a été attribuée pour avoir une bonne TV locale.

Si vraiment vous avez les mêmes bonnes intentions que celles que je vous prête à l'instant, ouvrez votre comité de contrôle et de suivi à l'opposition. Je demande simplement un simple observateur et, à ce moment-là, nous voterons ce dossier, dans le cas contraire nous nous abstiendrons.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

152

M. LE MAIRE. - Est-ce que quelqu'un d'autre demande la parole ?

Il n'y a pas d'autre question sur les dossiers rapportés par madame Nadia Levi ?

Je vais vous indiquer qu'en préambule il convient de rappeler le point de départ de cette nouvelle convention et de sa nouvelle programmation. Le CSA a accordé une nouvelle fréquence à Azur TV ; cette marque de confiance de la part de la Haute Autorité envers le prestataire de la Ville a justifié par ailleurs sa transformation statutaire d'association en SAS.

Le contenu de la nouvelle programmation maintenant : les principes de celle-ci sont décrits à l'article 3.2 de la convention d'objectifs et de moyens et cet article définit des objectifs précis qui sont :

- mettre en avant la vie de la cité niçoise,
- développer une communication de proximité,
- présenter et promouvoir les activités sportives,
- présenter les lieux culturels de la ville et patrimoniaux et développer des sujets culturels,
- faire découvrir et approfondir l'histoire locale,
- faire partager les moments forts des manifestations locales.

La programmation définitive est en cours d'élaboration et sera soumise à l'accord du comité de contrôle et de suivi, lequel comité est composé de façon paritaire de représentants de la ville et de la société. Parmi ses différentes attributions, ce comité de contrôle et de suivi est chargé de veiller à ce que la programmation soit conforme aux objectifs fixés par la convention d'objectifs et de moyens et en adéquation avec le financement mis en œuvre par la Ville de Nice.

Je précise les choses, que ce soit clair : Nice Azur TV est libre de sa programmation dans le cadre du contrat d'objectifs et de moyens alors que dans le contrat précédent la Ville achetait des programmes ; jusqu'à présent, on achetait un programme sur tel ou tel sujet touchant à la vie locale, désormais la transformation de Nice Azur TV nous tient de par la réglementation du CSA à fixer une convention d'objectifs. C'est une exigence du CSA et d'ailleurs Nice Azur TV pourrait perdre sa fréquence devant le CSA si nous ne votions pas aujourd'hui notre convention d'objectifs. Voilà pourquoi la méthodologie est différente.

La durée de la convention est conclue pour un an renouvelable deux fois, c'est-à-dire pour trois ans, elle court à compter du 1^{er} septembre 2013 jusqu'au 31 août 2016 et cette durée est comparable avec celle de la plupart des conventions d'objectifs et de moyens signées par d'autres collectivités. Pourquoi signer une convention en mars dont l'effet est différé début septembre ?

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

153

Il s'agit d'assurer la transition entre l'association Nice Azur TV et la SAS Azur TV et, en même temps, confirmer au CSA l'engagement de la Ville de Nice aux côtés de Nice Azur TV dans le cadre de cette convention d'objectifs.

Alors, vous me dites : « Vous vouliez une grande télévision locale » ; nous savons – et j'en sais quelque chose puisque je suis le ministre de l'Aménagement du territoire qui dans la loi de 2006 a fait retenir que ce serait à partir du 1^{er} janvier 2011 que nous passerions du bouton analogique au bouton numérique – désormais il y a à la fois les 23 chaînes, le bouquet terrestre et quelquefois satellitaire selon les zones géographiques gratuites de la télévision numérique terrestre, TNT, mais en même temps il y a un grand nombre de chaînes de télé locales qui ont trouvé leur place grâce à l'arrivée de la TNT dans le paysage local ; vous me parlez de 2009 mais, en 2009, la TNT n'existait pas, la TNT existe depuis le 1^{er} semestre 2011. A titre d'exemple, je veux vous prendre Rennes et sa communauté d'agglomération, la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, le Conseil général de la Meuse, Metz Métropole, la communauté de Quimper, le Conseil général de la Sarthe, la commune de Lyon, le Conseil régional d'Aquitaine Bordeaux, la commune de Nantes ou encore la commune de Dunkerque où les références sont à la fois monsieur Delebarre, monsieur Ayrault, monsieur Rousset, monsieur Collomb, monsieur Poignant, monsieur Cadalbert, monsieur Delaveau qui sont autant de vos amis, et nous avons effectivement le Conseil général de la Sarthe présidé par Jean-Marie Geveaux, UMP, ou encore le Conseil général de la Meuse présidé par Christian Namy, UMP. Nous voyons bien que tout cela n'est pas une affaire d'engagement politicien mais que la réalité c'est que les grands territoires qui disposent désormais d'une chaîne locale de diffusion sur la TNT offrent l'opportunité à l'ensemble de leurs administrés dans le domaine de la culture, dans le domaine social, dans le domaine du sport, dans le domaine du patrimoine, dans le domaine de l'histoire locale, dans le domaine de l'agriculture, dans le domaine du tourisme, dans le domaine qui touche à la cohésion économique et sociale, de pouvoir avoir une chaîne avec des programmes qui répondent aux objectifs qui sont fixés par convention.

M'accuser de m'être battu pour que nous ayons, comme d'autres, une grande chaîne de télévision locale, ce n'est pas un problème, Monsieur Allemand ni Madame Gaziello. Oui, j'ai de l'ambition pour ma ville, j'ai de l'ambition pour notre territoire et donc je ne vois pas pourquoi je laisserais à Lyon, à Marseille, à Bordeaux, à Nantes, à Metz le bénéfice de disposer de ce type d'outil et que la ville de Nice, cinquième ville de France, l'ensemble de sa Métropole, l'ensemble d'un territoire qui, je vous le rappelle, puisque la zone de diffusion part de Menton et va jusqu'à Saint-Raphaël et couvrira une part des vallées du Mercantour, soit laissé de côté.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

154

Je me réjouis donc de la décision qui est intervenue par un vote du Conseil d'administration le 3 janvier dernier qui fait qu'après avoir attribué une fréquence à Hersant, ensuite une fréquence au groupe Bolloré, qui n'ont pas rempli leur cahier des charges puisqu'au bout d'un an si vous ne diffusez pas vous perdez le bénéfice de la fréquence qui vous est accordée, j'ai souhaité faire connaître au CSA que nous serions prêts à accompagner notre petite chaîne de télévision par câble et diffusée également sur le Net pour pouvoir enfin occuper cet espace ; après tout, je me réjouis qu'il y ait une chaîne de télévision locale qui contre vents et marées depuis près de 20 ans maintenant a réussi avec peu de moyens à pouvoir tenir le choc.

Je leur fais confiance pour occuper cet espace et répondre dans le contrat d'objectifs que je vous propose afin de pouvoir désormais diffuser, à partir du 1^{er} septembre puisque c'est l'objectif fixé, c'est-à-dire dans l'année qui court pour ne pas perdre la fréquence de la même manière que Bolloré puis Hersant l'ont perdue, qu'ils puissent ainsi bénéficier de la conservation de cette fréquence et ainsi nous serons à égalité avec d'autres territoires ; je pense que ce sera apprécié par un grand nombre des administrés de ce territoire qui, encore une fois, court de Menton jusqu'à Saint-Raphaël, je tiens à le préciser, et que d'autres apporteront aussi leur contribution, que ce soient des collectivités ou des groupes issus de l'entreprise au fonctionnement de cette chaîne de télévision désormais reçue sur la télévision numérique terrestre, la TNT. Voilà ce que je souhaitais répondre.

Vous me demandez si nous sommes prêts à accorder qu'un représentant de l'opposition municipale puisse siéger dans le comité de contrôle et de suivi à titre d'observateur ? Monsieur Allemand, je n'y vois aucun inconvénient, au contraire, je demande que ce soit précisé : je vous l'accorde bien volontiers car bien évidemment je souhaite que ce soit le pluralisme le plus large possible qui soit accordé à la représentation qu'il y aura au sein de ce comité et au suivi que nous pourrons ensemble exercer pour voir si le contrat d'objectifs que nous fixons et que nous allons voter est atteint.

Voilà donc ce que je souhaitais vous apporter en réponse avec les éléments que je viens de préciser en surplus. Vous ayant donc répondu sur ce point auquel je comprends que vous soyez attachés – et c'est bien normal que vous ayez défendu cette position – je la respecte et j'y réponds positivement, je vais donc mettre aux voix les rapports présentés par madame Levi.

La délibération n° 38.1, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 38.2, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 38.3, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

S'abstiennent : - les élus du groupe Communistes et Républicains

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

155

Je vous remercie d'avoir adopté très largement ce rapport 38.3.

Je passe maintenant la parole à monsieur Philippe Pradal pour la présentation de ses trois rapports. Mon Cher Collègue, vous avez la parole.

DOSSIERS PRESENTES PAR
MONSIEUR PHILIPPE PRADAL,
CONSEILLER MUNICIPAL

42.1 PRESENTATION DU RAPPORT DE LA CLETC CARROS -
APPROBATION.

M. PRADAL.- Monsieur le Maire, Chers Collègues, je vous remercie.

Il s'agit pour ce dossier de présenter le rapport de la CLETC de Carros et d'approuver ses conclusions. La CLETC s'est réunie suite à l'entrée de la commune de Carros dans la communauté urbaine et il s'agit de relater dans cette délibération les travaux de la CLETC qui a réuni l'ensemble des communes de la communauté urbaine afin de prendre en compte à la fois les charges et les produits transférés.

42.2 INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE BUDGET
PRIMITIF 2013 DU CREDIT MUNICIPAL DE NICE DE NICE

M. PRADAL.- Information du Conseil municipal sur le budget primitif 2013 du Crédit Municipal. Il s'agit de prendre acte de cette communication.

Le Crédit Municipal poursuit son activité dans le domaine social en vue d'apporter une aide dans le cadre du prêt sur gage à une partie de notre population souvent en voie de précarisation. C'est une œuvre sociale qui permet à la fois, depuis que vous avez reconstitué le conseil d'orientation et de surveillance en 2008, de maintenir une politique de baisse des taux et de profiter des excédents qui sont dégagés afin de contribuer à alimenter le budget du Centre Communal d'Action Sociale. En effet, une partie des excédents de la gestion dégagée sert à subventionner le CCAS, ce qui me donne l'occasion de saluer toutes les Louise dont c'est la fête aujourd'hui, notamment Louise de Marillac qui a fondé aux côtés de Saint Vincent de Paul les Sœurs de la Charité qui se sont occupées depuis le 18^{ème} siècle avec beaucoup de talent de tous les plus précaires et les plus fragiles de notre société.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

156

42.3 CREATION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA METROPOLE NICE COTE D'AZUR ET LA VILLE RELATIF A L'ACQUISITION DE RAMETTES DE PAPIER : ACCORD CADRE MULTI ATTRIBUTAIRE.

M. PRADAL.- Présentée au nom de la direction de la logistique, avec cette délibération il s'agit de créer un groupement de commandes entre la Métropole Nice Côte d'Azur et la ville de Nice en vue de lancer un accord-cadre multi attributaire pour l'acquisition des ramettes de papier.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie, mon cher collègue. S'il n'y a pas de prise de parole, je mets aux voix vos rapports.

La délibération n° 42.1, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Sur la délibération n° 42.2, le Conseil municipal prend acte.

La délibération n° 42.3, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Je passe maintenant la parole à madame Florence Barale. Ma chère collègue, vous avez la parole.

DOSSIER PRESENTE PAR
MADAME FLORENCE BARALE,
CONSEILLER MUNICIPAL

43.1 CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'EXPERIMENTATION DE SERVICES ET USAGES INNOVANTS EN MATIERE DE GESTION ET DE DEVELOPPEMENT URBAIN

Mme BARALE.- Merci, Monsieur le Maire.

Chers Collègues, la ville de Nice en coordination avec la Métropole Nice Côte d'Azur porte l'ambition, vous le savez, d'être un territoire d'innovation de référence. Cette stratégie poursuit trois objectifs :

- offrir de nouveaux services de proximité aux utilisateurs du territoire (citoyens, touristes, entreprises),

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

157

- améliorer la performance des services publics proposés,
- et contribuer au développement économique sur notre territoire.

Je rappelle quelques-unes des initiatives qui ont marqué notre territoire : le lancement d'un bouquet de services dit « sans contact » permettant avec son téléphone mobile d'accéder à des services de transports, d'informations, de visite de musée ou encore de paiement ; NCA a été aussi élue au Smarter Cities Challenge en 2011 par la fondation IBM, ce qui nous permet d'être reconnus dans la communauté internationale comme un territoire leader sur la thématique de la ville du futur ; le programme Eco-Cité de l'Eco-Vallée qui nous permet d'obtenir des subventionnements du commissariat général à l'investissement.

Plus récemment, le 25 février, nous avons inauguré une mairie virtuelle dans le Centre Nice Etoile au rez-de-chaussée, nouveau service qui permet aux Niçois de réaliser des services et des formalités administratives directement dans une cabine installée dans le Nice Etoile et c'est une première mondiale qui a fait pas mal de bruit ; les premiers retours que l'on a sont une très bonne utilisation de cette nouvelle possibilité offerte aux Niçois.

Tout dernièrement, lundi dernier, avec la SEMIACS a été ouvert le nouveau service de stationnement intelligent, SEMIACS en partenariat avec de grandes entreprises internationales comme Urbiotica qui est espagnole ou bien ERDF pour la technologie des courants porteurs en ligne.

Aujourd'hui, dans le même prolongement, il vous est proposé une nouvelle initiative qui permettra à la Ville et à ses partenaires d'implanter sur un périmètre défini du centre ville (qui est la zone 3 du déploiement du stationnement intelligent par la SEMIACS) des outils et des solutions technologiques innovantes dans l'objectif d'expérimenter des nouveaux services tels que la gradation de l'éclairage public sur cette zone ou l'optimisation du ramassage des points d'apport volontaire de papier ou de verre. Cette expérimentation se fait en partenariat avec SEMIACS et CISCO qui est le leader mondial des solutions technologiques pour une durée d'un an.

Il vous est donc proposé, mes Chers Collègues, d'approuver les termes de la convention à intervenir entre la SEMIACS, CISCO, la ville de Nice et Nice Côte d'Azur permettant de mettre en place cette expérimentation et d'autoriser monsieur le maire ou l'un de ses représentants à signer cette convention.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie, ma chère collègue. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer sur ce rapport qui est un rapport de la plus haute importance ? Je veux remercier d'ailleurs Florence Barale pour le travail qu'elle accomplit maintenant depuis cinq ans pour permettre à Nice et à sa Métropole d'être une ville et un territoire interconnectés, comme l'on dit, qui aujourd'hui est de plus en plus pris en référence comme étant un territoire d'innovation par rapport à d'autres grandes agglomérations en Europe.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

158

Le Spot Mairie de Nice Etoile en a encore fait la démonstration : c'était une première mondiale faite à Nice et pas ailleurs ! On a souvent été considéré comme un lieu de soleil, de bronzage sur les plages, etc. aussi que nous soyons aujourd'hui considérés comme le premier lieu de l'intelligence sur la planète, je vous remercie, ma Chère Collègue, pour le travail que vous accomplissez dans cette direction.

Je mets aux voix votre rapport. Opposition, Abstention ?

La délibération n° 43.1, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Membres du conseil d'administration de la SEMIACS : Janine GILLETTA, Philippe PRADAL, Benoît KANDEL, Emmanuelle GAZIELLO, Alain PHILIP, Jacques DEJEANDILE ne prennent pas part au vote.

Il est ainsi adopté.

Je passe maintenant la parole à notre collègue, Maty Diouf ; vous avez la parole.

DOSSIER PRESENTE PAR
MADAME MATY DIOUF,
CONSEILLER MUNICIPAL

44.1 MISE A DISPOSITION D'UN AGENT AUPRES DU GIP COMITE NATIONAL DES JEUX DE LA FRANCOPHONIE NICE-France 2013.

Mme DIOUF.- Merci, Monsieur le Maire.

Chers Collègues, il s'agit de la délibération 44.1 pour la mise à disposition d'un agent auprès du GIP, comité national des Jeux de la Francophonie Nice France 2013. Cette mise à disposition était prévue dans la précédente convention mise en délibération en date du 20 juin 2011 ; elle permettait de mettre à disposition un agent ou du personnel au profit du GIP.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

159

Je vous propose donc, mes chers collègues, 1) de bien vouloir autoriser monsieur le maire ou son représentant à signer une convention de mise à disposition au profit du groupement d'intérêt public « Comité national des jeux de la francophonie Nice France 2013 » d'un agent de catégorie A du cadre d'emploi des administrateurs territoriaux à 100 % de son temps de travail pour une durée de neuf mois ainsi que tout avenant éventuel ; 2) approuver la dérogation au principe du remboursement des rémunérations versées à cet agent mis à disposition ; 3) approuver le projet de convention annexé à la présente délibération.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie, ma Chère Collègue.

La délibération n° 44.1, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Les membres du groupement d'intérêt public de la francophonie 2013 : M. Christian Estrosi, Mme Dominique Estrosi-Sassone, Madame Muriel Marland-Militello, Madame Maty Diouf, Monsieur Alain Philip, Monsieur Rudy Salles, Mme Marine Brenier, M. Benoît Kandel, Monsieur Richard Papazian et Monsieur Patrick Allemand (représentant la Région au sein du GIP) ne prennent pas part au vote.

Je passe maintenant la parole à monsieur Jean-Marc Giaume pour la présentation de ses deux rapports ; mon Cher Collègue, vous avez la parole.

DOSSIERS PRESENTES PAR
MONSIEUR JEAN-MARC GIAUME,
CONSEILLER MUNICIPAL

45.1 ARCHEOLOGIE PREVENTIVE : TARIFICATION DES PRESTATIONS POUR UNE FOUILLE ARCHEOLOGIQUE.

M. GIAUME.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce rapport concerne l'archéologie puisque nous avons une tarification des prestations pour les fouilles archéologiques.

Je voudrais profiter de cette délibération pour vous annoncer que cet été nous aurons trois chantiers de fouilles archéologiques : deux sur la colline du Château consacrés notamment à la poursuite des fouilles autour de la cathédrale paléochrétienne, un deuxième site de fouilles consacrées au château Comtat du XII^e siècle, et un troisième site sur l'oppidum du Bois Sacré au-dessus du monastère de Cimiez consacré à la période de Saint Oligure.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

160

Pour ces trois chantiers de fouilles, nous avons plus de 40 étudiants qui viennent renforcer pendant trois mois le service composé de 12 archéologues municipaux.

45.2 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT POUR LA RESTAURATION DU PATRIMOINE HISTORIQUE

M. GIAUME.- La deuxième délibération concerne des subventions d'investissement pour la restauration du patrimoine historique, notamment avec la partie concernant des monuments classés : la Chapelle du Saint Sépulcre, l'église Jeanne d'Arc, et deux dossiers concernant l'orgue de Saint Etienne et le toit du séminaire.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie. Je mets les rapports aux voix en vous remerciant, Monsieur Giaume, pour l'action que vous menez pour la défense de notre patrimoine.

La délibération n° 45.1, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 45.2, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Ils sont adoptés à l'unanimité tous les deux.

Je passe maintenant la parole à notre collègue Anne Ramos.

Vous avez la parole, ma Chère Collègue.

DOSSIERS PRESENTES PAR
MADAME ANNE RAMOS,
CONSEILLER MUNICIPAL

53.1 ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION ACCUEIL DES VILLES FRANÇAISES.

Mme RAMOS.- Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit là de l'approbation d'une subvention exceptionnelle de 3 000 € au profit de l'association Accueil des villes françaises pour la soutenir dans l'organisation d'une manifestation à l'occasion de ses 40 ans.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

161

53.2 ESPACE LAURE ECARD SAINT ROCH - NICE EST -
CONVENTIONS AVEC LE CONSEIL GENERAL DES ALPES-
MARITIMES.

Mme RAMOS.- Cette délibération a pour objet d'approuver et d'autoriser le maire à signer deux conventions avec le Conseil général des Alpes-Maritimes pour l'utilisation et la définition des modalités de gestion de l'espace Laure Ecard à Saint Roch. La première convention est donc une convention de gestion qui prévoit notamment la répartition des prises en charge des fluides, qui fixe les règles de fonctionnement entre les deux parties pour la gestion des parties communes, l'accueil, le nettoyage, l'entretien et la maintenance des locaux.

La seconde convention concerne une direction unique souhaitée par la commission de sécurité ; il faut donc désigner l'une des deux collectivités comme directeur unique et c'est le Conseil général qui a été désigné pour ce faire en matière de sécurité incendie, et qui définit également les modalités d'intervention de chacun. Les conventions détaillées sont annexées à la délibération.

53.3 VERSEMENT DE SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS,
AINSI QU'APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNER UNE
CONVENTION D'OBJECTIF AVEC L'INSTITUT DE FORMATION,
D'ANIMATION ET DE CONSEIL.

Mme RAMOS.- Cette délibération a pour objet, d'une part l'attribution de subventions à six associations, d'autre part le renouvellement de l'approbation d'une convention d'objectifs conclue entre la Ville et l'Institut de formation et d'animation et de conseil 06 et, là aussi, les activités des associations subventionnées et les montants sont détaillés dans la délibération. Merci, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- C'est moi qui vous remercie. Je vais mettre aux voix les rapports présentés par Anne Ramos en vous remerciant pour l'action que vous menez au sein du mouvement associatif.

La délibération n° 53.1, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 53.2, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 53.3, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Je passe la parole à notre collègue, André Chauvet. Vous avez la parole.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

162

DOSSIERS PRESENTES PAR
MONSIEUR ANDRE CHAUVET,
CONSEILLER MUNICIPAL

68.1 CNRR- LEGS KOSMA- ATTRIBUTION DES BOURSES DE SCOLARITE

M. CHAUVET. – Merci, Monsieur le Maire.

La première délibération est une délibération usuelle, puisqu'il s'agit d'approuver l'attribution à certains élèves du Conservatoire d'une bourse de 450 € chacun, soit un total de 5 400 € ; il s'agit des fonds provenant de ce qu'il est convenu d'appeler le legs Kosma.

68.2 CNRR- CONVENTIONS DE PARTENARIAT PEDAGOGIQUE AVEC DIFFERENTS ETABLISSEMENTS SCOLAIRES - AVENANT N°1 A LA CONVENTION RELATIVE A L'ORGANISATION ET AU FONCTIONNEMENT DES CLASSES A HORAIRES AMENAGES MUSICALES A L'ECOLE LYCETTE DARSONVAL.

M. CHAUVET. – Cette délibération est relative à l'approbation de deux conventions et d'un avenant liant la Ville au lycée Guillaume Apollinaire, au lycée Don Bosco et à l'école Darsonval dans le cadre de ce qu'on appelle les classes à horaires aménagés, les CHA.

68.3 CNRR- AVENANT N°4 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE DE NICE ET L'ASSOCIATION ACADEMIE INTERNATIONALE D'ETE DE NICE.

M. CHAUVET.- Il s'agit d'approuver l'avenant n° 4 à une convention d'objectifs qui a été passée entre la Ville et l'Académie internationale d'été ; c'est également une délibération habituelle. L'Académie d'été organise chaque année le Festival du Cloître et l'évaluation des besoins ayant été faite, il s'agit de passer l'avenant précisant le montant de la subvention.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

163

- 68.4 THEATRE DE VERDURE- MODIFICATION DU LIEU DE LA SCENE DU THEATRE DE VERDURE POUR LA PERIODE DU 1^{er} AU 30 JUIN 2013 - ORGANISATION D'UN CONCERT CARITATIF DE SENSIBILISATION AUX DEFIBRILLATEURS CARDIAQUES AUX ARENES DE CIMIEZ LE 8 JUIN 2013.

M. CHAUVET.- Il s'agit en l'état des travaux de la coulée verte qui empêcheront l'utilisation du théâtre de Verdure jusqu'au 30 juin, de basculer les spectacles de musique qui étaient prévus au théâtre de Verdure au mois de juin aux Arènes de Cimiez et donc de financer l'installation d'un équipement provisoire ; dans le même temps, il vous est demandé de mettre à disposition gratuite le 8 juin ce site à l'association Vingt mille vies et de lui octroyer une subvention de 1 500 €.

- 68.5 ORGANISATION DU NICE JAZZ FESTIVAL 2013 - NOUVELLE FIXATION DES TARIFS ET FONCTIONNEMENT DU VILLAGE V.I.P.

M. CHAUVET. - Il s'agit d'approuver dans le cadre de l'édition 2013 du Festival de jazz la fixation des tarifs et du fonctionnement du village VIP.

- 68.6 ORGANISATION DU NICE JAZZ FESTIVAL EDITION 2013- CONTRATS DE PARTENARIAT.

M. CHAUVET. - C'est là qu'il y a une modification matérielle à la page 2 il faut lire : « 20 décembre 2012 » et non pas 2013. Il vous est demandé d'approuver le principe d'un contrat de partenariat type, toujours dans le cadre du Festival jazz édition 2013, d'approuver la grille tarifaire de l'insertion des logos des différents partenaires de ce festival, enfin d'approuver le tarif réduit de 25 € qui sera consenti aux comités d'entreprise et à ceux qu'on appelle « les assimilés ».

- 68.7 OPERA : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION POUR L'ORGANISATION DU FESTIVAL DU PRINTEMPS DES ARTS DE MONTE-CARLO POUR L'ORGANISATION D'UN CONCERT DE PRESTIGE.

M. CHAUVET.- Il s'agit pour l'Opéra d'autoriser la signature d'une convention de partenariat en vue d'un concert de prestige qui aura lieu le 12 avril prochain à Monte-Carlo dans le cadre du festival non moins prestigieux qui s'intitule le Printemps des Arts, festival habituel.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

164

68.8 ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS EUPHONIE ET ADAMAS DANS LE CADRE DE LA REALISATION DE DEUX FESTIVALS.

M. CHAUVET. - Nous sommes dans les musiques actuelles et il s'agit d'autoriser le versement de deux subventions : d'abord une subvention de 13 000 € à l'association ADAMAS et ensuite une subvention de 7 000 € à l'association EUPHONIE.

68.9 VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AVEC CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC L'ASSOCIATION DIRECTO DIFFUSION.

M. CHAUVET. - Il s'agit d'autoriser encore deux subventions de 10 000 € chacune à la même association, DIRECTO Diffusion, la première pour l'organisation du festival Les plages du Rire qui aura lieu du 8 au 11 août au théâtre de Verdure, la seconde subvention de 10 000 € en vue de l'organisation de stages de football qui auront lieu durant la saison estivale.

68.10 VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AVEC CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC L'ASSOCIATION PANDA 06.

M. CHAUVET. - Il s'agit d'octroyer une subvention de 20 000 € en faveur de l'association Panda 06 qui est l'organisatrice du festival bien connu Crossover ; en second lieu, il s'agit d'autoriser l'attribution d'aide indirecte à cette même association, Panda 06, pour un montant estimé de 52 100 € ; enfin, il s'agit d'approuver la convention d'objectifs 2013.

68.11 OPERA : MODALITES DE LA PROGRAMMATION POUR LA SAISON 2013-2014 - TARIFICATION.

M. CHAUVET. - Enfin, il vous est demandé de prendre acte de la programmation de l'Opéra pour la saison 2013-2014 et d'approuver la tarification. Merci.

M. LE MAIRE. - Je vous remercie, mon Cher Collègue. Qui souhaite intervenir sur les dossiers d'André Chauvet ? Monsieur Mari.

M. MARI. - Merci. Un petit éclairage de la part de monsieur Chauvet sur la 68.8 concernant le versement d'une subvention à DIRECTO Diffusion ; sauf erreur ou omission, j'ai cru comprendre que cette organisme prévoyait un festival humoristique et avait prévu aussi des stages de football dans le moyen et haut pays. Est-ce-que je me trompe, Monsieur Chauvet ?

M. CHAUVET. - Non, c'est parfaitement exact.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

165

M. MARI.- Alors je suis un peu surpris, et je l'avais évoqué en commission ad hoc, que cet organisme s'occupe de stages de football : sur qui s'appuient-ils ? Sur des clubs existants ? Et pourquoi ne pas faire ces manifestations à Nice ?

M. LE MAIRE.- Je vous remercie. Une autre intervention de la part de madame Hernandez-Nicaise.

Mme HERNANDEZ-NICAISE.- Merci. Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint, je souhaite intervenir à propos de la délibération 68.11 qui nous permet de valider le programme de l'Opéra pour la saison 2013-2014 ou très exactement de septembre 2013 à septembre 2014.

J'ai voté ce programme et la tarification qui est accolée lors du dernier conseil d'exploitation de la semaine dernière et ceci malgré de très très fortes réserves ; bien qu'étant dans l'opposition, j'ai estimé indispensable que ce projet soit avalisé aujourd'hui afin de pouvoir lancer un programme ambitieux de communication et d'abonnements, programme qui nous a cruellement manqué cette année et qui a fortement pénalisé la fréquentation de notre Opéra.

J'ai donc voté à contrecœur parce que je récuse totalement la et les manières qui ont abouti au vote final et unanime du conseil : cette programmation avait été conçue par notre nouveau directeur artistique de l'Opéra, directeur que nous avons recruté lors d'un jury de très bonne tenue dirigé par madame le DGS. Une fois établi dans son poste, monsieur Adam s'est présenté au conseil et une véritable feuille de route lui a été proposée et a été discutée avec lui pour la saison à programmer. Il avait été demandé entre autre au directeur d'établir un programme en augmentant le nombre de représentations pour chaque opéra joué et de réaliser un maximum d'œuvres en production autonome de Nice, ceci afin de lisser le rythme de travail de la Diacosmie et d'optimiser l'utilisation des moyens humains et financiers alors que ce n'était pas le cas auparavant.

Notre directeur nous a donc soumis il y a une semaine un programme riche et rééquilibré qui répondait en tous points aux préconisations préalables du Conseil ; le budget qui lui avait été assigné était respecté et se répartissait en 3,6 M€ consacrés aux spectacles programmés jusqu'en septembre 2014 plus une provision de 260 000 € pour le troisième trimestre 2014 non programmé, étant donné que ce sera une nouvelle municipalité qui aura en charge ce budget ; ceci sur un budget total de l'Opéra d'environ 22 M€.

Or, on nous a signifié, aux élus comme au directeur, à l'issue de sa présentation que la DGA des finances refusait ce budget étant donné la baisse de la dotation globale de la Ville et une réduction a été imposée par le biais d'une diminution drastique du nombre des seules représentations d'opéra programmées car ni les concerts ni la danse n'ont été touchés.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

166

Nous avons dû passer sous les fourches caudines des finances parce que, je le répète, il y avait urgence, et j'estime que mettre le directeur artistique devant ce fait accompli en même temps que les conseillers élus sans aucune chance de réelle négociation était extrêmement incorrect. Cette programmation était le fruit de négociations avec des troupes et des artistes internationaux et revenir sur les engagements pris revient à faire porter au directeur artistique et à lui seul des risques professionnels de notoriété et de fiabilité disproportionnés eu égard aux économies réalisées.

On aurait pu réaliser ces économies nécessaires sur d'autres chapitres du budget et faire un transfert ; nous avons su auparavant allègrement dépenser jusqu'à 500 000 € pour un événement aussi insignifiant que Les Femmes en Or, nous avons investi en pure perte 1 M€ pour transporter des tonnes de galets sur les plages qu'un coup de mer a emportés en quelques jours ; je pense qu'avec une politique audacieuse de communication nous pouvions tenter ce programme et que c'est vraiment lamentable d'en être arrivé là.

De quoi s'agit-il ? Il s'agit de défendre un double patrimoine culturel : celui de notre salle d'opéra, monument historique à l'acoustique absolument exceptionnel, et celui plus vaste d'un patrimoine musical que l'on ne peut produire que dans ce type de salle. J'ajouterai que l'Opéra, avec l'Orchestre philharmonique, le Chœur, la Diacosmie, constitue une entreprise locale non délocalisable et donc à entretenir jalousement.

Bref, nous avons eu des manières lamentables vis-à-vis d'un directeur qui n'avait fait que son travail et qui nous montrait que nous pouvions lui faire confiance. Je terminerai en disant qu'il est en outre bon de rappeler que nous sommes sous les regards des directions culturelles régionales et nationales, puisque nous sollicitons une labellisation, eh bien j'estime que nous n'en prenons pas le chemin et j'en suis désolée.

M. LE MAIRE.- Très bien, ma Chère Collègue, je vous remercie et je vais laisser le soin de vous répondre à notre collègue, André Chauvet, que je veux saluer pour le dynamisme avec lequel il conduit sa délégation à la musique mais avant cela, lorsque vous faites simplement une observation sur le fait qu'il n'y aurait pas assez de communication pour remplir nos salles de concert et d'opéra, lorsque je vois vos réactions tout à l'heure pour savoir qui s'intéressait à la production de Madame Butterfly et que j'entendais dire du fond de la salle : « Ah, mais c'est complet », ah oui ! Pour les quatre représentations, effectivement, c'est complet. Je ne sais pas si c'est dû à un manque de communications ou pas mais en tout cas heureusement qu'il n'y en a pas eu plus car nous aurions encore fait sans doute plus de malheureux.

Monsieur André Chauvet, vous avez la parole.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

167

M. CHAUVET.- Merci, Monsieur le Maire. Je voudrais exprimer ma surprise pour deux raisons : la première, la semaine dernière s'est donc déroulé le conseil d'exploitation de l'Opéra, madame Hernandez-Nicaise était présente et pratiquement, Madame, vous n'avez pas pris la parole, pas plus d'une minute je pense.

Le second motif de mon étonnement, c'est que nous ne semblons pas avoir vu le même film parce que vous semblez indiquer que le directeur artistique aurait reçu un mauvais accueil à ce conseil d'exploitation ; pas le moins du monde. Il est clair que le directeur artistique a présenté sa programmation et que le conseil d'exploitation a retenu complètement les orientations artistiques du directeur artistique, on n'a pas touché d'une virgule lesdites orientations. Il a présenté des coproductions, des productions nouvelles : nous les avons acceptées. Il a présenté des ouvrages, nous n'avons pas touché d'une seule virgule les ouvrages par lui présentés. Nous n'avons pas touché un seul artiste programmé, rien au niveau artistique ! Nous avons donc pleinement respecté, et vous l'avez dit à l'unanimité donc vous-même aussi, nous avons pleinement respecté les choix et les orientations artistiques du nouveau directeur artistique et c'est d'ailleurs bien logique. Si nous l'avons choisi, c'est tout de même pour suivre son orientation.

En revanche, et c'est la deuxième remarque que je fais, le conseil d'exploitation a parfaitement rempli son rôle, et vous aussi Madame, puisque vous avez voté. Aujourd'hui vous exprimez dites-vous des réserves importantes mais vous auriez pu les exprimer la semaine dernière et encore lundi en commission.

Nous avons voté unanimement pour dire quoi ? Pour dire que toute dépense communale doit être une dépense utile et nous avons estimé que l'augmentation du nombre de représentations qui est réelle cette année devait être un peu limitée parce qu'il faut savoir que chaque fois qu'on ouvre la scène et le rideau on dépense de l'argent. Nous avons estimé, et vous aussi, Madame, que trois ouvrages devaient être produits, non pas six soirées mais à cinq, voire à quatre. Ce n'est pas le bout du monde et ce n'est pas une atteinte du tout à l'orientation artistique de notre nouveau directeur artistique dans lequel nous avons placé notre confiance.

C'est donc un mauvais procès que vous faites au conseil d'exploitation de la régie et je tenais à le dire publiquement étant redit que le véritable juge de la qualité d'une programmation, en définitive ce n'est pas vous, ce n'est pas moi, ce n'est pas le conseil d'exploitation, ce sera le public et si le public vient nombreux, si le public ressort satisfait, c'est lui qui sera le juge et nous aurons gagné la partie ensemble. Si le public ne vient pas massivement, nous pourrons exprimer à ce moment-là des réserves.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

168

En tout cas pour la saison actuelle, parce que vous en parliez tout à l'heure d'une façon inexacte, sachez que l'affluence aux ouvrages lyriques en 2013 est tout à fait remarquable : nous allons donner quatre soirées à partir d'aujourd'hui de Butterfly, c'est plein !

Je réponds à monsieur Jean-Claude Mari : DIRECTO fait sa prestation sur les plages de Nice bien sûr et au théâtre de Verdure ; quant aux stages de football, je pense qu'il les fait à la fois à Nice et aussi dans l'arrière-pays.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie pour la qualité de vos réponses, mon Cher Collègue.

M. MARI.- Ce que je voulais savoir et qui explique mon étonnement, Monsieur le Maire, c'est un peu curieux qu'un organisme produise un festival d'humour et qu'à côté il organise des stages de football ; cela me paraît un peu curieux mais pourquoi pas ? La question était de savoir s'ils ont la compétence, les diplômes pour procéder à des stages auprès de jeunes ; mais il répond à côté...

M. LE MAIRE.- Monsieur Chauvet ne répond jamais à côté.

M. CHAUVET. - Pour l'anecdote, je suis un passionné de musique, on le sait, mais je suis un passionné de foot également et de sport en général ; c'était le cas d'André Barthe à l'époque qui aimait autant le foot qu'il aimait la musique.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie. Notre adjoint aux finances souhaitait rajouter un petit mot.

M. TORDO.- Merci, Monsieur le Maire, parce que j'ai cru percevoir dans l'intervention de madame Hernandez-Nicaise une volonté d'établir finalement un coin entre l'action de maître Chauvet au sein de l'Opéra et l'action de la direction des Finances aussi je voudrais présider deux choses : d'abord, ce n'est pas le cas ; bien entendu, il y a toujours une collaboration comme cela a été décrit par maître Chauvet et une itération entre les souhaits et ce que l'on peut faire.

La deuxième chose que je voudrais noter, c'est que c'est la première fois – en tout cas depuis 2008 – que l'on commence à parler du budget de l'Opéra pour la saison 2013-2014 en mars ; c'est la première fois ! Alors plutôt que cet ensemble de critiques, il m'aurait semblé utile que madame Hernandez-Nicaise qui s'intéresse à l'Opéra le note parce que cela permettra une programmation beaucoup plus professionnelle, beaucoup plus apaisée que celle qui a été le cas pendant au moins les cinq derniers années.

Voilà ce que je voulais rajouter, Monsieur le Maire.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

169

M. LE MAIRE.- Merci beaucoup, Monsieur l'Adjoint, vous avez bien fait d'apporter ces précisions.

Je vais maintenant mettre aux voix les rapports de maître Chauvet.

La délibération n° 68.1, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 68.2, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 68.3, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Madame Muriel Marland-Militello et Monsieur Gérard Baudoux (Association Académie International d'été) ne prennent pas part au vote.

La délibération n° 68.4, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

M. Philippe Soussi ne prend pas part au vote (Trésorier de l'Association Vingt Mille Vies).

La délibération n° 68.5, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 68.6, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 68.7, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 68.8, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 68.9, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 68.10, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 68.11, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

S'abstiennent : - les élus du groupe Changer d'Ere

J'en viens maintenant à l'examen des vœux.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

170

Objet : pose d'une plaque commémorative en l'honneur des civils, combattants et supplétifs de toutes confessions, morts en Algérie après le 19 mars 1962.

M. LE MAIRE.- Le premier vœu est déposé par le groupe Nice Ensemble et son président, monsieur Pierre-Paul Leonelli ; il porte sur la pose d'une plaque commémorative en l'honneur des morts en Algérie après le 19 mars, et je vous prie de bien vouloir corriger l'erreur imprimée par nos services sur le rapport : ce n'est pas « avant et après » c'est « après » le 19 mars ; l'erreur étant rectifiée, nous en avons débattu ce matin.

Je mets maintenant, alors que c'était une consultation informelle ce matin, aux voix de manière formelle ce vœu : qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je souhaite qu'à nouveau ceux qui sont pour puissent se prononcer : il est ainsi adopté par la majorité. Madame Sandrine Filippini, vous pouvez voter pour, merci.

Le vœu présenté par le groupe Nice Ensemble, mis aux voix, est approuvé à la majorité absolue.

Votent pour : - les élus du groupe Nice Ensemble

Votent contre : - les élus du groupe Changer d'Ère

Ce vœu est donc ainsi adopté.

Objet : emplois d'avenir.

M. LE MAIRE.- Le deuxième vœu est déposé par le groupe Changer d'Ere et concerne la mise en œuvre du dispositif des emplois d'avenir.

En réponse à votre vœu, Monsieur Allemand, et en matière d'insertion professionnelle des jeunes, je voudrais dire que très sincèrement nous n'avons pas le sentiment de nous sentir très concernés par les remarques que vous faites et d'ailleurs il faut d'abord regarder ce que l'on fait chez soi avant de regarder ce que l'on fait chez les autres. Je crois savoir que dans la Région Provence Alpes Côte d'Azur il n'y en a pas qui soit mis en œuvre.

Pour l'insertion professionnelle des jeunes, qu'il me soit permis de vous rappeler que depuis 2008 de nombreuses mesures ont été mises en œuvre par la ville de Nice et la Métropole de Nice Côte d'Azur favorisant activement l'insertion professionnelle des jeunes tout en facilitant l'égalité des chances, la diversité, la promotion sociale des jeunes au sein de notre territoire. Actuellement, nous employons plus de 3 000 personnes dans le cadre de cette politique d'insertion combinant ainsi plusieurs dispositifs :

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

171

- tout d'abord les contrats d'apprentissage. Cet outil permet d'aider les jeunes à se professionnaliser tout en maintenant en parallèle leur cursus scolaires ; 67 apprentis ont été accueillis au sein des services municipaux et métropolitains pour l'année 2011-2012 avec l'ambition pour les années à venir de valoriser la voie de l'apprentissage. Malheureusement, que ce soit la réforme de l'éducation qui est proposée par le Gouvernement aujourd'hui ou encore les emplois d'avenir, c'est essayer d'entraîner tout droit notre pays vers l'abolition de l'apprentissage alors que la voie de l'apprentissage, nous le savons, est la voie qui garantit le plus l'insertion professionnelle aujourd'hui.

- Les contrats vacataires ensuite : ces contrats permettent aux jeunes d'avoir une activité professionnelle ponctuelle ; 2 315 personnes en ont bénéficié en 2012 permettant notamment à des étudiants de pouvoir financer leurs études par cet emploi.

- Le service civique en troisième point qui permet à des jeunes volontaires âgés de 16 à 25 ans de participer activement à des actions à vocation sociale, éducative et environnementale ; depuis son entrée en vigueur en 2010, 24 jeunes volontaires ont été accueillis.

- Quatrièmement, les emplois saisonniers : cette politique est directement axée en faveur des jeunes ; 500 jeunes ont ainsi pu bénéficier de ces jobs d'été en 2012 et ce dispositif sera reconduit en 2013.

- Cinquièmement, les contrats d'accompagnement dans l'emploi, les CAE ; ce type de contrat s'attache essentiellement à l'insertion professionnelle des jeunes. Depuis sa création, 130 personnes ont pu bénéficier de ces CAE au sein de la Ville de Nice et de la Métropole de Nice Côte d'Azur.

- Enfin, le dispositif jeunes diplômés des quartiers, JDQ, en partenariat avec la préfecture et la FIJ ; ces jeunes issus des quartiers situés en zone urbaine sensible sont recrutés en contrat de CAE pour une durée de six mois tout en combinant une formation les préparant aux examens de la fonction publique. Par ces contrats, la ville de Nice et la Métropole de Nice Côte d'Azur ont privilégié le projet d'insertion professionnelle en individualisant les demandes par rapport aux besoins.

La vérité, c'est qu'à Nice comme ailleurs ces contrats sont un véritable flop : 150 000 emplois d'avenir devaient être financés en trois ans mais, depuis le 1^{er} novembre, seuls 10 000 ont été signés, soit 10 % de la cible. Ces contrats concernent exclusivement le secteur non marchand et n'offrent aucune garantie sérieuse d'insertion ; ils sont moins efficaces en termes de parcours professionnel que les aides directes au recrutement dans les entreprises privées.

J'agis plus pour l'emploi, Monsieur Allemand, lorsque je crée un « passeport » Nice Côte d'Azur pour attirer des dizaines d'entreprises qui veulent venir dans Eco-vallée sur notre territoire.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

172

A titre d'exemple, avant-hier la signature avec GDF Suez qui nous a confirmé il y a quelques jours son implantation de 4 000 m² qui profitera, je n'en doute pas un seul instant, au recrutement d'un certain nombre de jeunes et d'autres sont en train de suivre dont je donnerai très rapidement la liste la plus complète possible.

Ne nous faites pas de procès d'intention ; le contrat d'avenir ne répond pas à nos besoins, et pas qu'aux nôtres d'ailleurs, puisque la Caisse d'Allocation Familiales du Var a déjà mis un terme à six emplois d'avenir de jeunes âgés de 20 à 23 ans ; leurs contrats ont été rompus trois semaines seulement après leurs prises de fonction en tant que téléconseillers, le motif rapporté est celui de « l'insuffisance de compétences ».

Je voudrais rappeler par contre que nous ne pouvons que regretter l'arrêt des financements des postes adultes-relais mettant en difficulté un grand nombre d'associations, c'est-à-dire que le Gouvernement fait le choix de vouloir imposer une voie de recrutement qui ne va vers aucun débouché mais là où nous avons besoin de continuer à soutenir les associations et, en même temps, de soutenir des jeunes qui grâce à ces financements permettaient de recruter des postes d'adultes-relais soutenant l'action des associations, hé bien le Gouvernement que vous soutenez a décidé d'y mettre un terme et de mettre ainsi en difficulté un grand nombre d'associations à la loi de 1901 dirigées par des bénévoles dans notre ville comme dans toutes les grandes villes et les territoires de France.

C'est la raison pour laquelle ce texte ne peut recevoir mon assentiment en l'état et je propose de voter contre cette motion.

Je mets donc aux voix : qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Le vœu présenté par le groupe Changer d'Ere, mis aux voix, est rejeté à la majorité des suffrages exprimés.

Votent contre : - les élus du groupe Nice Ensemble

S'abstient : - Monsieur Jean-Claude Mari

Votent pour : - les élus du groupe Changer d'Ère

Je vous remercie, mes Chers Collègues.

Nous en avons ainsi fini avec l'ordre du jour de notre Conseil municipal, la séance est levée.

☆☆☆

La séance est levée à 18 heures